

**ANALYSE TRANSVERSALE :**

# **LES ETUDES DE GENRE A L'IRD**

**Anne Laure Radas**

([annelaure.radas@sciences-po.org](mailto:annelaure.radas@sciences-po.org) ; [al.radas@freesurf.fr](mailto:al.radas@freesurf.fr))

**Rapport de stage écrit sous la direction de M. Jacques Charmes  
Département Sociétés et Santé, IRD**

Paris, Janvier 2006.



## Note préliminaire.

Le présent rapport a été conçu pour servir de **manuel** aux différents chercheurs du DSS souhaitant développer dans leur travail/ celui de leur programme ou unité de recherche une approche genre.

À cet effet, il présente un état des lieux des études de genre au DSS selon la grille de lecture proposée par les organisations internationales, c'est-à-dire structuré autour des problématiques abordées par celles-ci.

- Lorsqu'il s'agit d'une problématique qui a été abordée par l'IRD, le rapport résume le degré d'avancement de la réflexion des organisations internationales sur ce sujet, présente les conclusions de l'IRD sur les différents sous thèmes abordés<sup>1</sup>, et souligne ce qu'elles apportent à la réflexion menée par les organisations internationales ;
- Lorsqu'il s'agit d'une thématique pas ou très peu abordée par l'IRD, le rapport résume le degré d'avancement de la réflexion des organisations internationales sur ce sujet, et suggère quand c'est possible une UR ou un programme qui pourraient travailler dessus.

Ce rapport se base sur la lecture des bilans d'activité 2001-2004, des projets de continuation des UR pour la période 2005-2008 et sur la consultation des sites internet des unités de recherche. Cette phase préliminaire a permis d'identifier les programmes mais aussi les articles pertinents pour cette étude.

Cependant, ces données n'étant pas toujours disponibles (site internet peu riche, voire inexistant ; absence de bilan d'activité ; difficulté de joindre directement certains chercheurs ; impossibilité de trouver un exemplaire de l'article ; etc.), et étant donné le volume de travaux potentiellement concernés, il est possible que certains programmes, ou certains chercheurs travaillant sur le genre aient été oubliés.

Une **bibliographie approfondie**, à la fin du rapport, recense les articles /ouvrages récents écrits par les chercheurs du DSS sur le genre et donne leur référencement au centre de documentation de Bondy quand il existe ainsi que l'adresse email de l'auteur.

**Il ne s'agit donc pas ici d'un bilan exhaustif de la production de l'IRD sur le thème du genre, mais bien d'une mise en perspective de la qualité de cette production à l'heure actuelle.**

De plus, nous avons porté ici intérêt aux idées abordées et non pas uniquement au degré de prévalence des questions de genre dans la production de tel ou tel chercheur.

En d'autres termes, certains chercheurs sont mentionnés dans ce rapport, qui ne se sentent probablement pas particulièrement concernés par les questions de genre mais qui ont à un moment ou à un autre apporté un élément intéressant. Dans le cadre du DSS, où peu de chercheurs se spécialisent effectivement sur ce thème, limiter ce rapport à des « experts » du

---

<sup>1</sup> Ces conclusions ne sont souvent valables que pour la zone étudiée ; cependant, pour des questions de lisibilité, nous ne mentionnerons pas systématiquement cette zone. Veuillez vous reporter à la bibliographie, dans laquelle chaque fiche-auteur mentionne sa zone d'étude.

genre aurait été peu enrichissant ; et au contraire, signaler la présence d'éléments sur le genre dans leurs écrits ouvrira peut-être de nouveaux horizons à certains chercheurs ?

En conséquence, les apports à la réflexion sur ce sujet sont épars, souvent élusifs et difficilement tous recensables. Nous signalerons donc systématiquement l'existence d'un des aspects abordés par les organisations internationales dans des travaux iridiens, mais nous ne donnerons des références précises que pour les apports vraiment originaux à la réflexion sur le genre.

**Pour une présentation plus synthétique et plus problématisée du bilan des études de genre à l'IRD, une note de synthèse existe parallèlement à ce rapport.**

# LES ÉTUDES DE GENRE A L'IRD

<b>PARTIE INTRODUCTIVE</b>	<b>7</b>
<b>THEME 1 : GENRE ET ECONOMIE</b>	<b>17</b>
<b>THÉMATIQUES DE BEIJING</b>	<b>17</b>
1er Chapitre: Genre et pauvreté	17
2e Chapitre: Genre et travail	28
3e Chapitre: Genre et environnement	39
<b>THEMATIQUES ALTERNATIVES : GENRE ET MONDIALISATION</b>	<b>44</b>
4e Chapitre: Genre et gouvernance économique	44
5e Chapitre: Genre, médias et NTIC	51
6e Chapitre: Genre, migrations et transferts monétaires	56
<b>THEME 2 : GENRE ET SOCIAL</b>	<b>62</b>
<b>THÉMATIQUES DE BEIJING</b>	<b>62</b>
7e Chapitre: Genre, droits et participation à la vie publique	62
8e Chapitre: Genre et éducation	67
9e Chapitre: Genre et violence	77
10e Chapitre: Genre et conflits	81
<b>THÉMATIQUES ALTERNATIVES</b>	<b>85</b>
11e Chapitre: Genre, coutumes et changement social	85
<b>THEME 3 : GENRE ET SANTE</b>	<b>93</b>
<b>THÉMATIQUES DE BEIJING</b>	<b>93</b>
12e Chapitre: Genre et sida	93
13e Chapitre: Genre et santé de la reproduction	101
<b>CONCLUSION</b>	<b>107</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE APPROFONDIE</b>	<b>108</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>184</b>



## PARTIE INTRODUCTIVE

« Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement »

Quelques questionnements transversaux qui ne peuvent être approfondis dans le cœur du rapport nécessitent d'être abordés dans cette partie introductive. Il s'agit de considérations terminologiques, conceptuelles et méthodologiques qui sous-tendent toute tentative d'évaluation de la qualité d'études sur le genre.

- Implications de l'emploi du terme «genre» en français

**Encadré n°1** : Recommandation sur les équivalents français du mot « gender »

Bulletin Officiel n° 34 du 22 septembre 2005 - sommaire CTNX0508542X :

Organisation générale

COMMISSION GÉNÉRALE DE TERMINOLOGIE ET DE NÉOLOGIE Recommandation sur les équivalents français du mot "gender"

NOR : CTNX0508542X

RLR : 104-7

RECOMMANDATION DU 22-7-2005 JO DU 22-7-2005 MCC

L'utilisation croissante du mot "genre" dans les médias et même les documents administratifs, lorsqu'il est question de l'égalité entre les hommes et les femmes, appelle une mise au point sur le plan terminologique. On constate en effet, notamment dans les ouvrages et articles de sociologie, un usage abusif du mot "genre", emprunté à l'anglais "gender", utilisé notamment en composition dans des expressions telles "gender awareness, gender bias, gender disparities, gender studies...", toutes notions relatives à l'analyse des comportements sexistes et à la promotion du droit des femmes. Le sens en est très large, et selon l'UNESCO, "se réfère aux différences et aux relations sociales entre les hommes et les femmes" et "comprend toujours la dynamique de l'appartenance ethnique et de la classe sociale". Il semble délicat de vouloir englober en un seul terme des notions aussi vastes. En anglais, l'emploi de "gender" dans ces expressions constitue un néologisme et correspond à une extension de sens du mot qui signifie "genre grammatical". De plus, ce terme est souvent employé pour désigner exclusivement les femmes ou fait référence à une distinction selon le seul sexe biologique.

Or, en français, le mot sexe et ses dérivés sexiste et sexuel s'avèrent parfaitement adaptés dans la plupart des cas pour exprimer la différence entre hommes et femmes, y compris dans sa dimension culturelle, avec les implications économiques, sociales et politiques que cela suppose. La substitution de "genre" à sexe ne répond donc pas à un besoin linguistique et l'extension de sens du mot "genre" ne se justifie pas en français. Dans cette acception particulière, des expressions utilisant les mots "genre" et a fortiori l'adjectif "genré", ou encore le terme "sexospécificité", sont à déconseiller.

Toutefois, pour rendre la construction adjectivale du mot "genre", fréquente en anglais, on pourra préférer, suivant le contexte, des locutions telles que hommes et femmes, masculin et féminin ; ainsi on traduira "gender equality" par égalité entre hommes et femmes, ou encore égalité entre les sexes.

La Commission générale de terminologie et de néologie recommande, plutôt que de retenir une formulation unique, souvent peu intelligible, d'apporter des solutions au cas par cas, en privilégiant la clarté et la précision et en faisant appel aux ressources lexicales existantes.

Cette recommandation de la commission générale de terminologie et de néologie a provoqué des réactions violentes parmi les chercheurs sur un forum lancé par Genre en

Action<sup>2</sup>. Elle dénie en effet à la fois la validité du concept de genre (« il semble assez délicat de vouloir englober en un seul terme des notions aussi vastes »), et la nécessité de créer un mot pour ce concept en français (« le mot sexe et ses dérivés sexiste et sexuel s'avèrent parfaitement adaptés... »).

Sexuel, sexiste, généré, parle-t-on de la même chose ?

Pour les spécialistes du genre, le sexe réfère à des caractéristiques biologiques et aux conséquences qui en découlent, alors que le genre implique une construction sociale - masculin, féminin - qui peut ou non correspondre au sexe de la personne. Comme le remarque à juste titre une des participantes du forum, si on traduit *gender equality* par égalité entre hommes et femmes, on rend impossible toute prise en compte des minorités (*queer*, etc) pour qui l'égalité de genre en implique plus que deux.

L'inadéquation de la langue française « classique » à exprimer les subtilités de genre donne lieu à des épisodes tragicomiques : Jeanne Bisilliat rapporte ainsi une anecdote survenue lors de la conférence internationale de « Beijing +5 », lors de laquelle les participantes françaises auraient failli interrompre une session pour protester contre l'absence de traduction en français de nombreuses communications (voir Bisilliat, J., 2000).

Mais au delà des réticences terminologiques françaises, ce sont des réticences par rapport au concept même de genre qui nous sont reprochées. Certains incriminent l'héritage de l'« universalisme français », qui se serait construit sans les femmes, malheureusement pour Olympe de Gouge (Bisilliat, J., 2000). D'autres se contentent de déplorer que le pays de 'Liberté-Egalité-Fraternité' ne parvienne à prendre en compte la liberté des femmes, l'égalité de droit entre les sexes et la sororité<sup>3</sup>.

Il se pourrait cependant que cette situation soit en train de se débloquer, principalement grâce aux pressions extérieures, notamment celles du Comité d'Aide au Développement de l'OCDE. Celui-ci a en effet dressé en 2004 un rapport accablant sur la moindre prise en compte du genre dans l'aide publique au développement française et a fortement conseillé « la création de groupes de travail interministériels et la mise en réseaux des ressources intellectuelles et opérationnelles [qui] sont des pratiques qui devraient porter leurs fruits, à condition que leurs réflexions soient reflétées au niveau stratégique.»<sup>4</sup>.

- Le « cafouillage théorique » des organisations internationales

Les imprécisions terminologiques ou conceptuelles en matière de genre ne sont pourtant pas propres à la France et à son « exception culturelle ». En effet, si les organisations internationales disposent d'un arsenal sémantique conséquent (*gender* et tous ses dérivés : *gendered*, *gender-sensitivity*, *gender-bias*, etc), leur usage du concept reste souvent inadapté. Marc Pilon remarque ainsi qu'en matière d'éducation, le genre n'est pratiquement étudié qu'à travers la situation des filles (Pilon, M., 2003 b) :224), alimentant la critique souvent faite d'une confusion trop fréquente entre « genre » et « femmes ».

---

<sup>2</sup> Site spécialisé sur le genre, soutenu par le Ministère des Affaires Etrangères et le CEAN. Cf bibliographie.

<sup>3</sup> [http://www.genreenaction.net/article.php3?id\\_article=3360](http://www.genreenaction.net/article.php3?id_article=3360)

<sup>4</sup> [http://www.genreenaction.net/article.php3?id\\_article=3321](http://www.genreenaction.net/article.php3?id_article=3321)

En 1993, Caroline Moser a donné une définition assez exhaustive du genre :

« The differences between women and men within the same household and within and between cultures that are socially and culturally constructed and change over time. These differences are reflected in : roles, responsibilities, access to resources, constraints, opportunities, needs, perceptions, views, etc. held by both women and men. Thus, gender is not a synonym for women, but considers both women and men and their interdependent relationships. »

Cette définition laisse deviner la marge assez fine entre différences basées sur le genre et différences basées sur le sexe. Des discriminations de genre peuvent se fonder sur des caractéristiques sexuelles (par exemple, le risque biologique de grossesse peut entraîner des discriminations professionnelles sous prétexte que les femmes ne vont pas tenir un emploi sur la durée). Le problème ici est de déterminer ce qui relève du « socialement construit » et ce qui relève de différences « effectives », constitutionnelles, entre hommes et femmes.

Enfin, une troisième incohérence revient souvent dans la production sur le genre des instances internationales. Il s'agit du biais intellectuel qui sous-tend beaucoup d'analyses, et qui consiste à analyser la situation des femmes et à faire des recommandations à partir d'une conception « masculine » du monde. La question se pose par exemple pour des préconisations telles que la parité hommes/ femmes dans les partis politiques ou au sein des gouvernements. Comme le souligne Matthew Sudders<sup>5</sup>, l'égalité relationnelle entre les hommes et les femmes, donc *l'empowerment* des femmes, réside dans la possibilité de faire ses propres choix et de contrôler sa vie. « If you have that control then you may make different choices. Is it true to say that empowered females would want equally to be legislators, professional and technical workers, senior officials to their male counterparts? ».

Malgré ces « cafouillages théoriques », ce sont les organisations internationales qui donnent la mesure concernant les études sur le genre. La question qui se pose donc ici est de savoir si l'on accepte ces imprécisions et que l'on rentre pleinement dans le jeu, ou si l'on préfère s'en tenir à une définition orthodoxe du genre, quitte à se marginaliser par rapport à cette grande machine à réfléchir que constituent les organisations internationales.

Pour les besoins de ce rapport, nous jouerons le jeu des organisations internationales, tant au niveau des thèmes abordés que dans la façon de les aborder (angle de vue, références communes, « jargon »).

- Bâtir un langage commun : définitions et références clés

- **Définitions essentielles.**

---

<sup>5</sup> Dans une participation à un forum sur la révision des GDI et GEM lancé par le Bureau des Rapports sur le Développement Humain, UNDP, en 2005. Matthew Sudders fait partie du DFID.

**Tableau n°1 : Définitions**

<b>Culture</b>	Les schémas de pensée, de croyances et de normes caractéristiques du mode de vie et des relations au sein d'une société ou d'un groupe à l'intérieur d'une société.
<b>Analyse sexuée ou "de genre"</b>	La collecte et l'examen systématiques de données sur les différences de genre et les relations sociales afin d'identifier, de comprendre et de lutter contre les inégalités entre les sexes.
<b>Discrimination sexuelle</b>	Le traitement systématiquement défavorable d'individus en raison de leur genre, se traduisant par un déni de leurs droits, de leurs opportunités ou de leur accès aux ressources.
<b>Division sexuelle du travail</b>	Les idées et pratiques socialement déterminées, qui définissent les rôles et activités appropriés pour les hommes et les femmes.
<b>Egalité et équité entre les sexes</b>	L'égalité entre les sexes implique que les femmes aient les mêmes opportunités que les hommes, notamment la possibilité de participer à la vie publique.  L'équité entre les sexes implique l'équivalence des chances pour les hommes et les femmes, en reconnaissant leurs besoins et intérêts spécifiques et en exigeant une redistribution du pouvoir et des ressources.
<b>Besoins sexués ou "de genre"</b>	Besoins prioritaires et communs, identifiés par les femmes à partir de leur expérience en tant que genre.
<b>Relations de genre</b>	Relations de pouvoir hiérarchiques entre hommes et femmes, tendant à désavantager les dernières.
<b>Violence de genre ou sexuée</b>	Tout acte ou menace émis par des homes ou des institutions à dominante masculine, qui blesse physiquement, sexuellement ou psychologiquement une femme ou une fille en raison de son appartenance à la catégorie féminine.
<b>Distribution des ressources au sein du ménage</b>	La dynamique de répartition de l'accès et du contrôle par ses membres des ressources générées au sein du ménage ou entrant dans celui-ci.
<b>Patriarchie</b>	Structures sociétales systémiques institutionnalisant le pouvoir physique, social et économique des hommes sur les femmes.
<b>Sexe et Genre</b>	Le sexe fait référence aux caractéristiques biologiques qui classent un individu dans la catégorie homme ou femme; alors que le genre fait référence aux idées et pratiques socialement déterminées sur les catégories masculine et féminine.
<b>Justice sociale</b>	La justice et l'équité comme droits pour tous dans les débouchés du développement, à travers des processus de transformation sociale.
<b>FED/GED (WID/GAD)</b>	L'approche Femmes et Développement (FED) appelle à porter plus d'attention aux femmes dans les politiques et pratiques de développement, et met l'accent sur la nécessité de les intégrer au processus de développement.  L'approche Genre et Développement (GED) aborde le problème sous un angle très différent en se concentrant sur la base des différences hommes/femmes socialement construite et en insistant sur la nécessité de s'attaquer aux rôles et relations de genre.
<b>L'Empowerment des femmes</b>	Un processus de transformation "de bas en haut" des relations de pouvoir entre les sexes, permis par la prise de conscience de certains individus/ groupes de la subordination des femmes et par l'élaboration de moyens pour défier cet état de fait.
<b>Droits fondamentaux de la femme</b>	La reconnaissance que les droits de la femme sont des droits fondamentaux et que les femmes subissent des injustices liées exclusivement à leur genre.

Traduit depuis “Gender and Development: concepts and definitions”, S. Baden, H. Reeves, Bridge, 2000.

- **La Conférence de Beijing.**

La Quatrième Conférence Mondiale sur les Femmes, tenue à Beijing, en 1995, constitue un tournant essentiel dans les études sur le genre. Elle incite en effet les organismes et chercheurs présents à réfléchir sur une dizaine de thèmes concernant les femmes, et donc indirectement, concernant le genre.

**Encadré n°2** : Thématiques abordées lors de la Conférence de Beijing

**CONFERENCE DE BEIJING (1995):  
Thématiques**

**Les Femmes et la Pauvreté**  
**L’Education et la Formation des Femmes**  
**Les Femmes et la Santé**  
**La Violence contre les Femmes**  
**Les Femmes et les Conflits Armés**  
**Les Femmes et l’Economie**  
**Les Femmes, le Pouvoir et la Prise de Décision**  
**Les Mécanismes Institutionnels pour l’Avancement des Femmes**  
**Les Droits Fondamentaux de la Femme**  
**Les Femmes et l’Environnement**  
**La Fille**

NB : Une liste complète des objectifs stratégiques liés à ces thématiques figure dans les annexes.

Une prise de conscience massive se fait alors autour de l’importance de prendre en compte le genre dans la réflexion sur le développement. La majorité de la production écrite jusqu’aujourd’hui relève des thématiques évoquées lors de cette conférence; c’est pourquoi tout axe de recherche non évoqué à Beijing sera classifié ici d’ « alternatif », par rapport aux « thématiques Beijing » classiques.

Il est intéressant de constater que si cette conférence est une référence centrale dans la littérature des organisations internationales – elle en effet citée quasi-systématiquement – et si elle continue à nourrir la réflexion internationale (principalement autour des événements de Beijing +5 et Beijing +10), rares sont les travaux IRD hormis ceux de Jeanne Bisilliat à ne serait-ce que la mentionner. Exception culturelle française ? Ou incapacité à suivre le mouvement ? Ce décalage français intrigue et attriste la communauté des chercheurs français s’intéressant au genre.

- **Les Objectifs du Millénaire pour le Développement**

Élaborés lors de la Conférence du Millénaire pour le Développement en 2000, les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) sont devenus la référence incontournable dans la réflexion sur le développement au sein des organisations internationales. Bien que l'intérêt porté au genre dans les OMDs - qui concerne nominativement un seul OMD : le n°3, sur la parité hommes/femmes - soit limité (et c'est une critique majeure faite à ces OMDs), le genre est une thématique sous-jacente pour la plupart des OMDs, comme le souligne le tableau ci-dessous, qui explicite les liens entre droits reproductifs et OMDs.

**Tableau n°2 : Reproductive rights and the MDGs.**

Elements of Reproductive Rights	Examples of Rights-based Actions	Relevance to specific MDGs
Right to life and survival	<p>Prevent avoidable maternal and infant deaths</p> <p>End neglect of and discrimination against girls that can contribute to premature deaths.</p> <p>Ensure access to information and methods to prevent sexually transmitted infections, including HIV.</p>	<p>Promote gender equality and empower women (MDG 3)</p> <p>Reduce child mortality (MDG 4)</p> <p>Improve maternal health (MDG 5)</p> <p>Combat HIV/AIDS, malaria and other diseases (MDG 6)</p>
Right to liberty and security of the person	<p>Take measures to prevent, punish and eradicate all forms of gender-based violence.</p> <p>Enable women, men and adolescents to make reproductive decisions free of coercion, violence and discrimination.</p> <p>Eliminate female genital mutilation/ cutting</p> <p>Stop sexual trafficking</p>	<p>Eradicate extreme poverty and hunger (MDG 1)</p> <p>Promote gender equality and empower women (MDG 3)</p> <p>Reduce child mortality (MDG 4)</p> <p>Improve maternal health (MDG 5)</p> <p>Combat HIV/AIDS, malaria and other diseases (MDG 6)</p>
Right to seek, receive and impart information	<p>Make information about reproductive health and rights issues and related policies and laws widely and freely available.</p> <p>Provide full information for people to make informed reproductive health decisions</p> <p>Support reproductive health and family life education both in and out of schools</p>	<p>Promote gender equality and empower women (MDG 3)</p> <p>Combat HIV/AIDS, malaria and other diseases (MDG 6)</p>
Right to decide the number, timing and spacing of children	<p>Provide people with full information that enables them to choose and correctly use a family planning method</p> <p>Provide access to a full range of modern contraceptive methods</p> <p>Enable adolescent girls to delay pregnancy</p>	<p>Eradicate extreme poverty and hunger (MDG 1)</p> <p>Achieve universal primary education (MDG 2)</p> <p>Promote gender equality and empower women (MDG 3)</p> <p>Ensure environmental stability (MDG 7)</p>
Right to voluntarily marry and establish a family	<p>Prevent and legislate against child and forced marriages</p> <p>Prevent and treat sexually transmitted infections that cause infertility</p> <p>Provide reproductive health services, including for HIV prevention, to married adolescent girls and their husbands</p>	<p>Achieve universal primary education (MDG 2)</p> <p>Promote gender equality and empower women (MDG 3)</p> <p>Reduce child mortality (MDG 4)</p> <p>Improve maternal health (MDG 5)</p> <p>Combat HIV/AIDS, malaria and other diseases (MDG 6)</p>
Right to the highest attainable standard of health	<p>Provide access to affordable, acceptable, comprehensive and quality reproductive health information and services</p> <p>Allocate available resources fairly, prioritizing those with least access to reproductive health education and services</p>	<p>Eradicate extreme poverty and hunger (MDG 1)</p> <p>Promote gender equality and empower women (MDG 3)</p> <p>Reduce child mortality (MDG 4)</p> <p>Improve maternal health (MDG 5)</p> <p>Combat HIV/AIDS, malaria and other diseases (MDG 6)</p>

<b>Right to the benefits of scientific progress</b>	Fund contraceptive research, including female-controlled methods, microbicides and male methods  Offer a variety of contraceptive options  Provide access to emergency obstetric care that can prevent maternal deaths and obstetric fistula	Promote gender equality and empower women (MDG 3)  Reduce child mortality (MDG 4)  Improve maternal health (MDG 5)  Combat HIV/AIDS, malaria and other diseases (MDG 6)
<b>Right to non-discrimination and equality in education and employment</b>	Prohibit discrimination in employment based on pregnancy, proof of contraceptive use or motherhood  Establish programmes to keep girls in schools  Ensure pregnant and married adolescent girls, and young mothers, are able to complete their education.	Eradicate extreme poverty and hunger (MDG 1)  Achieve universal primary education (MDG 2)  Promote gender equality and empower women (MDG 3)  Combat HIV/AIDS, malaria and other diseases (MDG 6)

Source: UNFPA, *State of the World Population 2005*, page 32.

Cette démarche d'explicitation n'est pas une démarche isolée, elle a été menée par les organisations internationales sur bien d'autres sujets (genre et énergie, environnement, etc), afin de bien appuyer l'universalité dont se réclament les OMDs.

Comme la Conférence de Beijing, les OMDs semblent pourtant peu interpeller les chercheurs de l'IRD : quasiment aucune mention n'y est faite dans les travaux lus pour ce rapport.

#### ▪ **Un horizon commun : l'empowerment**

Enfin, la troisième référence-clé en matière d'études sur le genre est la notion d'*empowerment*.

Transversale, cette notion se pose en horizon commun de toute réflexion ou action visant à l'« égalisation » des sexes : il s'agit de permettre à terme aux femmes de contrôler leur vie dans la sphère privée (aussi bien dans leur rôle productif que reproductif), d'exprimer leurs besoins, intérêts et points de vue et de s'assurer qu'ils soient pris en compte, dans la sphère publique.

Mais cette notion constitue également un sujet de réflexion à part entière : on s'interroge sur les formes de l'*empowerment* (*power to, power over, power with, power within*)<sup>6</sup>, on analyse sa dynamique (processus « *bottom-up* », rapport de force, importance du dialogue), on essaie de comprendre les canaux par lesquels on peut le promouvoir (crédit, participation politique, santé sexuelle et reproductive, éducation,...). On essaie de le mesurer.

Pourtant, encore une fois, malgré la centralité de cette notion, elle est globalement absente de la production irdienne<sup>7</sup>, à la fois comme sujet et comme horizon de réflexion.

Si elles n'affectent pas la qualité intrinsèque des écrits, ces références manquantes (Beijing, OMDs, *empowerment*) participent cependant de la marginalisation des études sur le genre à l'IRD. En effet, ces références servent à construire un langage commun et à dessiner un cadre de travail justifiant la recherche effectuée : établir l'égalité des sexes pour permettre le développement économique et social des sociétés. En ne faisant pas l'effort de valoriser leurs recherches sur le genre par l'adoption de ce langage commun, et par l'inscription de

<sup>6</sup> Cf. « Gender and Empowerment : definitions, approaches and implications for policy », Bridge

<sup>7</sup> Seul Jacques Charmes s'y est ouvertement intéressé récemment, cf Charmes, J., 2003 a).

leurs travaux dans l'agenda international sur le genre, les chercheurs IRD s'ostracisent et minimisent leur apport à la réflexion globale.

Genre et développement : pourquoi une étude transversale du genre est nécessaire dans la recherche sur le Sud

Le lien entre égalité des genres et développement est la principale raison invoquée par les organisations internationales pour justifier leur insistance à mettre les questions de genre au cœur de la réflexion internationale aujourd'hui.

La perception théorique de ce lien a fortement évolué au cours du second XXème siècle. Jusque dans les années 1970, l'approche « Femmes dans le Développement » (*Women in Development* – WID) insistait sur la nécessité de prendre en compte les besoins pratiques des femmes afin de leur permettre de prendre une part active au développement de leur pays. L'expérience de terrain montrait en effet qu'améliorer la situation des femmes (éducation, gains de temps,...) avait des retombées positives sur l'ensemble de la société : meilleure hygiène, meilleure alimentation, meilleurs soins aux enfants, etc. Mais cette approche s'avéra en fait incapable d'influencer l'agenda international ou même de changer la vie des femmes, et de la frustration liée à cet échec naquit une nouvelle approche, l'approche « Genre et Développement » (*Gender and Development* – GAD). On déplaça le problème des femmes aux inégalités de pouvoir entre hommes et femmes, et on préconisa dès lors la prise en compte des besoins stratégiques des femmes, plus que de leurs besoins pratiques, afin de leur permettre de défier la division sexuelle du travail et les relations traditionnelles entre hommes et femmes.<sup>8</sup>

Cependant, ce changement de perspective théorique ne semble pas avoir beaucoup modifié les pratiques de développement : en effet, le rééquilibrage des relations entre les sexes est principalement envisagé à travers une amélioration de la situation des femmes, elles restent donc au cœur des pratiques de développement, et, bien souvent, même au cœur des discours.

Dès lors, on peut se demander l'intérêt d'adopter une démarche de genre dans la recherche sur les PED. Cet intérêt est double.

D'une part, une analyse de genre systématique permet d'affiner la compréhension du phénomène ou de la société étudiée. En effet, l'écrasante majorité des sociétés sont fondées sur le patriarcat, et présentent donc des valeurs et normes masculines. Les perceptions des femmes, leurs représentations de leurs rôles et responsabilités, des choix et opportunités qui leur sont ouverts ne sont donc pas nécessairement accessibles à travers une étude générale d'une société, comme en témoigne l'intérêt émergent pour la distribution des ressources au sein du ménage (voir thème 1).

D'autre part, le rôle premier de la recherche est de rassembler des connaissances pouvant servir de socle à la prise de décision. Or, les hommes et les femmes, en raison de différences notamment de rôles et d'accès aux ressources, ne vivent pas les changements de la

---

<sup>8</sup> Pour un exemple d'adoption de perspective GAD dans des recommandations de lutte contre la pauvreté, voir Marius-Gnanou, K., Hoffman, E., 2003.

même manière et il est important de pouvoir concevoir les implications possibles d'une mesure économique ou sociale pour les hommes et pour les femmes. Par exemple, la conception des Plans d'Ajustements Structurels aurait peut être été différente si on avait réalisé à l'avance la surcharge de travail et la dégradation générale de la situation des femmes, surtout des femmes pauvres, que cela allait provoquer.

### Question de méthodologie : comment aborder le genre à l'IRD ?

Si le « genre » est une catégorie vaste, un peu « fourre-tout » diront certains, les manières de le traiter sont également variées. Nous établirons seulement deux axes de catégorisation d'études sur le genre ici, à savoir la place donnée au genre dans l'ouvrage et la méthode adoptée.

- Point focal ou outil transversal ?

La première distinction à établir dans les études de genre est l'intensité donnée à celui-ci au sein de l'ouvrage/ de l'article.

Sont en général considérés ouvrages/ articles sur le genre ceux traitant le genre comme point focal, central de l'écrit. Ceux faisant apparaître le mot 'genre' dans leur titre ou lui accordant une partie de l'article. C'est pourtant la forme la moins courante.

Beaucoup d'écrits traitent en effet le genre de manière transversale, dans des articles/ ouvrages centrés sur les migrations, l'évolution de la pauvreté ou du marché de l'emploi, etc. Ces écrits, souvent 'oubliés' dans les recherches sur le genre, peuvent pourtant apporter beaucoup, au sens où les éléments d'analyse du genre que l'on y trouve y figurent justement pour leur pertinence particulière au sujet, pour la façon dont ils peuvent faire évoluer la compréhension de ce sujet, et ils peuvent être très innovateurs.

- Analyse sexuée, analyse des relations de genre, réflexion méthodologique sur le genre

La deuxième distinction majeure réside dans la méthode utilisée pour étudier le genre. On en distingue trois.

L'**analyse sexuée** constitue le degré le plus basique de travail sur le genre. Il s'agit d'une ventilation systématique des données par sexe, et de la prise en compte des réactions/ opinions/etc. des hommes comme des femmes sur les différentes questions abordées. Elle implique souvent, mais pas automatiquement, une investigation plus approfondie dans les racines des différences constatées. C'est la forme la plus courante dans les travaux de l'IRD.

**L'analyse des relations de genre** est une forme beaucoup plus fine d'étude de genre. Elle se fonde sur l'analyse des interactions et interdépendances entre hommes et femmes, et cherche à montrer « comment « la vie de l'homme » interfère sur « la vie de la femme », et réciproquement » (Antoine, P., 2001 a) :1). Au DSS, on retrouve cette méthode surtout dans les thématiques liées à la santé (santé de la reproduction, SIDA), à la nuptialité, et au travail.

Enfin, se rassemblent dans la catégorie '**réflexion méthodologique sur le genre**' les ouvrages interrogeant le concept même du genre ou ses applications dans les pratiques de développement. A l'IRD, il s'agit principalement des écrits de Jeanne Bisilliat, bien qu'on puisse trouver quelques autres articles 'isolés' dans la production de certains chercheurs (Laurent Vidal, Kamala Marius- Gnanou).

## **1er Chapitre: Genre et pauvreté**

### A. Genre et pauvreté

#### *1. Des difficultés méthodologiques dans l'appréhension de la dimension genrée de la pauvreté*

Les difficultés dénoncées par les organisations internationales concernant l'analyse de la pauvreté selon le genre se regroupent en trois catégories.

Tout d'abord, elles soulignent la **difficulté à établir des indicateurs** représentatifs de la dimension genrée de la pauvreté<sup>9</sup>, et les **biais de genre** figurant dans les méthodes aussi bien quantitatives (statistiques) que qualitatives (techniques participatives) (PNUD 1998, « Gender and Poverty ») d'évaluation de la pauvreté. La **comparaison** entre la pauvreté/le degré de bien-être vécus par les deux sexes est problématique aussi en raison de la différence profonde des attentes féminines et masculines.

Elles remettent également en question la **pertinence des concepts de base** de l'analyse, à savoir le **ménage** et ses **revenus**, dans l'appréhension de l'expérience de pauvreté des genres. En effet, en raison d'une distribution inégale des ressources du ménage, la richesse/pauvreté de celui-ci ne permet pas de renseigner sur les expériences de ses membres ; de plus, pauvreté monétaire du ménage n'implique pas nécessairement pauvreté réelle en raison des réseaux de réciprocité qui peuvent exister à l'échelle locale.

Enfin, les organisations internationales dénoncent largement la **différence existant entre dispositions légales et pratiques** (rapports de force, fonctionnement des institutions, etc.) et la difficulté qui en découle de comprendre la réalité de la pauvreté dans un pays donné.

La dimension méthodologique de l'analyse du genre dans la pauvreté est un sujet relativement peu développé dans les travaux iridiens.

Peu ou pas de mentions sont faites à la difficulté d'établir des **indicateurs** du genre dans la pauvreté<sup>10</sup>, ou au **biais de genre des méthodes** d'évaluation de la pauvreté. Cet

<sup>9</sup> Voir à ce sujet le forum lancé par le Bureau des Rapports sur le Développement Humain (PNUD) sur la révision des indices GEM et GDI.

<sup>10</sup> Les seules initiatives trouvées à ce sujet sont les participations de Jacques Charmes à l'élaboration de l'IDISA et au forum mentionné ci dessus.

aspect pourrait pourtant s'intégrer dans le programme « Multiples dimensions de la pauvreté » de l'UR047-DIAL, par exemple.

Le questionnement des concepts de ménage et de revenus est un thème discret mais déjà plus présent. Les **limites du concept de ménage** sont ainsi étudiées par rapport aux réalités africaines (Pilon, M., 1996) : les critères familial (existence de ménages non apparentés), résidentiel (il peut y avoir plusieurs familles dans une concession), et économique (les époux ne cohabitent pas nécessairement), utilisés généralement pour définir un ménage, sont en effet rarement tous réunis.

Concernant la **question des revenus du ménage**, la question de l'allocation des ressources au sein du ménage est évoquée régulièrement et a donné lieu à des études de terrain intéressantes, notamment celles de Thomas Bassett (sur la répartition des charges alimentaires sur le mari ou la femme selon que celle-ci passe sa journée à travailler sur les champs familiaux ou sur son champ personnel, les degrés de soutien financier et en main d'œuvre du mari aux activités productives de sa femme, la répartition des gains agricoles, le poids des négociations au sein du ménage dans cette répartition, etc.) (UR169 - Bassett, T., 2002 a) et b) ). On pourrait cependant concevoir de pousser plus loin l'analyse de cette allocation des ressources au sein du ménage, par exemple en étudiant le lien entre celle-ci et le niveau d'éducation de la femme, son âge, la classe sociale du ménage ou encore les fluctuations économiques.

Enfin, la **différence entre dispositions légales et pratiques** est un thème qui sous-tend beaucoup d'analyses à l'IRD, principalement dans les travaux sur l'intégration économique des femmes. On le retrouve notamment dans les études sur l'accès à la propriété foncière (Bertrand, M.) ou sur la microfinance (Baumann, E., Guérin, I., Marius-Gnanou, K.), concernant l'instrumentalisation masculine des prêts à taux préférentiels accordés aux femmes.

« Le fait que les femmes soient enregistrées comme membres ne signifie pas forcément qu'elles contrôlent l'utilisation du prêt et dans certains cas, ne prouve même pas qu'elles participent à la décision de candidature du prêt. Bon nombre de femmes continuent à céder leur prêt à leur époux, car pour les plus soumises d'entre elles, il est impensable d'avoir une mainmise sur les biens et les décisions prises en général, et par tradition, notamment au Bangladesh, on leur interdit toute participation à l'extérieur du foyer.» (Marius-Gnanou, K., 2003 :177)

## 2. Une expérience différente de la pauvreté

La sexospécificité de la pauvreté est analysée à travers **l'intensité différente** de la pauvreté vécue par les hommes et les femmes, et à travers les **formes différentes** que prend cette pauvreté.

Le fait que **les femmes subissent plus souvent et plus intensément la pauvreté** que les hommes est largement dénoncé et expliqué par les inégalités d'accès à l'éducation, à la santé, et d'accès aux ressources, notamment productives.

Plus intéressante est la distinction des **formes de pauvreté** vécues par les deux sexes. Les hommes sont surtout touchés par une **pauvreté monétaire**, liée à la conjoncture

économique – la difficulté de trouver un emploi dans des économies en crise. La pauvreté vécue par les femmes par contre, s'exprime surtout en termes de **pauvreté humaine**, de contraintes de temps et d'opportunités (d'accès à l'éducation, à la santé, à l'alimentation), et, comme le souligne Amartya Sen, par la **difficulté qu'elles éprouvent à transformer leurs capacités en revenu/ en bien-être**.

Ce sujet a été peu traité en détail dans le cadre de l'IRD.

En effet, si les chercheurs **dénoncent régulièrement la plus grande incidence de la pauvreté sur les femmes**, et évoquent le lien entre cette pauvreté et les contraintes spécifiques aux femmes en termes d'accès à l'éducation et aux ressources financières et matérielles, peu d'entre eux vont plus loin que ce constat.

Quelques chercheurs s'intéressent à **l'expression quotidienne de la pauvreté féminine**, dans le cadre de la migration féminine (emplois au bas de l'échelle sociale, moindres revenus mais augmentation des obligations sociales, désengagement financier du mari, etc., voir Faye, M.F., 2002) ou dans le monde de la rue (prostitution obligatoire, conséquences sur la santé physique et mentale des femmes, moindres opportunités de s'en sortir, etc., voir Marguerat, Y., 2003). La dimension « temps » de la pauvreté féminine a également été investiguée au DSS (travaux de Charmes, J., notamment 2005 a)).

Mais l'apport le plus complet à cette réflexion est celui de Jean-Luc Dubois (2002), qui, en s'inscrivant dans la ligne de pensée d'Amartya Sen, établit le **lien entre inégalités de genre et vulnérabilité accrue des femmes à la pauvreté**. Il montre notamment comment les inégalités de genre, inégalités « intergroupes » (entre les hommes et les femmes) s'ajoutent aux inégalités (de revenus, d'accès aux ressources, etc.) « intragroupes » pour réduire les potentialités des femmes, et surtout des femmes pauvres.

Ce sujet reste globalement sous-traité et mériterait approfondissement.

### *3. Pauvreté et changement des relations de genre*

Enfin, la réflexion internationale porte aussi beaucoup sur le lien entre pauvreté et évolution des relations de genre. Ce lien est présenté comme double.

D'une part, l'expérience de la pauvreté **déstabilise les rôles traditionnellement attribués** aux hommes et aux femmes. En effet, d'un côté, la difficulté que rencontre l'homme à assumer son rôle de pourvoyeur de la famille est vécue comme un défi à sa masculinité. De l'autre, la contribution économique accrue de la femme à la survie du ménage et la responsabilisation économique qu'elle entraîne appelle une révision de son statut au sein du ménage et de la communauté, qui ne se fait pas sans réticences masculines.

D'autre part, et assez paradoxalement, l'expérience de la pauvreté a tendance à **exacerber les inégalités de genre**. En effet, non seulement les choix budgétaires qui s'imposent alors se font le plus souvent au détriment des femmes, mais en plus, un repli sur la tradition accompagne souvent l'expérience de pauvreté.

L'impact de la pauvreté sur l'évolution des relations de genre est un thème volontiers abordé dans les travaux IRD.

La **déstabilisation des rôles traditionnels attribués aux deux sexes** est étudiée principalement à partir des femmes ; en effet, si l'offense à la masculinité que représente la nécessité pour la survie du ménage du travail de la femme est souvent évoquée, elle est plutôt présentée comme un fait expliquant des comportements masculins plus violents ou plus erratiques (abandon de la famille, alcoolisme, etc) que comme un sujet d'études en tant que tel.

Par contre, la remise en question du rôle féminin est analysée plus en profondeur. Nombreux sont les ouvrages qui évoquent la remise en question de la considération de la femme au sein de la famille en raison de l'importance de son activité pour la survie du ménage, et au sein de la communauté par le pouvoir de décision qu'elle acquiert ainsi. Mais des angles d'approche plus originaux sont également abordés, comme par exemple, l'impact de l'accès des femmes à la microfinance sur leur rapport à la monnaie (domaine traditionnellement masculin) et en conséquence sur leur perception de leur rôle (économique : division sexuelle des tâches, mais aussi symbolique : accès à des biens auparavant réservés aux hommes) (Baumann, E., 2003 a), c). Ou encore, dans le cadre des familles émigrées, la place centrale que prend la femme, intermédiaire entre la famille et les structures d'assistance sociale françaises, et qui souvent a une activité économique en plus, marginalisant de fait le mari (Quiminal).

Mais déstabilisation des rôles traditionnels n'entraîne pas automatiquement amélioration des rapports de genre et de la situation des femmes. En effet, l'agression ressentie par les hommes résulte fréquemment en des **replis identitaires**, se traduisant dans le meilleur des cas par une négation de l'évolution du rôle de la femme :

« On aurait pu penser que cette place nouvelle des revenus des femmes diffuserait des modèles nouveaux chez les hommes. Or, d'après nos enquêtes récentes, rares sont les hommes à vouloir s'occuper des activités domestiques, même si leurs épouses sont les seules au sein du ménage à exercer une activité grâce au microcrédit. » (Marius-Gnanou, K., 2003 :278)

Cet immobilisme étant d'autant plus aisé que les femmes acceptent les valeurs attribuées par la société à leur genre : ainsi, « même si la donne a changé, l'abnégation habituellement préconisée chez une « bonne épouse » continue de s'exprimer dans toute sa dimension. Les femmes acceptent de renoncer à la dimension sociale de leur pouvoir. » (Adjamagbo, A., Antoine, P., Dial, F.B., 2002).

Dans le pire des cas, des chercheurs notent même une aggravation des inégalités statutaires entre hommes et femmes, liée souvent à des conflits au sein du couple (Bassett, T., 2003 a) et b) ; Adjamagbo, A., Guillaume, A., 2001<sup>11</sup>), et pouvant aboutir à des phénomènes

---

<sup>11</sup> « Conscientes des difficultés économiques, les femmes souhaitent contribuer davantage aux revenus du ménage par le biais de la commercialisation des produits qu'elles cultivent. Mais leur accès limité à la terre réduit leur éventail d'actions. Leurs initiatives sont souvent court-circuitées par les hommes qui s'accaparent des friches et des bas fonds, habituellement réservés aux femmes pour les cultures vivrières, afin de les louer aux étrangers venus s'installer dans la région. Toute entreprise des femmes allant dans le sens d'un accroissement de leur rôle économique est ainsi susceptible de se heurter aux prérogatives masculines. Lorsqu'il y a une trop forte incompatibilité entre les projets que l'homme et la femme souhaitent mettre en oeuvre, il est clair que c'est la

tels que hausse de la violence domestique, repli traditionaliste avec interdiction à la femme de sortir /de travailler, entrée en polygamie, etc.

## B. La féminisation de la pauvreté

Le thème de la « féminisation de la pauvreté » est un thème très courant dans la littérature des organisations internationales. Il fait référence à trois phénomènes : **l'incidence** plus élevée de la pauvreté parmi les femmes, la **sévérité** accrue de cette pauvreté, et sa **tendance à s'accroître dans le temps** par rapport à la pauvreté vécue par les hommes. Nous l'étudierons ici en présentant la question de la vulnérabilité des femmes à la pauvreté en général, avant de nous attacher au débat sur les femmes chefs de ménage.

### 1. *Une plus forte vulnérabilité des femmes à la pauvreté*

C'est avec la récession économique et les PAS, aboutissant à une féminisation massive de la force de travail doublée d'une informalisation de l'économie dans les années 80, que l'on prend pleine conscience à l'échelle internationale de la vulnérabilité des femmes à la pauvreté.

Dès lors, on s'attache à comprendre les **déterminants de cette vulnérabilité**. Ceux-ci se déclinent en déterminants **socio-culturels** (relations de genre, violence de genre, moindre autonomie économique, moindre accès aux ressources, cumul de rôles, etc), **familiaux** (allocation des ressources au sein du ménage, priorité des dépenses familiales, transferts intergénérationnels de la pauvreté qui touchent en priorité les filles, etc.), et **institutionnels** (conditions d'insertion des femmes sur le marché du travail notamment).

On essaie également de spécifier les **situations de pauvreté « atypiques »** auxquelles peuvent se trouver confrontées les femmes ; par exemple, certaines femmes peuvent répondre aux critères individuels de pauvreté bien que vivant dans un ménage à revenus corrects, d'autres mener une vie décente avec de très faibles revenus en raison de leur insertion dans des réseaux sociaux, etc.

D'un point de vue statistique, la féminisation de la pauvreté a fait l'objet de tentatives de quantification dans de nombreuses analyses de la place des femmes sur le marché du travail (proportion des femmes sur le marché du travail et répartition entre secteurs formel, privé et public, et informel – voire chapitre suivant).

Mais elle a également été abordée de manière plus approfondie. Les **déterminants socioculturels** de la vulnérabilité féminine ont particulièrement mobilisé les programmes travaillant sur le SIDA (surtout dans les UR 002 et 151), en raison du lien direct entre la

---

femme qui renonce. L'absence de projet conjoint entre les époux dans la recherche d'une amélioration des conditions de vie souligne avec éclat la relative faiblesse des liens conjugaux dans la région. » (Page 15)

vulnérabilité matérielle et sociale des femmes et la propagation de l'épidémie. Ainsi, Fred Eboko s'intéresse à l'arbitrage des prostituées entre « risque-SIDA » et niveau de revenus :

« Cette sensibilité (des prostituées) s'altère devant certains clients qui refusent l'existence de la maladie et qui font monter les enchères pour ne pas utiliser le préservatif. De fait, certaines cèdent sous la pression des CFA et se soumettent à une roulette russe dont elles saisissent les risques [...]. Leur vulnérabilité matérielle et les pesanteurs familiales ouvrent des brèches à une certaine inconscience masculine, dont on peut néanmoins penser qu'elle n'est plus majoritaire dans la population générale, sans être négligeable. »  
(Eboko, F., 1999 a) : 130)

D'autres chercheurs proposent également une réflexion assez poussée sur la nature des relations entre les sexes en Afrique, l'adaptation de celles-ci à la paupérisation liée à une crise économique qui perdure, et l'impact que cela a sur la vulnérabilité des femmes au SIDA (Vidal, L., Desgrées du Loû, A.). L'impact de la violence de genre sur l'entrée en pauvreté a également fait l'objet d'études (Marguerat, Y., 2003), de même que, de manière plus éparse, les questions du cumul des rôles, de la difficile autonomie financière, etc. L'intériorisation par les individus des valeurs attribuées aux deux sexes est également pointée du doigt comme déterminant le passage à/la stagnation dans la pauvreté (Marius – Gnanou, K., Hofmann, E., 2003).

Concernant les **déterminants familiaux**, s'ils sont régulièrement et assez extensivement abordés dans les travaux de l'IRD, mention particulière devrait être faite à l'étude du transfert intergénérationnel de la pauvreté, qui a été assez largement investigué, dans les travaux de l'UR105 notamment.<sup>12</sup>

Quant aux **déterminants institutionnels** de la vulnérabilité féminine, ils ont été largement abordés à l'IRD, principalement sous l'angle des conditions d'insertion au marché du travail. Cet aspect sera étudié plus en détails dans la partie suivante. Cependant, il faut mentionner ici spécifiquement le travail d'Yves Marguerat, qui analyse la dérive et le passage à la vie dans la rue des jeunes filles africaines employées comme petites bonnes (Marguerat, Y., 2003).

Enfin, les chercheurs iridiens ont également abordé cette question des déterminants de la vulnérabilité accrue des femmes à la pauvreté sous un angle plus englobant en s'intéressant à une « **chaîne d'inégalités** » qui relie les inégalités de genre dans les domaines économique, social, politique, éthique, etc. et que l'on ne peut envisager d'attaquer efficacement que dans son ensemble. Ainsi, la vulnérabilité accrue des femmes à la pauvreté doit être comprise comme le résultat d'une série de paramètres culturels, spécifiques à chaque société. (Dubois, J.L., 2002).

Les situations de pauvreté atypiques touchant les femmes sont par contre assez peu présentes dans les travaux lus pour ce rapport, et mériteraient plus amples investigations. Celles-ci s'inscriraient assez naturellement dans l'axe de recherche « Formation des inégalités et de la pauvreté » de l'UR047- DIAL.

---

<sup>12</sup> Avec pour consécration le livre écrit sous la direction de Bernard Schlemmer, The Exploited Child (voir bibliographie) regroupant des participations de chercheurs IRD appartenant à différentes UR.

## 2. *Le cas des femmes chefs de ménage*

Le cas des femmes chefs de ménage a fait couler beaucoup d'encre en raison de son caractère paradoxal : la responsabilisation économique des femmes de fait ne se couple en effet ni d'une amélioration automatique de leurs conditions de vie, ni d'une amélioration automatique de leur statut social.

La réflexion des organisations internationales à ce sujet a porté principalement sur la **comparaison des situations de ménages dirigés par des hommes et par des femmes**, signalant la plus grande incidence de la pauvreté parmi ces derniers. Justifiant ceci, les **contraintes économiques et sociales imposées** aux femmes (discriminations, moindre liberté, harcèlement, cumul des rôles productif et reproductif, etc.) mais aussi les **contraintes intériorisées** par celles-ci (moindre confiance et estime de soi, flexibilité, etc.).

La question de la **répercussion de ce statut sur la considération sociale des femmes** revient également souvent, impliquant la prise en compte de la diversité des cheminements vers ce statut (statut marital, âge, etc.), de la durée et de la viabilité de ce ménage pour ses membres, ainsi que l'aspect subi ou choisi de cette forme de ménage.

Enfin, récemment, beaucoup de chercheurs se sont affairés à **limiter l'«universalité» de la pauvreté des ménages dirigés par une femme** en insistant sur la diversité des situations, régionale mais aussi en fonction de la classe d'appartenance du ménage et du cycle de vie de la femme.

Le traitement des femmes chefs de ménage dans les travaux de l'IRD suit assez bien les grandes lignes données par les organisations internationales. Le livre publié en 1996 sous la direction de Jeanne Bisilliat Femmes du Sud, Chefs de famille, fait d'ailleurs un tour assez complet des questions relatives à ce phénomène.

La **comparaison** entre les ménages dirigés par des hommes et ceux dirigés par des femmes<sup>13</sup> ainsi que l'analyse des déterminants de la pauvreté relative des ménages dirigés par une femme ont été largement explorées (voir notamment Dubois, J.L., 2002 ; Adjmagbo, A. et Delaunay, V., 2005 a), etc.).

Mais c'est surtout la question de la **répercussion du statut de femme chef de ménage sur la considération sociale des femmes** qui a intéressé les chercheurs IRD. Ainsi, des chercheurs se sont-ils penchés sur l'évolution du statut de la femme au sein du ménage au cours du cycle de vie (fille/femme/mère du chef de ménage, alternance éventuelle avec des phases de chef de ménage, voir notamment Pilon, M., 1996 et 2002) ou encore sur le poids du statut marital de la femme sur la considération liée à son statut de chef de ménage (une femme mariée ou veuve est plus respectée qu'une femme divorcée ou célibataire – Pilon, M. ; Adjmagbo, A., Antoine, P., Dial, F.B., 2002). Quant à la viabilité des ménages dirigés par des femmes pour leurs membres, elle a été abordée notamment par rapport aux questions d'éducation (UR105) et de santé : les femmes mettraient plus les revenus du ménage à profit pour améliorer les conditions de vie des enfants/apparentés que les hommes. L'aspect choisi

---

<sup>13</sup> Agnès Adjmagbo et Valérie Delaunay concluent ainsi que « les ménages dirigés par une femme présentent (à âge, situation matrimoniale, religion, niveau d'instruction, activité, caste et taille du ménage équivalents) une production beaucoup plus faible que ceux dirigés par un homme. Ces ménages ont une probabilité cinq fois supérieure de ne pas être autosuffisants que de l'être. » (page 18) (Adjmagbo, A., Delaunay, V., 2005)

(stratégies matrimoniales ou résidentielles) ou subi (conflits, crise économique, etc) du statut de chef de ménage semble également avoir beaucoup interpellé les chercheurs IRD (voir Pilon, M., Adjamgbo, A., Antoine, P., Dial, F.B.).

Enfin, les chercheurs IRD ont activement participé à la **remise en cause du lien systématique entre ménage dirigé par une femme et pauvreté**. D'une part, en soulignant l'importance du contexte (milieu socio-économique, culture et normes de genre régionales, etc.) dans la réussite des ménages dirigés par une femme. Javier Herrera souligne ainsi qu'au Pérou, ces ménages sont globalement moins pauvres que ceux dirigés par un homme, car les femmes chefs de ménage sont souvent divorcées ou séparées et que l'indépendance économique constitue donc un préalable essentiel à l'accès à leur statut (Herrera, J., 2002). Mais aussi, d'autre part, en menant des analyses locales poussées, qui donnent des résultats beaucoup plus nuancés :

« En définitive, la plus grande vulnérabilité des ménages féminins se vérifie seulement pour les ménages de taille moyenne mais pas pour les ménages de petite taille, qui représentent la majorité des cas : 64% des ménages féminins comprennent entre 1 et 4 personnes. Autrement dit, les ménages tenus par des femmes sont certes moins productifs mais ils compensent efficacement ce déficit de production par une bonne capacité à capter des ressources extérieures. » (Adjamgbo, A., Delaunay, V., 2005 a) : 22)

### C. Genre et stratégies de réduction de la pauvreté

#### 1. *Genre et stratégies autonomes de réduction de la pauvreté*

La littérature internationale s'est concentrée sur deux aspects majeurs des stratégies autonomes de réduction de la pauvreté en matière de genre.

Le premier est la **place des femmes dans les stratégies de réduction de la pauvreté élaborées à l'échelle du ménage**. Les « ajustements privés » se font en effet en général au détriment de la femme, qu'il s'agisse des ajustements en termes de quantité de travail (mobilisation prioritaire des femmes, et des enfants notamment des filles), de baisse des dépenses (éducation, santé, nourriture – les femmes se privent volontairement pour limiter la faim des hommes et enfants, etc) ou encore d'activités de subsistance plus ou moins légales.

Le second est la **capacité des femmes à élaborer leurs propres stratégies** de sortie de la pauvreté. Dans une optique de **court terme**, à défaut de bénéficier de réelles opportunités de sortir de la pauvreté par le travail (étant principalement cantonnées dans le secteur informel), elles peuvent miser sur la négociation de services sexuels ou jouer sur la scolarisation des enfants pour se libérer du temps à dévouer à une activité rémunératrice. Dans une optique de plus **long-terme**, l'éducation peut les aider à sortir de la pauvreté en les aidant à obtenir de meilleurs postes et améliorant leurs connaissances concernant les besoins en santé, hygiène, alimentation, éducation, etc de leurs enfants (d'où l'expression de *double pay-off* de l'éducation féminine / UNFPA, State of the World Population 2005).

Concernant la **place de la femme au sein des stratégies familiales de réduction de la pauvreté**, les chercheurs IRD se sont concentrés sur le volet « ajustements de la quantité de travail », au détriment des autres, à peine évoqués.

Ainsi, ils ont beaucoup travaillé sur la **mise à profit de la force de travail des femmes** (Courade, G., 2001 ; Charmes, J. ; etc.) et sur les aménagements que cela implique pour le reste de la famille :

« Pluriactivité, mise au travail des enfants et petite corruption sont des ressources mises à contribution, de même que les femmes esseulées dans le cadre de services sentimentaux (Akindès).

Les femmes font par ailleurs une entrée massive sur le marché de travail ou s'investissent plus qu'avant dans les activités agricoles. Face aux difficultés, des stratégies de neutralisation et de division du risque sont mises en oeuvre. » (Courade, G., 2001 : 29)

L'impact de cette mise à contribution des femmes sur les enfants est un thème également fréquemment étudié, que ce soit en termes de (non)scolarisation (notamment Lange, M.F., Pilon, M., etc.), de pratique du confiage (Antoine, P., Adjamagbo, A., Dial, F.B., etc.) ou de mise au travail des enfants (voir Schlemmer, B., 2001, dont articles de Lange, M.F., Verlet, M., de Suremain, C.E.).

Certains chercheurs soulignent aussi l'élaboration de **stratégies de diversification des ressources au sein du ménage, qui se font en fonction du genre**, et qui peuvent s'exprimer par des investissements de nature différente (Baumann, E., 2003b)), ou des activités économiques de nature différente (à côté de l'activité formelle du mari, vente informelle par les femmes de produits jusque-là produits pour l'autoconsommation de la famille, Charmes, J., 2001 ; etc.).

Mais c'est surtout les **stratégies féminines de réduction de la pauvreté** qui semblent mobiliser les chercheurs IRD, principalement deux types de stratégies : la négociation de services sentimentaux et l'usage du microcrédit.

Sous l'expression de **négociation de services sentimentaux**, nous regroupons les travaux sur la « prostitution »/le multipartenariat<sup>14</sup> (Eboko, F., Vidal, L. ; Antoine, P., Dial, F.B., Adjamagbo, A., 2002). Dans le cadre de la rue, Marguerat développe une analyse intéressante sur la distinction que font les jeunes filles entre prostitution et relations amoureuses (Marguerat, Y., 2003). Les travaux sur les stratégies matrimoniales entrent aussi dans cette catégorie (voir notamment les travaux de Fatou Binetou Dial et Philippe Antoine sur les stratégies de divorce et de remariage).

Le microcrédit, et plus généralement les stratégies féminines d'**insertion dans l'économie**, ont également donné lieu à des analyses assez poussées dans le cadre de l'IRD. Concernant le microcrédit, la question du progrès à long terme de la condition féminine est posée (Baumann, E., 2003 c) ; Marius-Gnanou, K., 2003) :

« Lors de nos propres enquêtes en pays tamoul, nombreuses étaient les femmes à vouloir se cantonner dans des activités traditionnelles ne faisant

---

<sup>14</sup> « Aux prostituées *stricto sensu* - celles dont c'est l'activité principale et quotidienne- il faut ajouter:  
- les jeunes femmes qui monnaient leurs charmes de manière ponctuelle et récurrente (les prostituées occasionnelles)  
- celles qui combinent leurs aspirations affectives aux besoins matériels par une polyandrie plus ou moins officieuse (un « sponsor » qui finance et le « meilleur petit » pour le recours affectif)  
- et enfin les « filles à marier » (cf. Bardem et Gobatto 1994) dont les espoirs familiaux et personnels sont exclusivement portés vers la recherche d'un bon parti « pour la vie ». » (Eboko, F., 1999 a)

pas vraiment appel à l'esprit d'entreprise (couture, vache, échoppe, tissage, vente de légumes, etc) sous prétexte qu'elles n'étaient pas assez instruites. Or, le microcrédit ne peut enclencher une dynamique d'accumulation à long terme que lorsqu'il y a des possibilités d'une part d'obtenir des crédits d'un montant significatif, et, d'autre part, de pouvoir les multiplier afin de diversifier les activités génératrices de revenus.» (Marius-Gnanou, K., 2003 :278)

Et ce, d'autant plus que le fait que les crédits soient au nom des femmes n'implique pas automatiquement que ce soit elles qui en aient le bénéfice (Marius-Gnanou, K., 2003).

Mais les stratégies d'insertion dans l'économie ne se limitent pas au microcrédit et on trouve à l'IRD des travaux très intéressants sur les pratiques financières des femmes : investissements, tontines, etc. (Bertrand, M. ; Guérin, I.) ainsi que sur l'idée de l'économie solidaire (Guérin, I., 2003).

## 2. Genre et stratégies hétéronomes de réduction de la pauvreté

En termes de stratégies hétéronomes de réduction de la pauvreté sensibles au genre, les organisations internationales se sont principalement attachées à **dénoncer les biais de genre** présents dans la définition de la plupart de ces stratégies, qui ciblent des domaines masculins. Ces biais, doublés de la difficulté pour les femmes de bénéficier des opportunités offertes par les politiques de réduction de la pauvreté (en raison de leurs contraintes de temps, d'accès aux ressources, de la difficulté de négocier avec le mari, des contraintes culturelles et religieuses, etc.) et de la crise des réseaux de réciprocité traditionnels font que **la plupart des stratégies de réduction de la pauvreté exacerbent de fait les inégalités de genre.**

Face à cela, les organisations internationales appellent à lancer des **projets de recherche** sur les effets des changements macro sur les comportements micro des hommes et des femmes, ainsi que sur les liens entre infrastructure (notamment de transports) et pauvreté des genres, entre autres<sup>15</sup> ; d'établir des budgets genrés afin d'affiner la définition de ces stratégies de réduction de la pauvreté. Elles appellent également à affiner notre **compréhension des mécanismes d'entrée et de sortie de la pauvreté selon le genre** (cf. UNRISD Discussion Paper n°94, 1998), et de repenser les bases mêmes de nos stratégies de réduction de la pauvreté à partir de cela (notamment le lien entre travail et sortie de la pauvreté, voir UNRISD Discussion Paper n°94, 1998).

Cet aspect a été très peu traité au sein de l'IRD. En fait, de ce que nous avons pu lire, seules Jeanne Bisilliat et Kamala Marius-Gnanou ont véritablement participé à critiquer les politiques de réduction de la pauvreté.

Elles soulignent les contradictions des organisations internationales en matière de politique de genre (par exemple, la volonté d'intégrer les femmes dans la réflexion sur l'économie et la politique mondiale à Rio en 1992, parallèlement aux PAS qui renforcent la féminisation de la pauvreté – Bisilliat, J., 1996), le poids de l'infériorité féminine affirmée dans la majorité des cultures sur l'ignorance des besoins des femmes dans la conception des

<sup>15</sup> Voir *overview reports* de Bridge sur le thème de genre et pauvreté : relié aux droits humains, urbanisation, santé, développement durable, infrastructures, réformes économiques, etc.

politiques de développement (Bisilliat, J., 1996), l'absurde volonté de faire des politiques s'adressant exclusivement aux femmes en compensation (Marius-Gnanou, K., 2003).

Face à cela, elles appellent à repenser des politiques de développement fondées sur une réelle analyse de genre, en travaillant notamment sur les relations de genre<sup>16</sup>, et à développer à cet effet l'implication politique féminine à travers des groupements féminins permettant de mettre les besoins/intérêts féminins à l'ordre du jour dans les organisations internationales. Enfin, elles rappellent la nécessité de mettre *l'empowerment* des femmes au cœur de toute politique de développement :

« En fait, pour combattre efficacement la pauvreté, il est nécessaire d'intégrer les rapports de genre dans des programmes de microfinance dès leur conception et *l'empowerment* doit devenir un de leurs objectifs. Cela exige un réexamen des normes et des réglementations du double point de vue des hommes et des femmes, l'incorporation de politiques fondées sur l'égalité des sexes dans les services fournis aux hommes et aux femmes, l'intégration de la stratégie de genre et de l'empowerment à la formation du personnel et l'inclusion d'indicateurs sur l'habilitation des femmes dans les évaluations de projets. » (Marius-Gnanou, K., 003 :280)

Cette réflexion pourrait être continuée et approfondie au DSS dans le cadre de l'axe « Aide, stratégies internationales et inégalités mondiales » de l'UR047-DIAL.

---

<sup>16</sup> « Il faudrait ainsi stimuler plus activement le soutien des hommes en développant de nouveaux types de rôles, ainsi que des réseaux masculins qui souhaitent le changement tout en évitant, bien sûr, de détourner des réseaux de femmes les rares ressources dont elles peuvent bénéficier. » (Marius-Gnanou, K., 2003 :281)

## 2e Chapitre: Genre et travail

### A. La division sexuelle du travail

#### 1. *Travail domestique, travail extérieur*

La répartition du travail entre travail domestique et travail extérieur selon le genre est un thème central dans la réflexion internationale sur genre et travail.

L'analyse porte en premier lieu sur les **différentes formes d'activités que recouvre cette dualité** et le degré de reconnaissance sociale afférent. Le travail domestique inclut en effet autant le soin apporté aux membres du ménage, que la production de biens destinés à l'autoconsommation du ménage (en lien notamment avec les questions de sécurité alimentaire) ou encore le travail non rémunéré au sein de l'entreprise familiale. Il se recoupe parfois avec le travail extérieur, par exemple lorsque l'on vend les excédents de produits transformés à la maison. La rémunération est souvent un critère déterminant pour séparer ces activités, qui sont exercées dans des proportions inégales selon le genre.

En second lieu, les **ressorts de cette division sexuelle du travail** sont analysés. On en distingue principalement deux. Les caractéristiques physiques, biologiques des hommes et des femmes, sont présentés comme l'origine de capacités différentes à exercer tel ou tel emploi. C'est surtout la socialisation différente selon le genre, et la perception différente qu'ont les hommes et les femmes des risques liés à un emploi, de leur capacité à le mener à bien, doublée de la conciliation des rôles productif et reproductif pour les femmes, qui explique des orientations professionnelles différentes selon le genre (cf. travaux du réseau GeNet).

Enfin, les organisations internationales se sont également intéressées à la **fluctuation des proportions de travail domestique et/ou extérieur au sein des ménages** en fonction des aléas économiques.

Travail domestique, travail extérieur ont été largement étudiés à l'IRD, sous les trois aspects cités ci-dessus.

**L'identification des formes d'activité** a été principalement menée en Afrique subsaharienne et en Tunisie (elles sont évoquées dans beaucoup de travaux mais rarement étudiées en détail sauf notamment Pilon, M., 2002 ; Adjamagbo, A. et Delaunay, V., 2005 ; Charmes, J.). Jacques Charmes a ainsi consacré plusieurs articles à l'analyse du travail des femmes africaines, s'intéressant autant à la diversité des tâches qui constituent leur quotidien et à la façon dont elles tentent de les mettre à profit pour sortir de la pauvreté, qu'au poids de ces tâches en termes de temps et d'opportunités économiques. Le poids du cumul de ces tâches domestiques est bien résumé dans cet extrait d'un article de Marc Pilon :

« Les travaux de défrichage, de labour, de sarclage, puis de coupe des tiges de mil lors des récoltes reviennent en principe aux hommes. Le semis, le sarclage sur les « champs de case », le transport des récoltes sont

réalisés par les femmes. Mais celles-ci ayant en outre la charge de la préparation des repas et des autres activités domestiques, elles doivent assurer la culture des condiments nécessaires à la cuisine (ce qu'elles font sur les champs de case), s'occuper du transport de l'eau et du bois (ce qui peut représenter plusieurs heures par jour). Les jeunes filles aident leur mère dans ces tâches, tandis que les garçons s'occupent plutôt de la surveillance des animaux et des cultures. (...) Ce sont les femmes par ailleurs qui préparent la bière de mil (...), fabriquent la majeure partie des poteries, et assurent la quasi-totalité du petit commerce sur les marchés. » (Pilon, M., 2002 :143)

Une analyse similaire a été menée en Tunisie (Sandron, F., Gastineau, B.), qui tente également de déterminer la proportion de femmes que ces différentes tâches concernent et la quantité de temps qu'elles leur prennent, ainsi que le poids de cette division sexuelle des tâches chez les enfants :

« La division sexuelle des corvées d'eau se retrouve aussi chez les enfants. Entre 10 et 14 ans, 0,9% seulement des garçons participent à la corvée d'eau contre 10,1% des filles. Ces chiffres sont respectivement de 0,0% et 14,1% pour les enfants âgés de 15 à 19 ans. Puisqu'elle nécessite plusieurs heures de travail par jour, la corvée d'eau est assurée par des enfants déscolarisés. » (Sandron, F., Gastineau, B., 2002 b) : 77)

Ces tâches domestiques reviennent essentiellement aux femmes dans l'écrasante majorité des sociétés, et constituent une entrave à leur exercice d'une activité rémunérée. Elles sont, de plus, « invisibles<sup>17</sup> » économiquement parlant (puisque non rémunérées) et n'acquièrent donc aucune reconnaissance sociale aux femmes, bien qu'il s'agisse d'activités essentielles à la survie du ménage.

Un effort important est en cours (Enquêtes Emploi du Temps, campagnes de sensibilisation, etc) à l'échelle internationale pour revaloriser ces activités, auquel l'IRD, de par sa présence sur le terrain, pourrait participer beaucoup plus activement qu'aujourd'hui (seul Jacques Charmes semble s'impliquer réellement dans ce domaine).

Quant aux **ressorts de cette division sexuelle des tâches**, ils ont été abordés surtout en termes de socialisation des individus, de représentations sociales du genre. Les « caractéristiques biologiques » des individus ne semblent pas avoir intéressé outre mesure les chercheurs du DSS.

Ainsi, ils essayent de comprendre comment la répartition des tâches chez les enfants correspond à une logique de construction des rôles féminin et masculin (« references to training for future mothers, to duty and helping other female members of the family are omnipresent », Lange, M.F., 2000 d) : 269), ou comment l'intériorisation des représentations et rôles de genre influence le choix d'une activité (Cabanes, R., 2000) ou l'acceptation d'un interdit professionnel (Absi, P.).

« Le mouvement de coordination des infirmières en France en 1988-1989 (Kergoat et al. 1992) a montré [...] l'intérêt d'une action qui place les revendications professionnelles classiques dans le cadre plus large d'une conception sociale de santé qui envisage l'amont et l'aval de l'intervention professionnelle. [...] La revendication professionnelle (se double d'un) souci hors profession (qui) renvoie, selon les auteurs, à une insertion sociale

---

<sup>17</sup> La question de la visibilité et de la mesure de la participation des femmes à l'économie sera l'objet d'un traitement spécifique au chapitre « Genre et gouvernance économique ».

spécifique, celle des femmes dans les rapports sociaux de sexe (la profession est à 90% féminine) sur qui retombent souvent, dans la vie hors travail, le soin des malades et les lacunes du système de santé. » (Cabanès, R., 2000 : 90)

Pascale Absi remarque que cette association entre genre et nature du travail exercé peut aller jusqu'au déni du sexe de l'individu qui ne respecte pas cette règle (« Alors les hommes ont dû se rendre à l'évidence, à leur évidence : puisqu'elles travaillent dans la mine, Dona Julia et Dona Isabel ne sont pas des vraies femmes. Elles sont considérées comme un couple homosexuel et qualifiées de *qharimachu* (hommasses) », Absi, P., 2002 : 154).

Enfin, si la conception sociale attribuant travail domestique aux femmes et travail extérieur aux hommes est relativement stable, elle semble cependant **s'assouplir au gré des chocs économiques**, dans le sens d'une plus grande tolérance envers le travail extérieur féminin.

Ces chocs économiques peuvent être de court terme (crise économique, chute du pouvoir d'achat) ou de long terme (progrès technique réduisant le temps de travail, apparition de l'économie de plantation cf. Adjamagbo, A. et Guillaume, A., 2001). Ils favorisent des stratégies de survie du ménage, amenant les maris à reconsidérer l'apport potentiel de la force de travail de leurs femmes et donc à « réduire les distances entre les sphères productives féminines et masculines » (Adjamagbo, A. et Guillaume, A., 2001 : 14).

Ces chocs génèrent souvent une projection des activités domestiques (transformation de produits agricoles, culture à petite échelle, tissage, fabrication de savon, etc) dans les activités commerciales, se traduisant par une implication des femmes dans le commerce informel (Charmes, J. ; Cogneau, D., 2000)).

Pascale Absi apporte une contribution très intéressante à cette réflexion en liant nécessité économique du travail féminin et construction des rôles de genre dans une perspective de long terme :

« Et c'est parce que leur présence n'y est plus essentielle que l'interférence néfaste des femmes avec la production souterraine va prendre sa dimension actuelle. On comprend ainsi que, dans les mines du Potosi, la croyance paysanne de la concurrence entre la fertilité des femmes et celle de la terre a pu surgir, disparaître et resurgir sans se limiter à l'étape de la menstruation féminine en fonction des aléas de l'histoire productive et des besoins de main d'œuvre.

Aujourd'hui, la mise à l'écart des femmes des mines permet aux travailleurs masculins des coopératives d'asseoir leur domination et de se préserver de la concurrence féminine dans un contexte d'épuisement des gisements souterrains. (...) Le symbolique vient ainsi légitimer la domination économique des hommes qui se réservent l'exploitation souterraine, beaucoup plus rentable. Une *palliri* gagne six à dix fois moins qu'un travailleur en sous-sol.

Dans ce contexte, la distinction entre le travail souterrain et l'exploitation à ciel ouvert s'est érigée comme un élément constitutif de la différence des sexes, venant renforcer le machisme qui régit la vie domestique. » (Absi, P., 2002 : 149)

## 2. Des contraintes sexospécifiques

L'identification des contraintes sexospécifiques auxquelles se heurtent les femmes désirant travailler est également une préoccupation importante des organisations internationales. Celles-ci sont multiples.

Tout d'abord, elles voient leurs initiatives entravées par une **insuffisance de droits ou de protection de leurs droits**, notamment en termes d'accès aux ressources financières (crédit, héritage...) et matérielles (terre, technologie). Les femmes ont en effet souvent le droit de ne posséder qu'à travers un homme (mari, père).

Ensuite, **leur travail est souvent conditionné par l'accord du mari**, et se fait donc sous conditions (primauté des tâches domestiques, constitution de la descendance, remise du salaire au mari, choix de l'activité cautionné par le mari, etc).

Enfin, les femmes doivent affronter des **obstacles particuliers** sur leur lieu de travail, lié à la place de leur genre dans la société (violence, harcèlement, corruption, ...).

S'il n'y a pas vraiment d'études spécifiques à ce sujet, beaucoup de contraintes sexospécifiques sont identifiées au sein des travaux IRD.

Notamment, si nous n'avons pas croisé d'analyse « légaliste » des **droits – de jure et de facto** - des femmes, la difficulté qu'elles ont à avoir accès aux ressources financières et matérielles est néanmoins soulignée de manière récurrente, principalement dans les études sur le microcrédit (Baumann, E., Guérin, I., Marius-Gnanou, K et Hofmann, E. ...) et les pratiques foncières (Bertrand, M. ; Bassett, T.). Avoir accès aux ressources nécessite en général des négociations ardues avec le mari et, même quand les femmes ont le droit légal d'obtenir un prêt, il leur est souvent difficile de le préserver du mari (Marius-Gnanou, K. et Hofmann, E., 2003). Quant à l'accès aux ressources matérielles, notamment à la terre, il est conditionné par le mariage pour les femmes (alors qu'il est automatique pour les garçons une fois initiés donc considérés comme adultes, cf. Adjamagbo, A. et Delaunay, V., 2005) et relève le plus souvent de négociations avec le mari (pour cultiver une parcelle, avoir de l'engrais ou des pesticides,...). De plus, on constate l'existence quasi-universelle d'un gap technologique de genre<sup>18</sup>.

Cela soulève la question de la **marge d'autonomie décisionnelle** qu'ont les femmes en matière d'emploi dans les PED. En effet, il revient au mari, chef de famille, de gérer les ressources productives du ménage. Ainsi, par exemple, ils gardent le contrôle sur le déroulement des travaux et le produit des récoltes féminines (Adjamagbo, A. et Delaunay, V., 2005). Plusieurs éléments entrent ici en jeu : le rôle reproductif de la femme (taille et organisation de la famille, taille désirée de descendance du mari... cf. travaux de l'UR151), bien que certains auteurs signalent le poids finalement assez restreint de la fécondité sur

---

<sup>18</sup> André Quesnel souligne d'ailleurs comment ce gap peut pousser les politiques de développement à renforcer les inégalités de genre : « D'un côté, (l'aide au développement agricole) devrait s'efforcer de ne pas mettre en place des projets productifs que ni les vieux, ni les femmes restés au village ne peuvent assumer techniquement, économiquement ou socialement ; de l'autre, elle devrait éviter de renforcer les inégalités générationnelles et de genre par des réformes institutionnelles comme les réformes foncières en les fondant sur une rationalité économique et juridique individualiste. » (Quesnel, A., 2001)

l'activité des femmes (Béguy, D., 2004 ; Faye, M.F., 2002). Mais aussi, le respect des obligations sociales (devoirs communautaires, cf. Guérin, I., 2002, travail minimum pour le mari/ sur l'exploitation familiale, cf. Bassett, T., 2002 ; primauté des tâches domestiques, ...), et surtout, des hiérarchies sociales, notamment respect de la prééminence du mari, comme le rappelle Thomas Bassett :

«Men's concerns that they were losing control over women's labour power and the privileges conferred on them by the patriarchal system led to their actively discouraging women's cotton at both the household and non-household scales. The dramatic decline of women's cotton testifies to the intensity of these gender politics. Today, gender conflicts over women's economic autonomy continue to be waged in the private and public spaces of the household and village as men and women seek to defend and promote their interests in a changing agrarian order. » (Bassett, T., 2002 : 368)

Enfin, quand les femmes ont obtenu le droit de travailler, elles se retrouvent encore confrontées à des **obstacles spécifiques sur leur lieu de travail**. Ceux-ci sont très divers, mais Martin Verlet (UR105) les résume assez bien dans ce paragraphe :

« Female labour, though, is subject to a number of limitations: taxes, harassment of vendors on roadsides or along railway tracks, rental costs for an authorized fixed sales point, stall, shelter or shop. Other constraints tie in with their child-bearing role and routine domestic responsibilities. [...] In organizing their time and work, working women soon come to depend on their daughters either to take care of a large share of domestic chores or to help them with their business » (Verlet, M., 2000 : 75)

### 3. *La ségrégation de genre dans le monde du travail*

La réflexion internationale s'est également portée sur la division sexuelle du travail dans le monde professionnel.

On remarque en effet des phénomènes de **ségrégation de genre** (certains métiers sont réservés à un genre) et de **concentration de genre** (forte proportion d'un sexe dans une activité) (cf. activités du réseau GeNet).

Des chercheurs tentent donc de déterminer précisément les secteurs concernés et d'**évaluer l'impact de cette ségrégation** sur les perspectives professionnelles des hommes et des femmes, et sur les relations de genre.

Si ce sujet n'a pas été traité en tant que tel au sein du DSS, certains éléments intéressants peuvent y être trouvés.

Nombreux écrits sur le travail recensent les activités de prédilection des hommes et des femmes (Charmes, J., Sandron, F., Gastineau, B., Roubaud, F., Nordman, C., Lange, M.F., Guérin, I., etc).

On trouve cependant aussi des réflexions assez intéressantes sur le poids des croyances traditionnelles dans la ségrégation de genre dans le travail : Pascale Absi notamment, a réfléchi à l'importance des croyances traditionnelles paysannes et religieuses dans la construction de la ségrégation de genre qui s'opère dans le travail minier à Potosi (Bolivie), et Stéphanie Carrière explicite les significations de la division des tâches agricoles chez les N'Tumu (Cameroun) :

« Toutes les actions agricoles entreprises par les hommes concernent de près ou de loin, soit le travail du bois comme l'élaboration de barrières de protection des champs contre la déprédation par les animaux sauvages et domestiques et la construction de tuteurs soit une action évoquant la puissance phallique de l'homme comme retourner le sol avec un bâton, planter des rejets de bananier dans le sol.

Les femmes comprennent la terre, elles y sont liées par leur fonction de fécondité. « Entre la fertilité de la terre et la fécondité des femmes s'établit un parallèle proche de l'identité » (Laburthe- Tolra, 1981). Tout ce que l'on met en terre est activité féminine jusqu'au pétrissage pour la construction des maisons et la construction de barrages en boue pour les parties de pêche collective féminine (nivrée au poisson, pêche à l'écope). » (Carrière, S., 2002)

Ce volet nécessiterait cependant d'être approfondi, et d'aller au delà de la simple mention des métiers « féminins » et « masculins » pour analyser l'impact de cette ségrégation sur les opportunités des hommes et des femmes et sur les possibilités *d'empowerment* individuel.

## B. Genre et décence de l'emploi

Dans un contexte de restructuration économique mondiale, doublée d'une dégradation des conditions de l'emploi, la décence de l'emploi est devenue un thème de prédilection dans la littérature des organisations internationales, en raison de son lien affirmé avec la réduction de la pauvreté. Promouvoir un emploi convenable pour les hommes et pour les femmes est classé « priorité essentielle n°1 » par l'UNIFEM dans son rapport 2005 sur le Progrès des Femmes dans le Monde.

### *1. Genre et qualité de l'emploi*

Les organisations internationales dénoncent régulièrement l'inégalité des sexes face à la qualité de l'emploi. Cette inégalité est triple.

Il s'agit en premier lieu d'une **inégalité de salaires** entre hommes et femmes mais aussi entre femmes. Celle-ci varie fortement selon le niveau d'éducation des individus.

Mais il s'agit également d'une **inégalité face au temps de travail** ; en effet, les femmes ont plus de charges extra professionnelles et donc plus de difficulté à accéder à un travail à temps plein, plus rémunérateur.

Enfin, il existe une **inégalité face à la responsabilité** dans le travail ; on constate partout une sous représentation des femmes dans les postes à responsabilité, qu'ils soient publics ou privés.

Face à ces inégalités existe néanmoins un **clivage entre emploi public et emploi privé** (beaucoup plus inégalitaire).

Concernant ces critères de qualité de l'emploi, ils ont été inégalement traités à l'IRD. L'inégalité face à la **responsabilité** dans le travail n'est pour ainsi dire pas évoquée. L'inégalité face au **temps de travail** reste le quasi-apanage de Jacques Charmes (travaux sur les emplois du temps des femmes africaines), et n'apparaît sinon que dans les travaux du chantier « femmes et économie solidaire » auquel participe Isabelle Guérin. Par contre, la question de l'inégalité des **salaires** revient régulièrement dans les écrits des chercheurs.

Elle est dénoncée en tant que telle, abordée en lien avec la répartition des hommes et des femmes dans les différentes branches d'activité (Charmes, J., 2001 c) ) ou encore étudiée en fonction du niveau d'éducation des hommes et des femmes, de leur statut professionnel, de l'intensité et de la continuité de leur expérience professionnelle ou encore du caractère privé ou public de l'emploi (Roubaud, F., Nordman, C.). L'emploi public est désigné comme le seul domaine dans lequel les femmes sont susceptibles de ne souffrir d'aucune inégalité de salaire, voire d'être mieux payées que leurs collègues masculins (Nordman, C., 2005).

« The gender gap is in favour of males in the formal private and informal sectors while, in the public sector, women seem better off than men. Respectively, 20% and 4% of the gender gap is explained by differences in observed endowments in the two private sectors while worker's characteristics explain much more of the gender gap (in favour of females) in the state sector (46%). However, selectivity accounts for much of the gaps in the public and informal sectors while discrimination is more acute in the formal private sector. » (Nordman, C., 2005 : 39).

Le traitement du sujet reste néanmoins insuffisant, quantitativement et qualitativement. Il pourrait justifier de plus amples recherches au sein du programme « Dynamique de la pauvreté, marché du travail et mobilités sociales » de l'UR047-DIAL, ou encore dans l'UR003 (Travail et Mondialisation) qui pose comme l'une des questions centrales à sa réflexion l'analyse des « conditions différentielles d'accès aux emplois, les modalités de fonctionnement et d'organisation des marchés du travail, des activités productives » (cf. site Internet de l'UR).

## 2. Genre et sécurité dans l'emploi

La question de la sécurité dans l'emploi prend une importance croissante dans la réflexion des organisations internationales.

Cette sécurité appelle à considérer en premier lieu la **stabilité/précarité de l'emploi**. Celle-ci varie en fonction du caractère informel ou formel, privé ou public de l'activité, du statut du travailleur (indépendant, salarié) et révèle d'importantes disparités selon le sexe.

Le **degré de protection sociale** et les droits dont bénéficient les travailleurs sont un élément important de sécurité de l'emploi, et suivent également en partie les clivages cités ci-dessus.

Enfin, l'accès à un **environnement de travail** de qualité montre également des disparités entre les sexes, et se double d'une réflexion sur l'impact de cet environnement sur la santé des hommes et des femmes. L'OMS appelle à développer la recherche à ce sujet<sup>19</sup>.

Là encore, il s'agit d'un volet relativement peu étudié de la relation entre genre et travail au sein de l'IRD.

La question de la **précarité de l'emploi** a donné lieu à un certain nombre d'études, notamment sur le secteur informel (Charmes, J., Bassett, T.) et sur le statut des travailleurs (de Suremain, C.E., 2000 ; Lalou, R., 2003 ; Guérin, I., 2005). Celle-ci touche disproportionnellement les femmes :

« For women in sub-Saharan Africa, the informal sector represents more than 91.5 per cent of the total job opportunities outside agriculture (against 70.7 per cent for men) and 94.3 per cent of these jobs are performed under a status of self-employed, and only 5.7 per cent as paid employees (against 15.8% for men). This is an indicator of their vulnerability and of the fact that they have less easy access to the protected jobs (although a more and more important part of the so-called formal jobs are unprotected and insecure). »  
(Charmes, J., 2000 : 4)

De plus, le statut d' « employé rémunéré » signale uniquement l'existence d'un contrat, et n'implique en aucun cas une notion de durabilité ou d'avantages sociaux : il s'agit souvent d'emplois de courte durée, voire saisonniers, dans l'agriculture et dans l'industrie (Sandron, F., 2001 a)). François Roubaud affirme ainsi que dans le cas de Madagascar, la seule solution pour les femmes d'obtenir un travail dans le secteur formel, qui soit un travail de qualité (avec rémunération correcte, possibilité de promotion, avantages sociaux), consiste à travailler dans les zones franches d'exportation ou dans le secteur public (Roubaud, F., 2004).

Aucune étude spécifique n'a été trouvée lors de la préparation de ce rapport sur les **discriminations de genre quant à la protection sociale**, qui constitue un des quatre axes de travail sur le genre du BIT. Les seules mentions, succinctes, qui sont faites à cette question dans les travaux de l'IRD le sont dans le cadre de la précarité de l'emploi.

Enfin, la question des **discriminations de genre relatives à l'environnement de travail** apparaît également à peine dans les travaux IRD. Les seules mentions que nous ayons trouvées à ce sujet concernent la difficulté et la lenteur d'exécution des tâches liées au refus de laisser les femmes utiliser les technologies modernes, apanage de l'homme (Faye, M.F., 2002 ; Bassett, T., 2002). Yves Marguerat évoque également le fait que les conditions de

---

<sup>19</sup> « Gender, Health and Work », WHO, 2004. L'OMS appelle à :

- développer la production de données ventilées par sexe sur les risques liés au travail, à créer des outils de recherche standards à ce sujet,
- étudier la réaction biologique aux produits toxiques selon le genre
- étudier l'impact des conditions de travail sur la santé sexuelle/ reproductive
- mener cette recherche à la fois dans les domaines social, épidémiologique et biologique.

travail et de vie des petites bonnes sont une cause majeure de fuite vers la rue, et décrit les conditions de travail déplorables dans lesquelles évoluent les jeunes prostituées (Marguerat, Y., 2003).

On le voit, si des angles d'approche intéressants sont utilisés (les zones franches d'exportation, la rue, ...), l'analyse globale de ce sujet à l'IRD reste quand même largement insuffisante. Elle pourrait néanmoins, comme pour le thème précédent, s'inscrire dans les projets de recherche des UR 047 et 003.

### C. Travail des femmes et relations de genre.

Ce thème est beaucoup moins présent que le précédent dans la littérature des organisations internationales. Si le volet 'travail et émancipation des femmes' y apparaît quand même mais souvent de manière transversale, le volet 'travail et stratégies matrimoniales' semble relever plus d'un intérêt propre à l'IRD.

#### *1. Travail et émancipation des femmes*

La réflexion sur l'impact du travail sur l'émancipation des femmes est relativement pauvre au sein des organisations internationales.

Pour preuve, le rapport 2005 de l'UNIFEM sur le Progrès des Femmes dans le Monde, intitulé « Les Femmes, le Travail et la Pauvreté », n'aborde cette thématique que sous l'angle de ***l'empowerment collectif*** que peuvent retirer les femmes de la création de groupements féminins capables d'influencer les politiques de l'emploi. Il mentionne seulement par ailleurs que la **sécurité économique des femmes est un préalable à l'égalité des sexes** ; donc, indirectement, à une certaine émancipation des femmes.

Le réseau GeNet va tout de même plus loin dans l'analyse en questionnant **l'impact de la féminisation du monde du travail sur les identités de sexe** (homme *breadwinner*, femme *caregiver*, cf. Genet working paper n°6, 2005).

Mais le sujet est plus large que cela et les apports des chercheurs IRD sont donc particulièrement intéressants en la matière.

Pour commencer, ils ont essayé d'analyser comment le travail nourrit **l'émancipation féminine**. L'élément principal ici est la nécessité du travail féminin, liée à la crise économique et au chômage masculin qui en a découlé (Dial, F.B., Guérin, I., Vidal, L., ...):

« La perte par l'homme de son statut d'unique pourvoyeur des ressources financières au sein du ménage donne à la femme, pour une fois, la possibilité de s'affirmer pleinement et de ne plus être dans l'ombre de l'homme. »  
(Dial, F.B., 2001 : 5).

Cette importance du travail féminin, et la reconnaissance qu'elles en tirent permettent aux femmes de renégocier leur place, leurs libertés (de circuler, sortir, etc) et leurs responsabilités (pouvoir décisionnel lié au prêt, obligations communautaires) au sein de la famille et de la communauté (Marius –Gnanou, K. et Hofmann, E., 2003 ; Sandron, F. et Gastineau, B., 2002 a) ; Guérin, I., 2002).

« Les quelques études concernant l'Inde montrent que les activités liées au microcrédit ont permis à de nombreuses femmes de sortir de leur espace privé et d'être plus mobiles tant pour aller travailler que pour rendre visite à leur famille, d'être moins dépendantes de leur belle-famille en participant aux prises de décision concernant l'utilisation du prêt et des revenus et de gagner ainsi un respect de la part de la communauté. » (Marius-Gnanou, K., Hofmann, E., 2003)

Mais cette émancipation se double d'une crise des **identités de genre** liée à la centralité économique nouvelle de la femme dans le ménage. En effet, la valeur relative des sexes change : « le fait qu'une fille puisse subvenir, seule, aux besoins de la famille, et *a fortiori* aux siens propres, révolutionne la perception traditionnelle arabo-musulmane de la femme confinée dans son espace domestique privé » (Sandron, F. et Gastineau, B., 2002 : 168).

Les femmes empiètent sur des activités traditionnellement masculines (Bassett, T. ; Baumann, E.), sur la fonction de l'homme de pourvoyeur des ressources familiales (« And the man, while paying occasional bills (rent, school fees), has come to play a supporting role in the household's daily expenses for which the woman is now responsible » Verlet, M., 2000 : 74). Au final, les hommes se sentent menacés dans leur masculinité par cette indépendance féminine, notamment car ce sont de plus en plus elles qui prennent des initiatives au niveau familial (séparation, divorce, ...) et soutiennent les hommes dans leur activité économique (financent le lancement d'un commerce, compensent leur chômage, etc) (Verlet, M., 2000 ; Bassett, T., 2002 ;...).

Enfin, les chercheurs IRD se sont également attachés à étudier les **limites de cette émancipation féminine par le travail**. Celles-ci sont en premier lieu liées à la réaction des hommes à cette attaque à leur masculinité : beaucoup refusent cette autonomie féminine et se replient sur leurs prérogatives traditionnelles (Bassett, T. ; Adjmagbo, A. et Guillaume, A., 2001, etc.) comme par exemple la soumission de la force productive de la femme à l'autorité du mari.

« Men's concerns that they were losing control over women's labour power and the privileges conferred on them by the patriarchal system led to their actively discouraging women's cotton at both the household and non-household scales. The dramatic decline of women's cotton testifies to the intensity of these gender politics. Today, gender conflicts over women's economic autonomy continue to be waged in the private and public spaces of the household and village as men and women seek to defend and promote their interests in a changing agrarian order. » (Bassett, T., 2003 : 168)

De manière plus générale, les chercheurs remarquent que même lorsque la femme se voit remettre une parcelle de terre à cultiver, elle n'en tire que peu de bénéfices. D'une part car le mari et la famille conservent un droit de regard sur ces activités ; et d'autre part car leurs parcelles sont cultivées en dernier, à des périodes moins propices et avec moins de moyens, et sont donc peu productives (cf. Adjmagbo, A. et Delaunay, V., 2005).

Mais cette émancipation limitée s'explique également par la difficulté des femmes à assumer une émancipation encore mal vue socialement (Antoine, P. et Adjamagbo, A., 2004 ; Adjamagbo, A., Dial, F.B., Antoine, P., 2002): « Peu de femmes aspirent, ou n'osent aspirer, à ce mode de vie qui menace les fondements du patriarcat. » (Antoine, P. et Adjamagbo, A., 2004 : 10).

Au final, certains auteurs soulignent l'importance du contexte du travail féminin dans son impact sur l'émancipation de la femme :

« Lorsque le travail rémunéré des femmes correspond à la recherche contrainte de revenus pour subvenir aux besoins essentiels de la famille [...], il intervient alors comme un facteur aggravant la condition des femmes qui doivent assumer dans le même temps les multiples tâches domestiques qui leur sont généralement dévolues (Kouamé et Tameko, 2000). Elles se trouvent prises dans un conflit de rôles [...]. Mais le travail peut être aussi le fruit d'une action délibérée, d'un choix de vie correspondant avant tout à un désir d'autonomie (Thiriart, 2000). Dans pareil cas, il a de plus grandes chances de correspondre à une amélioration effective des conditions de vie et de statut social de la femme. » (Antoine, P., Dial, F.B., 2005)

## 2. Travail et stratégies matrimoniales

Cet aspect de la relation entre genre et travail n'apparaît pas dans la littérature récente des organisations internationales, du moins pas dans celle lue pour ce rapport.

Il apporte cependant des éléments très intéressants pour qui s'intéresse aux stratégies d'autonomisation ou d'*empowerment* féminines, ou à l'évolution des relations entre les sexes, en s'intégrant par sa fonction sécurisante dans les stratégies féminines de mariage, fécondité, divorce et remariage.

Dans le contexte de crise économique et de paupérisation, le travail devient de plus en plus un **préalable nécessaire au mariage** pour les jeunes filles qui souhaitent se constituer une dot, ou simplement 'attirer un mari' : chez les jeunes générations, une autonomie financière de la femme est perçue comme profitable car gage de sécurité (Vidal, L., 2001).

Le travail entre également dans les **stratégies de fécondité** des femmes ; Donatien Béguy étudie ainsi le lien entre entrée en vie féconde et salariat, et montre le poids de l'incertitude ou l'absence de perspectives professionnelles sur le retardement de l'entrée en vie féconde à Lomé (Béguy, D., 2004).

Le travail joue également un rôle majeur dans les **recompositions familiales**. S'il est évidemment un préalable majeur à la demande de divorce par les femmes, il rentre également dans les calculs féminins de remariage : pour trouver un mari plus riche, mieux placé socialement, ou bien par exemple dans le choix d'entrer en polygamie pour pouvoir conserver son travail et son autonomie financière (Dial, F.B. ; Antoine, P. ; ...).

### 3e Chapitre: Genre et environnement

Bien que faisant partie des thématiques abordées à Beijing, le lien entre genre et environnement semble avoir donné lieu à relativement peu de littérature au sein des organisations internationales<sup>20</sup>, et à pratiquement rien au sein du DSS : nous n'avons trouvé au cours de nos recherches que trois auteurs y faisant mention.

Cependant, cela reste une des thématiques en plein essor au niveau international (Beijing 1995, OMDs, Johannesburg 2002...) et nous tenterons donc malgré tout d'en résumer les principaux aspects à ce jour, et de voir s'ils pourraient s'intégrer aux travaux de recherche menés au DSS.

#### A. Genre et énergie

##### 1. *Des contraintes différentes selon le genre*

Les organisations internationales, et notamment le PNUD, se sont attachées à identifier les contraintes différentes pesant sur les genres en matière d'accès et d'utilisation de l'énergie. Les femmes étant chargées traditionnellement de gérer les ressources énergétiques du ménage, elles sont disproportionnellement touchées par ces contraintes, particulièrement en milieu rural car l'accès à l'eau courante et à l'électricité y est encore plus limité.

Ces contraintes se déclinent principalement en contraintes de temps, d'effort physique et de santé.

**Contraintes de temps**, car la collecte d'eau et de bois leur prend souvent plusieurs heures par jour ; l'importance des infrastructures de transport prend ici toute sa dimension. Les contraintes de temps se doublent en effet en général d'efforts physiques et donc d'une **usure physique** importante, liée aux lourdes charges que les femmes doivent transporter. De plus, le manque d'accès à l'électricité implique plus de temps et d'efforts dans la réalisation de certaines tâches domestiques (transformation de produits alimentaires, etc).

Les **contraintes en matière de santé** sont également importantes : un accès limité quantitativement à l'eau a des répercussions négatives sur l'hygiène de la famille, mais des risques sanitaires sont également liés à la collecte d'énergie (morsures de serpents, infections respiratoires, maladies oculaires, ...).

Comme mentionné en introduction de ce chapitre, nous n'avons trouvé que trois auteurs du DSS s'étant récemment intéressés aux relations entre genre et environnement. Il s'agit de Frédéric Sandron (article 2001 a)), Laurent Vidal (2000 b)) et Jacques Charmes.

Dans les trois cas, ce sont justement les contraintes sexospécifiques que subit la femme dans l'exécution de ses activités liées aux ressources naturelles qui intéressent les chercheurs, que ce soit en termes d'exposition à des pathologies (Vidal, L.) ou de contraintes de temps et d'effort : Frédéric Sandron détaille ainsi le poids des corvées d'eau et de bois chez les femmes tunisiennes, et Jacques Charmes souligne ces contraintes dans ses travaux sur le travail domestique des femmes africaines.

---

<sup>20</sup> Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement ne propose ainsi que deux documents en ligne sur le thème « genre et environnement »...

## 2. *Un impact différent selon le genre*

L'impact selon le genre de l'amélioration de l'accès à l'énergie intéresse également beaucoup les organisations internationales.

Elles ont réfléchi notamment sur l'impact de la création de systèmes d'électricité rurale décentralisés (générateur diesel, éoliennes, etc.), sur les **opportunités économiques** à l'échelle de la communauté, et particulièrement des femmes (gains de productivité liés à l'usage de machines, désenclavement avec le téléphone et les TIC, etc.).

La question de **l'égalisation des conditions de vie des hommes et des femmes** grâce à un meilleur accès à l'énergie mobilise aussi la réflexion internationale.

Un accès amélioré à l'énergie a en effet des conséquences plus importantes pour les femmes que pour les hommes en termes de sécurité, de participation publique (assister à des réunions nocturnes est moins dangereux), de revenus, d'éducation (plus de temps à y consacrer, notamment le soir).

Cependant, l'égalisation des conditions de vie des hommes et des femmes n'est pas automatique : de plus longues heures de lumière dans la journée peuvent par exemple résulter en un plus grand nombre d'heures travaillées pour la femme, alors que l'homme les passe en loisirs.

Ce volet ne semble se rattacher logiquement à aucun programme particulier, il est donc ouvert à la curiosité individuelle des chercheurs !

### B. Genre et gestion des ressources naturelles

#### 1. *Des capacités différentes en termes de gestion des ressources*

Sur ce point, les organisations internationales rappellent surtout le rôle de la femme de **gestionnaire de la santé et de l'alimentation du ménage**, qui implique une bonne connaissance des ressources naturelles locales et une utilisation durable de celles-ci, afin de s'assurer que ni eau, ni bois, ni autres ressources (fruits, plantes sauvages, condiments...) ne viennent à manquer.

Dans beaucoup de sociétés, les femmes ont également le rôle de gardiennes des traditions, et notamment du savoir local en termes d'environnement (savoir qui tend à se perdre chez les hommes avec la scolarisation, les migrations,...). Ce sont elles qui **lancent l'alerte** en cas de risque environnemental et qui **protègent la biodiversité locale**.

Un centre d'intérêt émergent au sein des organisations internationales est le **cas des femmes indigènes**, de leur savoir et de leur attachement à préserver les forêts, et des discriminations et persécutions dont elles sont l'objet. Elles appellent notamment à mieux prendre en compte les organisations féminines agissant contre la déforestation ou la pollution des sources d'eau.

La question de la protection de la biodiversité et des savoirs locaux en matière d'environnement constitue un axe de recherche commun à plusieurs unités de recherche au sein du DSS.

La façon dont hommes et femmes transmettent, reçoivent et construisent ces savoirs locaux, et dont ils les mettent en pratique dans la gestion quotidienne de la biodiversité, constitue donc un axe de recherche qui pourrait enrichir les travaux des **UR 168** (programmes « Processus de recomposition : accès et gestion des ressources, savoirs et savoir faire » et « Pratiques de producteurs, processus de production agricole et dynamiques des milieux » de l'axe « Entre forêt et agriculture... » ; axe « Enjeux de la biodiversité ») et **169** (notamment les travaux de Laure Lempereire, Pascale de Robert, Esther Katz et François Verdeaux).

Le cas des femmes indigènes pourrait également compléter les travaux de Pascale de Robert sur les populations indigènes et sur les usages et représentations de l'environnement et du territoire.

## *2. Une marge d'action sur l'environnement réduite pour les femmes*

Si les femmes ont donc développé de par leurs rôles traditionnels une bonne connaissance et capacité de protection de l'environnement, leur possibilité de fait de le protéger est réduite.

Les organisations internationales soulignent ainsi le **lien entre pauvreté et protection de l'environnement**. En milieu rural, les femmes ayant en général un accès moindre à la technologie et aux produits chimiques, utilisent surtout des méthodes traditionnelles protégeant la fertilité des sols ; cependant, le manque de temps ou l'attribution par le mari d'une parcelle lointaine ou peu fertile peuvent les forcer à adopter des méthodes « sauvages » de culture. Promouvoir une utilisation durable des ressources naturelles implique dès lors d'améliorer l'accès et le contrôle des femmes aux ressources productives (terre, crédit, outils, engrais, etc.). En milieu urbain, la question principale est celle de la salubrité de l'habitat (bidonvilles, gestion des déchets, ...).

Mais le **statut** accordé aux femmes au sein du ménage et de la communauté, leur moindre accès aux ressources et leur moindre capacité de fait à **prendre part aux décisions concernant l'environnement** constituent un obstacle tout aussi important à la gestion des ressources naturelles (cet aspect est extrapolé notamment au développement de la biopiraterie).

Les organisations internationales tentent donc de trouver des moyens de **valoriser ces compétences féminines**, par exemple en les mettant au centre de projets d'écotourisme, qui leur permettrait d'augmenter leurs revenus et de gagner de la considération sociale pour leur connaissance de l'environnement.

Le **lien entre pauvreté et gestion des ressources naturelles** en milieu urbain pourrait peut-être s'intégrer aux travaux de recherche que mène l'UR029 sur l'articulation entre vulnérabilité et enjeux : on pourrait envisager d'étudier l'impact de la densité humaine et de la pauvreté en ville sur les modes d'accès aux ressources et sur la qualité des ressources disponibles, ainsi que sur la salubrité de l'habitat (relier éventuellement à la gestion des déchets, à la diffusion des pathologies, etc.).

Quant au **lien entre le statut social des femmes et leur moindre capacité à influencer les décisions en matière d'environnement** (des décisions familiales aux normes internationales...), il pourrait enrichir les travaux menés par certains chercheurs de l'**UR168**. Nous pensons notamment aux travaux de Geneviève Michon sur les conflits d'usages, de représentations et de légitimité entre agriculteurs et acteurs extérieurs, de Patrice Levang sur l'économie des ménages en zones forestières (notamment sur les rationalités économiques et sur le poids du cadre collectif sur les stratégies individuelles), ou encore à ceux de François Verdeaux, qui s'intéresse aux relations entre usage de la diversité biologique, savoirs locaux, valorisation économique et reproduction sociale. Cette problématique pourrait également s'intégrer dans les chantiers « Basses vallées du littoral est africain » (travail sur les gestion de l'eau, des ressources renouvelables et sur les conflits d'usage) et « Productions localisées et savoirs faire locaux » (travail notamment sur les conséquences des processus de localisation des productions sur les savoirs faire, les droits d'accès aux ressources et aux terres, etc) de l'**UR169**.

Enfin, la **valorisation des compétences féminines en matière d'environnement** semblerait assez naturellement reliée aux travaux de Valérie Boisvert (UR168) sur la valorisation des savoirs locaux, sur la conservation de la biodiversité en lien avec les différentes normes touchant à l'environnement (normes sanitaires, économiques, etc établies à l'échelle internationale, régionale, ...) et leur hiérarchie, et sur la biopiraterie.

### C. Genre et dégradation de l'environnement

#### 1. *L'impact inégal des dégradations de l'environnement sur le genre*

L'environnement subit des dégradations croissantes tant en **milieu urbain**, avec le développement des bidonvilles, de la circulation automobile, et de leur corollaire de pollution de l'air et des eaux qu'en **milieu rural**, où l'utilisation croissante d'herbicides, de pesticides a des répercussions tant sur la qualité des sols que de l'air ou des eaux.

Ces dégradations n'ont pas le même impact sur les hommes et les femmes. Bien que les produits pollués soient consommés par toute la famille, donc avec des **conséquences de santé** comparables pour les hommes et les femmes, les femmes subissent encore plus le coût de ces dégradations. En effet, la déforestation implique un **temps de trajet** encore plus long et une **fatigue** encore plus grande pour s'approvisionner en bois, la pollution des eaux entraîne des trajets plus longs pour trouver des sources propres, avec les risques afférents, etc.

Elles sont également disproportionnellement touchées par les problèmes de **pollution de l'air dans la maison**<sup>21</sup>, liés aux combustibles utilisés pour la cuisine, ou d'insalubrité liée à la **mauvaise gestion des déchets** en raison de leur confinement dans la sphère domestique.

Les hommes en revanche sont exposés plus directement aux effets des produits chimiques qu'ils utilisent sur leurs champs, par exemple.

Les organisations internationales attirent enfin l'attention sur le lourd tribut que paient les femmes aux **chocs environnementaux**. En effet, qu'il s'agisse de raréfaction des

<sup>21</sup> Classé problème mondial de santé n°4 par l'OMS.

ressources en temps de guerre, ou de catastrophe humaine ou naturelle, les femmes, en raison de leur moindre accès à l'information et aux ressources, sont souvent les plus touchées.

Ce volet semble pouvoir se rattacher à deux axes de recherche au sein du DSS. Il pourrait d'une part s'intégrer au travail que mène l'**UR029** sur l'articulation entre vulnérabilité et enjeux.

Mais il pourrait surtout, d'autre part, faire partie de l'effort de rassemblement de connaissances sur l'interaction entre dynamiques sociales et dynamiques écologiques, mené par le programme « Usages, appropriation et gestion des écosystèmes » (USAGES – **UR151**).

## 2. *Le besoin de politiques environnementales sensibles au genre*

Face à cela, et face au constat que **des politiques environnementales pouvaient accentuer les inégalités de genre** en modifiant les ressources disponibles au sein d'une communauté, les organisations internationales appellent à développer des politiques environnementales prenant en compte ces différences de genre.

À cet effet, elles appellent à **développer la recherche** sur les liens entre genre et environnement. Le PNUE suggère ainsi d'améliorer la connaissance des rôles, expériences et défis que rencontrent les femmes dans la gestion de l'environnement et des ressources naturelles ; de la place des femmes dans les décisions ayant trait à l'environnement, de leur place dans les activités d'exploitation des ressources naturelles comme la pêche ou le travail dans les mines ou encore des liens entre égalité de genre et développement durable (cf. *Online discussions*).

Trois unités de recherche du DSS possèdent un programme lié à l'élaboration de politiques environnementales et pourraient donc être mobilisées pour participer à cet effort international d'intégration d'une perspective de genre dans les politiques environnementales.

Un des buts affirmés du programme USAGES (**UR151**) est ainsi d'aider à la décision en matière de gestion durable de l'environnement et développement local. À cet effet, les chercheurs impliqués réfléchissent sur l'impact des usages sur les écosystèmes, sur le lien entre usages, représentations et stratégies des acteurs, et sur le lien entre usages, appropriation et gestion des ressources naturelles.

Le programme « Construction sociale des problèmes globaux d'environnement et production de normes pour l'usage et la conservation des ressources » dirigé par Catherine Aubertin (**UR168**) s'enrichirait certainement à intégrer une perspective de genre dans son analyse.

Enfin, le chantier amazonien « Politiques publiques et développement local » de l'**UR169**, travaillant sur la gestion des ressources, l'agrobiodiversité et les savoirs locaux, semble tout désigné à prendre en main une telle tâche.

## **4e Chapitre: Genre et gouvernance économique**

### A. Genre et théorie économique

#### *1. Appréhender la participation des femmes à l'économie*

Appréhender la participation des femmes à l'économie constitue une préoccupation majeure des organisations internationales depuis plusieurs années.

Cela implique en premier lieu une analyse économique approfondie des activités domestiques non-rémunérées des femmes (cuisine, ménage, vaisselle, soin aux malades, aux personnes âgées et aux enfants, ...), ce qui a été dénommé *care economy*. Ces activités, bien que non-rémunérées, ont une valeur économique dans la mesure où elles pourraient être externalisées sur le marché, et mériter rémunération (d'où le mot célèbre de Pigou selon lequel le PIB d'un pays baisse quand un homme épouse sa gouvernante). Les organisations internationales se sont appliquées à essayer de quantifier ces activités domestiques (notamment grâce à des enquêtes emploi du temps) et à les intégrer dans le SCN (Système de Comptabilité Nationale) grâce à une révision de ce dernier effectuée en 1993.

Cela implique aussi analyser les modalités d'insertion des femmes dans l'économie productive et notamment de quantifier l'apport de **l'économie informelle** à l'économie en général. En effet, cette économie « hors-circuit » constitue une part croissante des échanges locaux et offre la majorité des opportunités professionnelles féminines. Le BIT est actuellement en train de créer une base de données sur les femmes entrepreneurs, pour améliorer la visibilité des femmes dans le commerce (BRIDGE, « Emerging issues in Gender and Development : an Overview », 2000).

Les chercheurs du DSS ont contribué de manière variée à la recherche sur la participation des femmes à l'économie.

Si la **prise en compte des activités domestiques féminines** n'a été ouvertement abordée que par Jacques Charmes, l'analyse des **modalités d'insertion des femmes à l'économie productive** a donné lieu à une production assez vaste et diversifiée au sein du DSS : ainsi trouve-t-on des travaux sur les pratiques financières des femmes (Bertrand, M.; Guérin, I., Baumann, E.), sur leurs pratiques économiques (Guérin, I., 2003 sur l'économie solidaire) et leur place dans l'emploi (Cogneau, D., Delaunay, D., Nordman, ; C., ...).

« Dans les deux métropoles, comme ailleurs, le sexe est très discriminant de l'insertion professionnelle, mais ses effets sont plus marqués à Delhi qu'à

Bogota : selon le recensement de 1991, le taux d'activité féminine n'était que de 7% dans l'ensemble du territoire de Delhi, alors qu'à Bogota en 1993, 39% des femmes étaient engagées dans des activités professionnelles. En outre, le sexe a un effet légèrement plus important sur le choix du travail à domicile dans la ville de Delhi : la probabilité de sortir du foyer pour exercer une activité est multipliée par 2,4 à Delhi pour les hommes (par rapport aux femmes) et par 2 pour ceux de Bogota. Sur le plan professionnel, les femmes de Delhi sont moins émancipées que celles de Bogota. »  
(Delaunay, D., 2002 : 194)

Ces travaux s'attachent à comprendre la spécificité des pratiques féminines par rapport aux pratiques masculines, mais souvent aussi à établir des distinctions au sein de la catégorie « femmes » et permettent donc une compréhension assez fine de l'activité féminine.

Quant à **l'économie informelle**, elle a principalement été abordée dans le cadre des travaux de Jacques Charmes. Celui-ci s'est intéressé autant à la mesure de l'activité féminine et de l'économie informelle, qu'aux pratiques féminines au sein de cette économie informelle : déplacement d'activités domestiques (transformation de produits agricoles, etc.) vers le secteur informel (Charmes, J., 2000 ; 2001 a)...), pluriactivité (Charmes, J., 2005 a) et b) ; 2001 c) ; etc.), capacité des femmes à sortir de la pauvreté grâce à l'économie informelle (Charmes, J., 2000 ; 2001 a) ; 2001 c)...

« [...] As a whole, women do not systematically represent the majority of the labour force engaged in the informal sector (their share ranges from 53.4 per cent in Chad to 71.9 per cent in Mali, but drop to 41.9 per cent in Burkina Faso and to 18.1 per cent in Tunisia), but (with the exception of Tunisia, which is representative of a different set of countries) they always represent the major part of informal sector GDP (from 51.1 per cent in Benin to 68.2 per cent in Mali). It is interesting to wonder why and how the contribution of women is higher than their share in informal sector employment in a country like Burkina Faso: would it mean that in this country female incomes are higher than male? This particular case illustrates and highlights one of the main causes of underestimation of women's contribution in most developing countries: their involvement in secondary activities - or more properly said - in multiple activities. » (Charmes, J., 2001 c) : 28).

## 2. *Intégrer le genre dans les modélisations économiques*

Les organisations internationales s'attèlent également à intégrer le genre dans des **modélisations économiques**.

Ainsi des chercheurs internationaux réfléchissent-ils à intégrer les inégalités de genre dans des modèles classiques comme celui du marché en situation de « concurrence pure et parfaite » (Durano, V., 1999, IGTN), ou dans des analyses en équilibre partiel ou général, pour orienter les politiques économiques.

L'UNIFEM (World's Women Progress 2005) propose quant à lui un modèle reliant inégalités de genre, croissance économique et mondialisation, aboutissant à des scénarios

différents (mais majoritairement *win-win*) selon la structure de l'économie (à dominante agricole ou industrielle, etc) et le degré d'inégalités de genre caractérisant le pays.

Ce volet de recherche n'a pas encore donné lieu à une littérature très vaste, ni au niveau international, ni au sein de l'IRD.

Javier Herrera (Herrera, J., 2001) a construit un modèle d'équation de gains afin d'évaluer la situation des fonctionnaires péruviens par rapport aux fonctionnaires français, pour lequel il propose une version masculine et une version féminine.

Mais la participation la plus aboutie à cet égard est peut être celle de Denis Cogneau, qui propose une modélisation du lien entre participation économique des femmes et degré de développement d'un pays :

« Si l'on étudie les pays dans leur ensemble, on peut inférer l'existence d'une forme en U ou peut être de Boomerang entre le niveau de développement et la participation des femmes. En général, les taux de participation des femmes passent de 30 à 50% pour des niveaux de revenus faibles (niveaux observés principalement dans les pays africains et quelques pays asiatiques) à 10 à 30% à l'autre extrémité du groupe que la Banque Mondiale désigne sous le nom de groupe des pays à revenus moyens. Le taux de participation remonte pour des niveaux de revenus plus élevés. Toutefois, les statistiques révèlent une grande dispersion de la participation, à tous les niveaux de revenus par habitant, sauf les plus élevés. Par exemple, pour des revenus par habitant de l'ordre de 270 dollars, le taux de participation des femmes au Bénin est de 46% alors qu'il n'est que de 21% en Inde. »  
(Cogneau, D., 2000 : 21)

Un effort de modélisation plus extensif pourrait trouver sa place dans le cadre de l'axe « Formation des inégalités et de la pauvreté » de l'UR047-DIAL, notamment dans le programme « Impact des politiques sur la distribution », qui semble porter beaucoup d'attention aux modèles économiques.

## B. Genre et construction de l'ordre économique mondial

### 1. *Les biais de genre de l'ordre économique mondial*

Les organisations internationales se sont attachées à dénoncer les biais de genre présents dans la gestion de la mondialisation mais aussi dans les **fondements mêmes de notre système économique.**

En effet, sans parler des discriminations existant dans le marché du travail, ses lois et ses pratiques (salariales, de valorisation de l'éducation, etc.), notre système économique se fonde sur une **séparation des économies productive et reproductive** et une dévalorisation de cette dernière créant un déséquilibre fondamental entre hommes et femmes.

**La gestion actuelle de ce système économique** dans un cadre mondialisé, particulièrement en matière de commerce, ne fait de plus que creuser les inégalités de genre. De fait, si la libéralisation économique peut éventuellement ouvrir des opportunités d'emploi aux femmes, faire baisser le prix des biens de consommation courante, etc., sa régulation à l'échelle mondiale à travers l'OMC empêche les Etats de prendre des mesures pour protéger leurs groupes vulnérables. De plus, certaines de ses règles comme l'ADPIC, permettant aux grandes firmes de déposer des brevets sur des techniques traditionnelles à peine modifiées<sup>22</sup>, et limitant ainsi l'accès des petits paysans à ces techniques, touchent disproportionnellement les femmes (en raison de leur moindre accès aux techniques modernes, apanage des hommes). (UNIFEM, World's Women Progress 2005)

Au DSS, seule Isabelle Guérin semble avoir abordé la critique des fondements de notre système économique. Elle écrit en effet :

« Il faut être naïf - ou vraiment de mauvaise foi - pour contester la dimension fondamentalement sexuée d'une série d'oppositions qui se recourent et se confortent mutuellement : public/privé, marchand/non-marchand, professionnel/familial, production/reproduction ou encore égoïsme/altruisme. Ces oppositions forment la trame - on est même tentés de dire l'essence - du savoir économique, et nous en sommes, hélas, prisonniers. (...) Lorsque penseurs et décideurs décident d'organiser rationnellement les sociétés occidentales du XIX<sup>e</sup> siècle, ils décident aussi très précisément quels seront les rôles masculins et féminins. La discipline économique, alors en émergence, va forger peu à peu plusieurs hypothèses, supposées simplifier la réalité afin de mieux l'expliquer alors que leur pouvoir normatif est en fait considérable. » (Guérin, I., 2005).

Ces hypothèses sont, selon elle, la liberté et la rationalité masculines contre la dépendance et l'altruisme féminins, et une conception matérialiste et individualiste de la richesse, excluant toute notion d'utilité sociale.

Par contre, le volet « critique de la gestion actuelle de ce système économique » de cette thématique ne semble avoir donné lieu à aucun écrit dans le cadre du DSS. L'unité de recherche fournissant le cadre le plus approprié pour une extension de la réflexion à ce sujet est certainement l'UR047-DIAL.

Cependant, d'une part, celle-ci se concentrant sur les institutions nationales, et n'étudiant les institutions internationales que dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, et d'autre part, les inégalités de genre ne constituant pas un point focal des travaux de l'UR, traiter des biais de genre de l'ordre économique international dans le cadre des programmes actuels de l'UR reviendrait à faire un grand écart théorique dont on peut questionner l'intérêt.

---

<sup>22</sup> cf. le débat sur les brevets déposés sur le margousier (*neem*) comme pesticide et comme fongicide, voir notamment Bullard, L., 2005, « Libérons l'arbre libre, document d'information sur la première opposition légale contre un brevet issu de 'biopiraterie' : l'affaire margousier » document accessible sur [http://www.womenandlife.org/WLOE-fr/information/mondialisation/neem\\_info.html](http://www.womenandlife.org/WLOE-fr/information/mondialisation/neem_info.html)

## 2. *Intégrer les femmes à la réflexion et à la réforme de l'ordre économique mondial*

La « gouvernance mondiale », volonté de régler la mondialisation, vise entre autres à offrir des opportunités commerciales aux femmes, sur les marchés financier (microcrédit) et des biens et des services (en les désenclavant, et en leur permettant de travailler depuis leur domicile). Les organisations internationales insistent sur la **nécessité de changer les règles du marché** à cet effet, les règles existantes (conventions du BIT, CEDAW) s'avérant insuffisantes de fait, et d'intégrer les femmes à la construction de ces nouvelles normes.

Un effort majeur est ainsi mené par différentes organisations (ICECD, UNCTAD, UNDP, UNIFEM...) pour promouvoir les femmes entrepreneurs et les inciter à **participer à l'instauration de conditions favorables** aux niveaux meso et macroéconomique.

La seule participation iridienne à cette réflexion trouvée dans nos recherches est encore celle d'Isabelle Guérin (Guérin, I., 2005).

Celle-ci analyse en effet l'une des réactions des femmes face à l'inadéquation du système économique à leurs conceptions de l'économie et à leurs besoins : l'élaboration d'un système d'économie solidaire, qui permet à travers un ancrage local d'identifier les problèmes et de les exprimer dans la sphère publique afin d'une part, d'y apporter des réponses collectives, mais d'autre part et surtout d'amorcer une dynamique de changement social. Ce changement passe selon elle par la revalorisation des savoirs domestiques et le décloisonnement des sphères masculine et féminine.

Cette économie solidaire pourrait apporter les bases d'un changement de l'ordre économique mondial, en ouvrant sur « de nouvelles manières de produire, de consommer mais également de vivre ensemble » (Guérin, I., 2005).

Dans un registre moins révolutionnaire, formuler des recommandations de changements économiques structurels à l'échelle internationale pourrait constituer un approfondissement intéressant des travaux menés dans le cadre du DSS sur les pratiques économiques des femmes (Bertrand, M., Guérin, I., ...).

### C. Sensibilité de genre et politiques économiques

#### 1. *L'impact différent des politiques économiques selon le genre*

L'impact dévastateur des plans d'ajustement structurels sur la situation des femmes pauvres a lancé un grand mouvement de réflexion au sein des instances internationales sur l'impact selon le genre des politiques économiques (cf. notamment BRIDGE, « Economic Reform and Poverty », 1997).

Elles ont tenté d'identifier les **biais des politiques macroéconomiques** (biais déflationniste, - *commodification bias* -, biais « de l'homme pourvoyeur des ressources du

ménage » - *male breadwinner bias* -, cf. UNIFEM, World's Women Progress 2005) et de classer les politiques selon leur impact sur le genre. La FAO explique par exemple que si les politiques d'encouragement à l'agriculture d'exportation visent l'enrichissement du pays, elles peuvent en fait aboutir à la dégradation de son capital humain en raison du surcroît de charges résultant pour les femmes et les enfants.

Elles ont également essayé de comprendre **comment les relations de genre conditionnent l'impact des politiques économiques**. Ainsi, les normes et rôles de genre sont dénoncés comme empêchant les femmes de répartir leur temps différemment pour profiter d'opportunités économiques, et comme les forçant à assumer le poids du transfert des soins du public au privé avec le retrait de l'Etat dans le domaine social ; l'asymétrie dans le contrôle des ressources du ménage est dénoncée comme les empêchant de s'adapter aux conditions du marché, etc.

A partir de ces réflexions, les organisations internationales ont tenté **d'élaborer des budgets ventilés selon le genre** (*gender budgets*), en essayant de déterminer l'impact différent selon le genre des dépenses dans différents secteurs. Le but étant de permettre une répartition équitable des ressources existantes. Ces budgets ont été réalisés dans de nombreux pays en parallèle du budget étatique et les organisations internationales réfléchissent maintenant aux **moyens de les mettre en œuvre** (BRIDGE, « Gender and Budget », 2003).

Ce volet ne semble pas avoir donné lieu à recherche au DSS. Il pourrait cependant s'inscrire dans les programmes « Impact des politiques sur la distribution » et « Participation, identités et construction de l'Etat » de l'UR047-DIAL.

Quant aux *gender budgets*, bien qu'ils constituent un pan majeur des travaux des organisations internationales sur le lien entre genre et politiques économiques, ils n'ont pas généré d'écrits au sein du DSS et ne semblent pas pouvoir s'y intégrer dans la mesure où il s'agit de recherche appliquée s'effectuant dans le cadre de relations spécifiques avec des gouvernements.

## 2. Des besoins de recherche pour « placer la mondialisation sous contrôle social »<sup>23</sup>

La compréhension de ces biais de genre et de ces interactions entre relations de genre et comportements économiques est encore mince, et les organisations internationales appellent en conséquence à **multiplier les efforts de recherche** dans des domaines aussi différents que les flux de capitaux, la volatilité de l'aide internationale, la libéralisation du commerce, l'impact potentiel de la promotion des agricultures d'export non traditionnelles en Afrique, l'allègement de la dette ou encore les coupures budgétaires.

Le BIT notamment a lancé un grand chantier de recherche visant à développer la capacité des acteurs locaux, nationaux et régionaux à comprendre les liens entre pauvreté, relations de genre, emploi et développement afin qu'ils mettent en place des politiques d'emploi et de lutte contre la pauvreté favorisant l'égalité des sexes.

<sup>23</sup> UNIFEM, World's Women Progress 2005, chapitre 6.

Ces différents axes de recherche semblent également tout indiqués pour s'intégrer dans les travaux de l'UR047.

## 5e Chapitre: Genre, médias et NTIC

Hormis le travail récent de Jean François Werner sur la réception des *telenovelas* par les femmes en Afrique de l'Ouest (Werner, J.F., 2006), rien n'a été fait au DSS concernant le lien entre genre, médias et NTIC.

De plus, un seul programme actuel semble à même d'intégrer à sa recherche un volet sur ce sujet, il s'agit du programme « Informatiques, savoirs et développement » de l'**UR105**.

Cette partie se contentera donc de résumer les axes d'étude des organisations internationales et d'y intégrer les apports de M. Werner.

### A. Genre et accès aux NTIC

#### 1. *Les barrières à l'accès des femmes aux NTIC*

Les organisations internationales se sont en premier lieu attachées à identifier les barrières d'accès des femmes aux technologies de l'information et de la communication.

Celles-ci sont d'abord **matérielles** : elles sont liées à l'inégale densité des réseaux, à l'accès inégal et instable à l'électricité, à la qualité de la connexion utilisée ou encore au prix de cette connexion.

Mais elles sont également d'ordre **socioculturel** : en effet, la technologie est souvent considérée comme masculine et les femmes manquent de confiance en leur capacité à l'utiliser, sans parler des problèmes de langue et même simplement de lettrisme, de manque de temps lié à leur double rôle productif et reproductif,...

Ces barrières sont plus fortes en milieu rural qu'urbain, et touchent particulièrement les communautés marginalisées (donc disproportionnellement les femmes pauvres.)

Jean-François Werner accorde une certaine attention aux barrières socioculturelles limitant l'accès des femmes à la télévision, principalement les questions de temps disponible et de barrière de langue.

Il apporte des éléments de réflexion intéressants à ce sujet en montrant les stratégies de contournement de ces barrières : réorganisation des tâches domestiques (décalage dans le temps, superposition des activités), mise à profit de l'éducation des jeunes générations, recentrage sur le message visuel (qui « met à profit les capacités qu'ont les femmes à décrypter les émotions intimes des personnages des séries télévisées, comme elles le font dans la vie quotidienne pour anticiper les besoins et désirs de leur proches », Werner, J.F., 2006 :177)) par exemple.

## 2. De l'accès à l'usage effectif et au contrôle des NTIC

L'accès aux NTIC n'implique pas automatiquement l'usage effectif et le contrôle de ces outils, et les organisations internationales soulignent les défis supplémentaires rencontrés par les femmes à cet égard.

**Utiliser les NTIC efficacement** implique en effet la conscience de la richesse de l'outil et donc une formation adaptée, ainsi que de l'argent pour l'utiliser régulièrement et dans la durée. Cela implique aussi l'existence de contenus appropriés (éducation notamment à distance, conseils économiques et légaux adaptés à la situation dans le pays/ la région, en langue locale, conseils de santé pertinents).

Enfin, **contrôler les NTIC** implique savoir ou trouver l'information et être capable d'en produire, avec ce que cela implique de besoins en formation supplémentaire.

### B. Genre et opportunités liées au NTIC

#### 1. *NTIC et opportunités commerciales*

Les NTIC fournissent une réponse potentielle à un certain nombre de contraintes que rencontrent les femmes dans leurs activités commerciales, à condition que celles-ci y aient accès.

En premier lieu, **elles les désenclavent** : le téléphone, l'email, le fax, etc, leurs permettent de rester en contact avec des acheteurs/ fournisseurs d'autres villages ou villes, tout en menant leur activité à domicile et sans souffrir du manque de transport ou de temps pour se déplacer.

Elles peuvent également leur permettre de **s'informer des modalités légales et pratiques** de lancement d'une entreprise, afin de formaliser leur commerce, ou d'améliorer leurs compétences.

Enfin, en favorisant le regroupement de commerçantes à travers des réseaux de commercialisation, et en augmentant les acheteurs potentiels grâce au e-commerce, les NTIC peuvent **améliorer les termes de l'échange pour les commerçantes** et les aider à développer, stabiliser leur activité.

## 2. *Participation des femmes à la société de l'information*

La façon dont les femmes arrivent à s'imposer professionnellement dans le monde de l'information, ainsi que la façon dont elles influencent l'information, constituent également un centre d'intérêt des organisations internationales.

Elles s'interrogent d'abord sur le « **plafond de verre** » (UNESCO, 2000) auquel sont confrontées les femmes souhaitant faire carrière dans les métiers de l'information. Celui-ci est analysé comme le résultat des caractéristiques patriarcale et hiérarchique de l'industrie des médias, et des préjugés de genre prégnants (incompétence féminine, incompatibilité des rôles productif et reproductif, etc.).

Elles dénoncent également le fait que **l'information soit traditionnellement masculine**, et laisse peu de place à une « approche féminine » spécifique en termes de sujets (sujets centrés sur les gens, quand les sujets masculins sont centrés sur les actions, UNESCO 2000) et d'interprétation des sujets.

### C. Impact des NTIC sur l'évolution du genre

#### 1. *NTIC, médias et représentations du genre*

Les NTIC constituent un outil puissant de **diffusion de représentation du genre**. Par la diffusion en masse d'une certaine image des femmes et des hommes, ils contribuent à la construction des identités de sexe chez les enfants, et peuvent donc aussi bien favoriser le changement des relations de genre que leur stagnation, voire leur régression.

Les **distorsions de la réalité** dans les images véhiculées par les NTIC sont en effet lourdes de conséquences. Le stéréotype de la femme-objet sexuel n'est certainement pas étranger au développement de la pornographie, de la violence sexuelle, de la traite des femmes et même simplement aux phénomènes de discrimination à l'emploi et de harcèlement sexuel sur le lieu de travail. De même que le stéréotype de la femme africaine, pauvre, vulnérable et pleurant la mort de proches, contribue à entretenir la vision des femmes comme vulnérables, nécessitant une prise en charge par un homme, etc.

Ainsi les organisations internationales insistent sur la nécessité de **mettre les NTIC au profit du changement social**, qui passe par une certaine image de la femme : autonome, compétente, etc.

Cet axe de réflexion a fait l'objet d'une analyse assez approfondie dans le cadre du projet collectif « Entre global et local : médias visuels et dynamiques identitaires en Afrique de l'Ouest » auquel a participé Jean-François Werner.

D'un côté, il s'intéresse à la **façon dont les autorités se servent des programmes télévisés pour canaliser les relations de genre** : la chaîne de télévision publique est ainsi présentée comme un « filtre entre le monde extérieur et la société sénégalaise » par la sélection des programmes destinés à divertir et éduquer les jeunes sénégalais. Les programmes en question, s'ils soulèvent des incertitudes et questionnements, finissent inévitablement par rétablir l'ordre social *in fine*, et proposent une représentation de la femme confortant les inégalités de genre (à la fois piliers de l'ordre social et déstabilisatrices de celui-ci par leurs pulsions sexuelles incontrôlables, dominant le domaine des désirs et des sentiments quand les hommes dominent les sphères économique, religieuse et sociale, etc).

De l'autre, il étudie la **manière dont les spectateurs (-trices) filtrent les messages et se les approprient** dans une dynamique de construction permanente des identités de genre :

« Au terme du processus interprétatif que je viens de décrire, les femmes sont en mesure de faire des comparaisons entre ce qu'elles vivent au quotidien et ce qu'elles voient sur l'écran. Cette confrontation avec l'Autre, médiatisée à la fois par la télévision et par l'imaginaire collectif, va avoir un impact sur leurs constructions identitaires, soit en renforçant la représentation qu'elles se font d'elles-mêmes et de leurs rôles sociaux, soit au contraire en les faisant évoluer dans le sens des transformations de la société sénégalaise. » (Werner, J.F., 2006 : 187).

Ces deux impacts très différents s'expliquent par la distance que crée la télévision entre les comportements des personnages des *telenovelas* et ceux de rigueur au Sénégal : ainsi, si la différence culturelle peut choquer, elle n'implique pas de remise en question nécessaire de la façon de penser sénégalaise.

Il souligne également l'importance croissante des *telenovelas* comme outil de transmission de normes et de valeurs entre les générations, notamment en matière de relations de genre : elles constituent en effet « une collection d'histoires et d'anecdotes dans laquelle on peut puiser librement pour donner des leçons de morale aux plus jeunes à partir d'analyses in vivo du comportement des personnages » (Werner, J.F., 2006 : 183).

## 2. Les NTIC, un outil pour l'empowerment féminin ?

Par cette modification des mentalités qu'elles peuvent entraîner comme par les possibilités économiques, politiques et sociales qu'elles offrent aux femmes, les NTIC constituent un outil précieux pour leur émancipation.

Elles leur permettent en effet d'accéder à l'information publique, donc de prendre conscience de leurs droits et possibilités et d'en tirer parti ; de participer à la vie publique (les NTIC agissent comme un « amplificateur de la voix des femmes »), et à la lutte pour l'égalité des sexes (notamment grâce aux e-campagnes). Autant d'éléments essentiels à l'**empowerment** féminin.

Mais les organisations internationales soulignent la **fragilité de ces initiatives** et la nécessité pour les Etats de les soutenir en adoptant une perspective de genre dans les politiques sur les NTIC, ainsi qu'en veillant à mettre la priorité sur le rôle social de la

technologie (elles prennent en exemple la nécessité de doubler l'invention de l'imprimerie par un effort d'alphabétisation générale pour maximiser l'intérêt/ l'utilité de l'existence de livres).

Jean-François Werner aborde la question de l'empowerment des femmes grâce à la télévision à partir des opportunités de renégociation des relations de genre qu'elle offre aux femmes dans la sphère privée.

Pour lui, ces opportunités viennent notamment de la **restructuration spatiale et temporelle de l'espace domestique** qu'entraîne l'introduction de la télévision. Celle-ci est en effet placée dans le salon, « intermédiaire entre le territoire privé et l'espace public qui est le siège d'une lutte de pouvoir entre les genres et les générations pour son occupation. » (Werner, J.F., 2006 : 172 -173). La diffusion des programmes structure également l'organisation du temps des membres de la maisonnée. Ces changements induisent une « désarticulation/ recombinaison de l'ensemble social en fonction du genre et de l'âge, qui ne repose plus sur une base collective et publique (...) mais sur une base domestique et privée, dans le cadre d'une culture de divertissement traversée par des rapports marchands. » (Werner, J.F., 2006 :173).

Mais les *telenovelas* fournissent surtout matière à **renégocier les relations de genre existantes**. D'une part, en créant un cadre propice à la communication entre les sexes:

« Ainsi, à travers l'évocation de la série, elle peut parler avec un homme et même avec son propre père (...) de sentiments amoureux, un sujet que la morale conventionnelle interdit d'évoquer, parce que ce serait honteux, avec une personne de l'autre sexe ou d'une autre génération. » (Werner, J.F., 2006 : 184).

Mais surtout, d'autre part, en montrant qu'il existe d'autres façons d'envisager les relations de genre. Ainsi le filtrage du contenu des *telenovelas* par les femmes (selon un critère de compatibilité culturelle) ne les empêche pas de s'approprier des éléments novateurs, utilisés pour résoudre des problèmes quotidiens notamment dans les relations générationnelles et de genre : problèmes de communication et de confrontation des opinions (sur la sexualité, la drogue, l'amour, etc.), de confiance dans le couple, etc.

Werner souligne ainsi que la consommation sur une longue durée de *telenovelas* peut donner aux femmes le savoir, le courage et la force nécessaires à négocier l'évolution des relations de genre (thème central des *telenovelas*) : choix du conjoint, modification des relations amoureuses, de la confiance et de la communication dans le couple (à l'encontre de la mise en garde traditionnelle des jeunes filles contre les hommes, déloyaux, faux, opportunistes), etc. Les *telenovelas* offrent en effet un détour permettant de modifier les relations de genre et de génération en douceur, depuis la cellule familiale, sans remettre directement en cause l'ordre social.

Il rappelle cependant la **fragilité de cette renégociation de la place des femmes**, liée notamment à leur dépendance économique envers les hommes, elle-même entretenue par une moindre scolarisation féminine et un accès difficile au marché du travail, mais aussi à la réaction collective à cette volonté d'émancipation, qui peut se traduire par un repli conservateur.

## 6e Chapitre: Genre, migrations et transferts monétaires

### A. Comprendre les migrations féminines et masculines

Le Secrétaire Général des Nations Unies rappelle dans son rapport sur les femmes et la migration internationale (UN, 2004) que les femmes constituent 49% des migrants en 2000, et que cette proportion est amenée à s'accroître avec la mondialisation et la division internationale du travail. Or, souligne-t-il, la connaissance de ces migrations féminines est limitée, notamment dans sa dimension quantitative, car les données statistiques disponibles sont rarement ventilées par sexe et par âge. Il appelle donc à développer la recherche sur les spécificités des migrations féminines.

#### 1. *Des formes et des enjeux spécifiques*

Les migrations féminines et masculines se différencient par des formes et des enjeux spécifiques, que les organisations internationales s'efforcent d'identifier et d'analyser.

Concernant la forme, il existe une répartition des migrations féminines et masculines autour des **lignes de clivage** que constituent l'aspect choisi ou forcé de la migration, internationale ou interne. Les migrations féminines sont en effet souvent une stratégie économique du chef de ménage, père ou mari.

Migrer répond à une **combinaison de facteurs économiques, sociaux et politiques, qui jouent différemment en fonction du genre** (pauvreté, regroupement familial, normes de genre et discriminations de genre, traite, conflits, catastrophes et persécutions, etc.) et qui impliquent des enjeux différents accordés à la migration par les migrants et migrantes.

Plusieurs chercheurs IRD ont pris part à cet effort de détermination de la spécificité des migrations féminines (Barbary, O., 2004 ; Lalou, R., 2003 ; Papail, J., 2002 ; Faye, M.F., 2002 ; Quiminal, C., 1996, etc.), en termes de motifs de migration (motifs économiques : soutenir le mari, le père, envie d'indépendance ; et socioculturels : rejoindre le mari, préparer un mariage, attrait du mode de vie urbain...), et de types de migrations (Barbary, O., 2004 ; Faye, M.F., 2002 ; Papail, J., 2002).

Jean Papail fournit ici un apport intéressant en proposant une analyse des migrations mexicaines vers les Etats-Unis systématiquement ventilée par genre, donc permettant une comparaison assez complète des migrations féminines et masculines.

La production irdienne sur ce sujet reste tout de même limitée en volume et justifierait plus ample investigation. Ceci pourrait s'intégrer dans les travaux des UR013, UR151 (équipe MIDDEN), UR047 (axe « Formation des inégalités et de la pauvreté »), ou encore UR107 (axe « Logiques territoriales et politiques des identités »).

## 2. Des contraintes spécifiques

Bien que les femmes représentent aujourd'hui la moitié des migrants internationaux, les organisations internationales dénoncent les contraintes spécifiques auxquelles elles se heurtent, avant et pendant la migration.

Si les **droits** des migrants ont fait l'objet de pactes internationaux, les migrantes restent néanmoins sous le joug de nombreuses lois nationales discriminatoires à l'émigration et à l'immigration. Ainsi, elles ne peuvent faire venir leur mari ou leurs enfants, ont besoin de l'autorisation d'un tuteur pour quitter le pays, ont des limites d'âge ou encore l'obligation d'effectuer des tests de grossesse, etc.

Pendant la migration, leur statut de femme, et de migrante/d'étrangère a des conséquences en termes de discrimination à l'**emploi** et de **conditions de vie** (accès au logement, etc.), mais aussi en termes de **santé**, d'autant plus que les femmes ont souvent un accès restreint aux soins (manque d'argent, de protection sociale, absence de soins appropriés culturellement). Le problème de leur **protection physique et juridique** se pose également face à des phénomènes tels que la traite des femmes ou les persécutions sexistes. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés travaille particulièrement sur ces questions.

Assez peu de recherches ont été menées au DSS sur les contraintes spécifiques auxquelles sont exposées les femmes migrantes.

Une seule référence a ainsi été trouvée aux problèmes juridiques des migrantes (Gautier, A., 2005). Si les contraintes spécifiques qu'elles rencontrent au quotidien lors de leur migration ont suscité plus d'intérêt à l'IRD (Quiminal, C., Papail, J., Faye, M.F., Lalou, R., etc.), cet intérêt semble circonscrit à leur insertion économique, et à leurs conditions de vie et de santé (notamment au lien entre migration et gestion du risque sida, cf travaux de R. Lalou).

Cet aspect pourrait éventuellement être approfondi dans le cadre des travaux menés par les UR151 (équipes MIDDEN et POPSANTE) et UR047 (axe « Formation des inégalités et de la pauvreté »).

### B. Impact de la migration sur les individus

#### 1. *Des opportunités d'émancipation pour les femmes*

La migration, que ce soit celle de l'homme ou de la femme, comporte des opportunités d'émancipation économique et sociale pour les femmes.

Du point de vue **économique**, la migration du mari place la femme en situation de chef de ménage de fait, au sens où elle doit gérer les dépenses et revenus du ménage, et les activités de ses différents membres, et lui donne un revenu régulier grâce aux transferts monétaires. Quand c'est la femme qui migre, elle vit également de manière autonome et s'assume seule, de même qu'elle assume souvent le reste de la famille. Elle décide donc de la répartition des dépenses et peut alors choisir d'investir dans l'éducation des enfants – notamment des filles –, dans son activité commerciale, etc.

Du point de vue **social**, les organisations internationales s'interrogent sur l'impact de l'indépendance économique de la femme sur son statut, sa considération au sein du ménage et de la communauté, et sur sa capacité à intervenir dans les décisions publiques.

La question de **l'émancipation économique des femmes** devenues chefs de ménage en raison de la migration du mari a fait l'objet de nombreuses études au DSS (cf. chapitre « Genre et pauvreté », section B. 2.). La réalité de cette émancipation, ses implications sociales, sa viabilité à l'échelle du ménage, ont ainsi été étudiées. L'éventuelle émancipation économique liée à la migration féminine a également été analysée en détails (Faye, M.F., 2002).

Quant aux **opportunités d'émancipation sociale** qui s'offrent aux migrantes, elles ont été abordées au DSS sous des angles assez divers, de la gestion quotidienne du ménage (relations avec l'école, les assistantes sociales, les institutions, cf. Quiminal, C., 2003) à la mobilisation associative (Faye, M.F., 2002, Quiminal, C., 2000), ou au degré d'attachement au territoire (Quiminal, C., 2000), en passant par la confrontation avec une société plus permissive :

« Les jeunes filles qui ont toujours privilégié la famille comme espace privé découvrent de nouvelles relations sociales, délaissent temporairement leur rôle de reproduction (tâches domestiques) au profit de leur rôle dans la production, tout en bénéficiant d'une élévation de leur statut social au sein de l'unité familiale.

L'émigration vers une société plus permissive permet une césure avec les valeurs socioculturelles prévalentes dans la communauté d'origine, facilitant la fréquentation féminine de lieux ou espaces publics divers (bars, discothèques, cinémas, etc.). » (Faye, M.F., 2002 : 112)

Les UR047 (axe « Formation des inégalités et de la pauvreté ») et UR107 (axe « Logiques territoriales et politiques des identités ») pourraient développer la réflexion iridienne à ce sujet.

## 2. *La résistance des inégalités de genre*

Ces opportunités ne débouchent pourtant pas systématiquement sur une réduction des inégalités de genre.

En effet, **l'imprégnation sociale des normes et rôles de genre** entrave le profit que les femmes peuvent tirer de la migration : parce que leur moindre accès au crédit, à la terre,

aux soins, limite les bénéficiaires des transferts monétaires ; parce qu'assumer le rôle de pourvoyeuse des ressources du ménage en plus de leur rôle reproductif est coûteux en termes de développement personnel et de temps ; parce qu'elles n'ont pas nécessairement la possibilité d'influencer la prise de décision concernant l'utilisation des transferts, etc.

De plus, les organisations internationales attirent l'attention sur le fait que les conditions de vie difficiles des migrants (chômage, bas salaires, difficulté à s'intégrer, conflits intergénérationnels, etc.) peuvent aboutir à un **repli identitaire** qui se caractérise par le renforcement des rôles traditionnels attribués aux femmes et aux hommes.

A l'IRD, **l'imprégnation des normes et rôles de genre** a surtout été analysée dans son impact sur la capacité des migrantes à tirer profit de leurs activités économiques. Elles sont en effet majoritairement cantonnées dans des emplois en bas de l'échelle sociale dans le pays/la région d'accueil, souvent des emplois informels, générant de faibles profits, et dont elles peuvent à peine bénéficier. De fait,

« cette amélioration de leurs conditions de vie économique leur inflige d'autres charges qu'elles sont obligées de satisfaire car faisant partie des règles qui érigent la société sereine. La disposition d'un travail pour les femmes augmente non seulement leurs responsabilités économiques mais également, elle est à l'origine du désengagement progressif des hommes aux devoirs familiaux. » (Faye, M.F., 2002 : 111)

Quant à la **réaction conservatrice** qui peut accompagner la migration, elle est également évoquée dans les travaux étudiés, vis-à-vis de la migration masculine (rôle de la belle famille, cf. notamment Lalou, R., 2003) comme de la migration féminine (conflits autour du travail de la femme, de la gestion de l'argent, refus que la femme prenne de « mauvaises habitudes de liberté » (Quiminal, C., 1996 : 225 ; etc.).

Ces travaux mériteraient d'être approfondis, et cela pourrait se faire dans le cadre des UR107 (axe « Logiques territoriales et politiques des identités ») et UR151 (équipe MIDDEN).

## C. Impact des migrations masculines et féminines sur le pays d'origine

### 1. *Migrations, transferts monétaires et développement*

Les transferts monétaires des migrants constituent aujourd'hui la deuxième source de financement des pays en développement.

En permettant d'investir dans des infrastructures essentielles (écoles, centres de santé/cliniques, points d'eau, etc.), et à travers le transfert de technologie et de compétences qui s'effectue vers le pays d'origine, les transferts des migrants ont un **impact puissant en termes de développement** au niveau du village, et un **impact potentiel extrêmement**

**puissant en termes d'amélioration de la situation des femmes**, si les investissements sont décidés avec une perspective de genre.

C'est pourquoi les organisations internationales ont lancé un chantier de réflexion sur la **canalisation des transferts monétaires** vers certains domaines d'investissement, en essayant de mener une analyse de genre des initiatives et programmes de développement financés par ces transferts afin de pouvoir à terme influencer les stratégies d'utilisation des transferts.

Si la **façon dont les transferts monétaires sont utilisés précisément à des fins de développement du village d'origine** n'a été véritablement analysée que par Jean Papail (2002) dans le cadre de l'IRD, le **lien entre ces transferts, le développement du village et l'acceptation sociale de la migration des individus**, et particulièrement des femmes (que l'on ne laisse migrer souvent qu'à contrecœur) revient par contre plus fréquemment dans les travaux lus pour ce rapport (cf. notamment Lalou, R., 2005).

Ainsi des associations de migrants africains en France, dont le but est de « valoriser la mobilité des migrants à des fins de transformations villageoises, d'intervenir sur certaines des causes qui ont rendu les départs nécessaires à partir et au moyen du capital politique, social et économique acquis en France » (Quiminal, C., 2000 : 109) par exemple. Ou encore pour les femmes sereer, dont les transferts et la participation au moins financière aux événements (célébration, besognes des champs, etc.) prouvent l'attachement au village, l'humilité, et permettent donc l'acceptation de leur migration par leurs pairs (Faye, M.F., 2002).

L'équipe MIDDEN de l'UR151 pourrait éventuellement développer l'analyse de l'impact des transferts monétaires sur le développement dans le cadre de ses programmes de recherche existants.

## 2. *Migrations et conscience du genre*

« Les transferts monétaires ne sont pas uniquement un flux d'argent, mais aussi un flux d'idées, d'images et de discours, influencés par différents facteurs dans des espaces distincts. » (<http://www.instraw.org>). Il est donc intéressant de voir comment la migration d'individus influence la conscience du genre dans la société d'origine.

**Les migrations masculines ont un impact limité sur l'évolution du genre.** En effet, si la femme restée au village gagne en autonomie et en considération, ce n'est souvent que le temps de la migration du mari. De plus, les projets de développement des associations de migrants ignorent en règle générale les besoins des femmes.

Par contre, **les migrations féminines peuvent induire de profonds changements de mentalités.** La considération sociale que gagnent les migrantes par leurs investissements pour la communauté leur permet de diffuser de nouvelles valeurs en termes de relations de genre, une nouvelle image de la femme et de sa valeur, et d'avoir le droit de participer à la vie publique du village. Avec le transnationalisme et les réseaux qu'établissent les migrantes avec leur pays d'origine, une chaîne de solidarité se met souvent en place pour aider les autres femmes à émigrer et à nourrir cette dynamique de changement.

Cet aspect a été relativement peu traité à l'IRD.

Cependant, Catherine Quiminal souligne bien **l'aspect paradoxal du lien entre migration masculine et évolution des rapports de genre**. La difficulté que rencontrent les hommes à trouver un statut dans le pays d'accueil, en les poussant à essayer de compenser par un statut plus élevé dans le pays d'origine, les fait agir de manière contradictoire. D'un côté, ils prônent la modernité au village en soutenant des projets de développement, l'éducation des jeunes générations, etc. ; mais de l'autre, ils basculent souvent dans la polygamie et optent donc pour les valeurs traditionnelles du village dans les rapports de genre (autorité masculine, dépendance féminine). (Quiminal, C., 1996)

**L'impact de la migration féminine sur l'évolution du genre** a été légèrement plus étudié, principalement à travers les réseaux que montent les femmes, pour faciliter la migration des autres, maximiser l'utilité communautaire de leur migration (s'assurer que les fonds servent à des projets répondant aux besoins des femmes) ou encore organiser la vie des migrant(e)s dans le pays d'accueil (Faye, M.F., 2002 ; Quiminal, C., 2000) :

« Les rapports traditionnels de genre sont retravaillés, par ou grâce à cette mobilisation associative. Le mouvement associatif libère et arme les femmes non seulement vis-à-vis des contraintes de l'environnement mais aussi de certaines formes de domination et de dépendance interne à leur communauté. Gardiennes de la tradition et des valeurs, certes, mais d'une tradition réinventée. (...) C'est dans leur capacité à organiser un « vivre ensemble » entre Africains en France qu'elles sont reconnues. » (Quiminal, C., 2000 : 118).

Les UR151 (équipe MIDDEN) et UR107 (axe « Logiques territoriales et politiques des identités ») pourraient fournir un cadre à plus amples recherches sur ce sujet.

#### 7e Chapitre: Genre, droits et participation à la vie publique

##### A. Genre et droits ou : définir la place des hommes et des femmes dans la société

###### 1. *Des droits fondamentaux à l'égalité des droits*

En raison de la **valeur structurante de la place des individus dans la société qu'ont les droits qui leur sont accordés** (voir notamment Gender and Citizenship, BRIDGE, 2004), les organisations internationales travaillent beaucoup sur la **détermination de droits fondamentaux féminins**.

Ceux-ci répondent à une **spécificité de la condition féminine** : une vulnérabilité beaucoup plus importante aux abus (physiques, sexuels, psychologiques...), et à la pauvreté (liée à leur absence de droits sans médiation masculine). C'est pourquoi la réflexion sur les droits fondamentaux s'est déplacée ces dernières années **du légal au social**, en rendant indissociable respect des droits humains, réduction de la pauvreté et développement (UNFPA, State of the World Population 2005).

**L'égalité des droits** est ainsi venue à être considérée comme droit fondamental féminin. Au **niveau international**, elle est pensée et affirmée par des conventions (CEDAW 1979, CRC 1989, etc.). Au **niveau national**, elle doit être reliée aux questions de connaissance du droit (*legal literacy*), de réformes des systèmes juridiques, et de conflit entre droit légal et droit coutumier.

Les droits fondamentaux de la femme ne constituent pas un sujet de prédilection à l'IRD. Les contributions à ce sujet sont éparpillées et liées à des thématiques très différentes, mais restent globalement l'apanage des UR105 et UR151.

Ainsi, les **droits fondamentaux de la femme** ne sont abordés qu'à travers les notions de droit à l'éducation (voir chapitre suivant) et de droits reproductifs (notamment le « droit fondamental de tous les couples et les individus de décider librement et avec discernement du nombre de leurs enfants et de l'espacement de leurs naissances et de disposer des informations nécessaires pour ce faire » cf. Adjamagbo, A. et Guillaume, A., 2001 b) : 111). Nous n'avons pas trouvé trace d'une réflexion spécifique sur le lien entre droits fondamentaux et développement.

**L'égalité des droits**, quant à elle, a été principalement étudiée dans le cadre des **systèmes juridiques nationaux** et de leur signification en termes de rôle social des hommes et des femmes. Ainsi, on trouve au DSS des travaux comparant différents codes juridiques (droit islamique, droit français, droit impérial chinois, etc) sur les questions d'obéissance de la femme, du chef de famille, d'égalité des conjoints (voir Gautier, A., 2005), ou définissant la place attribuée à la femme et à l'homme à travers les réformes législatives (voir notamment les travaux de B. Gastineau et F. Sandron sur la Tunisie). L'évolution de l'égalité de droit entre les sexes à **l'échelle internationale** est beaucoup moins présente dans la production iridienne, mais pas totalement absente (voir notamment Gautier, A., 2005).

## 2. De l'égalité de jure à l'égalité de facto

Au delà de la définition de droits égaux pour les hommes et les femmes, **l'application de ces droits** est un sujet majeur de préoccupation des organisations internationales. La ratification de conventions internationales ou l'existence de lois protégeant les femmes ne garantit en effet rien dans la majorité des pays.

Les organisations internationales essaient donc d'**identifier les obstacles** à l'établissement de l'égalité de droits *de facto*. Ceux-ci sont à la fois **légaux** (conflits entre droit légal et droit coutumier, interprétation des lois, capacité d'appliquer les décisions...), **socioculturels** (poids de la religion, perception de la justice, tolérance des discriminations...), **économiques** (coût de l'accès à la justice...) et **politiques** (priorités du gouvernement, moindre poids des organisations féminines, ...).

Elles essaient également d'**évaluer l'impact des changements légaux** sur la situation réelle des femmes.

**L'identification des obstacles à l'égalité entre hommes et femmes** a été menée principalement dans le champ socioculturel au sein du DSS.

En effet, si les obstacles légaux sont abordés quelquefois, surtout par rapport au conflit entre droit coutumier et droit légal (cf. travaux de F.B. Dial sur le divorce, Bonnet, D. et Guillaume, A., 2004, etc.), les obstacles économiques et politiques semblent absents de la production iridienne. Par contre, la perception de la justice par les individus (surtout la honte d'y recourir, cf. travaux de A. Adjamagbo, F.B. Dial, P. Antoine), ou encore le poids de la religion (notamment de l'Islam, cf. travaux de F.B. Dial, B. Gastineau et F. Sandron,...), sont assez largement documentés.

Mais c'est surtout la **capacité du droit à faire évoluer la situation concrète des femmes** qui semble mobiliser les chercheurs iridiens.

Certains chercheurs s'intéressent au lien entre droit et violence domestique :

«Le niveau de violences envers les femmes varie significativement en fonction des prescriptions des droits du mariage : il est plus fort lorsque le droit reconnaît l'obéissance au conjoint, moyen lorsqu'il y a des inégalités et plus faible lorsque l'égalité entre les sexes est prescrite : les descriptions juridiques manifestent bien une certaine réalité, sans que l'on puisse inférer qu'il y ait causalité (Gautier 2004). » (Gautier, A., 2005 : 626)

D'autres abordent plutôt ce problème sous l'angle de l'émancipation des femmes, en s'intéressant aux modifications des pratiques matrimoniales (mariages plus tardifs, moindre écart d'âge, ou encore meilleure éducation féminine modèlent les relations au sein du couple, cf. Gastineau, B. et Sandron, F. 2002) ou sexuelles<sup>24</sup> par exemple.

Enfin, on trouve également au DSS une interrogation sur les différentes formes de systèmes juridiques et leur capacité à favoriser le changement en matière de genre.

« Dans certaines situations, un droit neutre et asexué ne peut qu'encourager les processus de différenciation inégalitaire là où les comportements et stéréotypes maintiennent des logiques de domination. Faut-il pour autant plaider en faveur de politiques de discrimination positive ? En acceptant et en défendant les différences, ne risque t-on pas d'encourager la formation d'entités séparées, susceptibles ainsi de renforcer la ségrégation du groupe dont on cherche par ailleurs à promouvoir l'émancipation ? Ne risque t-on pas également d'accentuer les différenciations économiques et sociales ? Ici en l'occurrence, n'est-ce pas le meilleur moyen d'affirmer une « infériorité féminine » et de renforcer les obligations des femmes ? » (Guérin, I., 2003 : 17)

## B. L'appropriation de la société par les hommes et les femmes : la question de la participation à la vie publique.

### 1. *La vie publique, une sphère traditionnellement masculine*

Traditionnellement masculine, la participation à la vie publique revêt deux aspects : participation aux processus politiques et gouvernementaux et participation à des projets de développement.

Si la capacité des femmes à s'intégrer aux projets de développement et à se les approprier semble acquise, les organisations internationales réfléchissent cependant sur leur **capacité à s'intégrer aux processus politiques**. Ceux-ci appellent en effet des **compétences** (éducation, prise de parole en public, etc.) et du temps que les femmes n'ont souvent pas. De plus, leur intégration dans les structures politiques (sièges au Parlement, quotas dans les partis politiques, etc) est souvent **recupérée par l'Etat** pour prouver ses efforts en matière de genre, sans que cela ne garantisse leur influence sur les prises de décision.

Ces dysfonctionnements appellent une réflexion sur la **validité de ces structures et de ces modes de participation pour lutter contre la pauvreté et les inégalités de genre** au sein d'une société.

<sup>24</sup> « La notion de « santé sexuelle » [...] dissocie la sexualité de la procréation, ce qui a pour effet d'élargir le champ des personnes concernées, de conférer à la femme le droit de disposer librement de son corps, mais aussi d'introduire une notion de « responsabilité partagée » entre hommes et femmes. La reconnaissance de cette autonomie des femmes et d'une équité entre les femmes et les hommes introduit le concept de « sexualité responsable », puis, en 1993, celui de droit sexuel utilisé d'une part dans la revendication du plaisir sexuel [...] et d'autre part dans le combat des féministes contre le harcèlement et l'exploitation sexuels (Tiefer 2002). » (Bonnet, D. et Guillaume, A., 2004 : 15).

Ces questions n'ont pas donné lieu à une réflexion très poussée au sein de l'IRD.

Le **poids de la soi-disant « infériorité féminine » et du cantonnement traditionnel des femmes dans la sphère privée sur leur non prise en considération dans les décisions politiques** est régulièrement réitéré, dans des travaux traitant aussi bien d'économie (politiques macroéconomiques, choix d'investissements, travail des femmes, etc.), que de santé ou d'éducation, mais peu d'études vont plus loin que ce constat. L'aspect factice de l'intégration des femmes aux structures décisionnelles est également dénoncé :

« Ainsi les pays d'Asie du Sud-est sont-ils souvent donnés en exemple d'une relative égalité des sexes, d'un statut privilégié et d'une grande liberté des femmes dont les meilleures preuves seraient trouvées dans leur présence massive dans l'espace public. Ces visions externes [...] résistent aussi mal à l'écoute des discours des femmes qu'à l'observation de leur absence et/ou de leur très faible présence dans les structures institutionnelles du pouvoir, y compris lorsque des régimes communistes (Laos, Vietnam) ont prétendu faire de la transformation de la condition des femmes un élément décisif de la construction, de l'« homme nouveau ». » (Selim, M., 2000 : 360)

La question de la **capacité des structures décisionnelles « classiques » à lutter contre la pauvreté** ne semble pas avoir été traitée à l'IRD, mais pourrait enrichir les travaux menés au sein du programme « Suivi et évaluation des nouvelles stratégies internationales de lutte contre la pauvreté » de l'UR047-DIAL, par exemple.

## 2. *Les enjeux de la participation des femmes à la vie publique*

Faciliter la participation des femmes à la vie publique implique des enjeux considérables et mobilise conséquemment la réflexion à l'échelle internationale.

Leur donner les moyens de s'exprimer implique de **revoir les modes de participation** (donner plus d'importance aux réseaux et organisations féminines etc), ainsi que **les sujets de discussion** pour intégrer les préoccupations des femmes (violence notamment domestique, logement, éducation, santé de la reproduction, ...).

Mais cela sous-tend surtout un **projet de société fondé sur la prise en considération de sous-groupes traditionnellement absents** (pauvres, étrangers, femmes) et non pas cantonné à la société en général, c'est à dire structurée selon les opinions et préoccupations dominantes, en général masculines.

Nombre de chercheurs iridiens se sont intéressés aux groupements féminins comme modalité de participation des femmes à la vie publique, de leur aspect économique (Guérin, I., 2003 ; Marius-Gnanou, K., Hofmann, E., Dubois, J.L., 2003) à leur aspect politique (Bisilliat, J., 1996, Quiminal, C., ...). Et pour cause : « tous les ingrédients du capital social indispensables à la viabilité financière, à la lutte contre la pauvreté, mais aussi à l'empowerment des femmes y sont réunis » (Marius-Gnanou, K., Hofmann, E., Dubois, J.L., 2003 : 280). Ces organisations leur permettent en effet d'identifier les problèmes et de les exprimer dans la sphère publique afin d'amorcer une dynamique de changement social.

Quant à la question des projets de société qu'impliquent les choix publics de participation des femmes, elle est en général abordée en filigrane ; certaines approches de ce sujet sont cependant constructives, qui insèrent la participation des femmes dans une sorte de cercle vertueux de bonne gouvernance<sup>25</sup> ou encore, au contraire, montrent comment des processus de formalisation de systèmes de droit ont pu institutionnaliser des discriminations de genre :

« Les colonisateurs, aussi bien français qu'anglais, cherchèrent à déterminer les coutumes appliquées par les indigènes. Ils se renseignèrent auprès des notables masculins, généralement âgés, qui donnèrent une version des faits qui les avantageaient, au détriment du point de vue, des femmes, des jeunes et des moins puissants. Les colonisateurs inventèrent, à partir de cette version triplement biaisée, un droit coutumier qui était radicalement différent des coutumes antérieures puisqu'il n'était plus souple et vivant mais figé (Olawale, 1961; Chanok, 1980). En plus, ils le transcrivirent à partir de leur propre vision du monde et du droit familial, marquées par une vision hiérarchique des relations entre les sexes. » (Gautier, A., 2005 : 619).

Cette réflexion gagnerait à être poursuivie, et cela pourrait éventuellement se faire dans le cadre du programme « Participation, identités et construction de l'Etat » de l'UR04-DIAL, par exemple.

---

<sup>25</sup> « Alors que le discours emprunté aux institutions internationales est aux relations de genre et à la promotion de l'entreprenariat féminin, les femmes sont, elles aussi, conscientes de leur pouvoir et se mettent au devant de la scène publique. Leurs prises de paroles et revendications s'inscrivent directement dans la bonne gouvernance tant valorisée par ailleurs, formule qui renvoie justement non seulement à la séparation des champs du religieux, du politique, de l'économique et du juridique, mais aussi à la nécessité de sanctions en cas de non-respect de certaines règles présentées comme universelles. » (Baumann, E., 2003 a) : 16).

## 8e Chapitre: Genre et éducation

### A. Accès à l'éducation

Au sein des organisations internationales comme de l'IRD, et comme remarque Marc Pilon, « c'est essentiellement à travers les différences entre garçons et filles, et plus précisément à travers la situation des filles, qu'est traitée la relation entre genre et scolarisation » (Pilon, M., 2003 b) : 224). Bien que ce traitement ne corresponde pas vraiment à la définition orthodoxe du genre, nous l'adopterons donc aussi pour ce chapitre.

Trois thèmes sont principalement traités concernant la question de l'accès à l'éducation : il s'agit de l'évolution de cet accès à l'éducation, des déterminants de la scolarisation et de la réflexion sur le droit à l'éducation.

#### 1. *L'évolution de l'accès à l'éducation.*

Les organisations internationales s'intéressent en premier lieu à **l'évolution de l'accès à l'éducation** pour les filles et pour les garçons, en prenant comme étalon de mesure de cette évolution l'OMD correspondant. Le constat général est celui d'une évolution favorable, mais avec de fortes disparités régionales et globalement insuffisante vers l'égalité face à l'éducation : on estime que 60% des pays concernés ne réussiront pas à établir l'égalité des sexes face à l'éducation d'ici 2015 (EFA Global Monitoring Report 2003-2004).

La question de l'objectif poursuivi se pose ici, à savoir, se limite t-on à une égalité numérique, la **'parité'** garçons/ filles présente dans l'OMD, ou cherche t-on à atteindre une véritable **'égalité'** entre les sexes, plus profonde, qui se caractériserait par des débouchés égaux, une absence de biais dans les programmes scolaires, conditions de scolarisation, etc ?

Les progrès nationaux/régionaux en matière d'accès à l'éducation en Afrique sont largement documentés dans les écrits de l'UR105<sup>26</sup>, avec référence aux OMDs. Notamment, Marie-France Lange a été amenée à présenter l'évolution de la scolarisation des filles dans des travaux pour l'UNESCO<sup>27</sup>.

En revanche, le débat sur parité ou égalité face à l'éducation est relativement peu présent ; il semblerait que l'option 'égalité' soit perçue quasi-naturellement comme horizon, la parité n'étant qu'une des données à prendre en compte.

<sup>26</sup> voir les travaux de M.-F. Lange et de Marc Pilon principalement.

<sup>27</sup> Articles « Le droit à l'éducation des filles en Afrique » pour la Commission nationale suisse de l'UNESCO (2000), « Inégalités de genre et éducation au Togo » et « Inégalités de genre et éducation au Mali » pour l'équipe du rapport Mondial de Suivi sur l'Education Pour Tous (2003).

## 2. Les déterminants de la scolarisation.

Les **déterminants de la scolarisation** ou de la non-scolarisation des filles constituent un axe de recherche prolifique. Ces déterminants sont classés en déterminants affectant l'offre ou la demande d'éducation.

Concernant **l'offre d'éducation**, il s'agit des infrastructures fournies par l'Etat (densité du réseau et qualité des écoles, nombre de professeurs, importance des subventions, etc) et des implications pour les filles (distance à parcourir, sécurité).

Concernant la **demande d'éducation**, elle vient des parents et est influencée par des facteurs aussi variés que les coûts d'opportunité associés à l'éducation des filles, les inégalités de salaire hommes/femmes, le niveau d'éducation de la mère, la capacité à financer les études des enfants du foyer, la présence ou non de frères/sœurs, le poids de la religion, de la tradition, le fait d'habiter en milieu rural ou urbain, etc.

Beaucoup de chercheurs du DSS se sont penchés sur l'analyse des déterminants de la scolarisation des filles.

Du côté de **l'offre d'éducation**, sont dénoncés les facteurs institutionnels, historiques et politiques tels que le poids de la politique de l'Administration coloniale (Pilon, M., 2001 b), l'instabilité politique, l'insuffisance des budgets, le manque de stratégie claire pour la scolarisation des filles/ femmes, le manque de collecte et d'analyses de données sur le sujet (Pilon, M., Lange, M.F., 2000). Des facteurs liés à l'école sont également soulignés : la distance, le manque de place, des frais de scolarité trop élevés, des professeurs non sensibilisés aux questions de genre, des calendriers inadaptés, etc.

**La demande d'éducation** est également décomposée, en termes de facteurs socio-économiques (coûts directs et coûts d'opportunité de la scolarisation des filles : elles participent moins aux tâches domestiques, moindre rémunération du travail féminin), mais aussi en termes de facteurs socioculturels. Les structures familiales jouent un rôle déterminant : le type de famille, la taille et la composition de la fratrie (cf. la notion de « scolarisation sous conditions »<sup>28</sup>), le sexe du chef de ménage (Pilon, M., 2003 b) ) entrent ainsi en compte dans les choix de scolarisation des enfants, et surtout des filles. L'importance accordée à l'éducation des filles est également déterminante, or compte tenu de leur rôle futur de mère/ épouse, celle-ci est souvent jugée inutile, voire négative : « La scolarisation des filles est ainsi tolérée, si le sentiment que les filles apprennent peu à l'école est conforté." (Lange, M.F., 2000 c) : 173). A ceci s'ajoutent des facteurs comme les principes traditionnels et/ou religieux (la réclusion des femmes par exemple), la peur d'une sexualité hors-mariage, le degré d'éducation des parents (surtout celui de la mère) ou encore la perception de la

---

<sup>28</sup> M. F. Lange, « Inégalités scolaires et relations de genre en Afrique », pages 15-16 : "Dans la plupart des familles, à l'exception des classes sociales supérieures, la prise de décision relative aux filles s'opère toujours en considération des besoins éducatifs ou professionnels des garçons. C'est *sous condition* que la mise à l'école d'une fille ne porte pas préjudice au devenir et au statut de ses frères que ses choix scolaires s'effectueront. Le temps de la scolarité, le type d'école ou de filière doivent ainsi être considérés comme des choix sociaux et économiques déterminés autant par le fait d'être de sexe féminin que d'être en concurrence au sein de la famille avec des enfants de sexe masculin."

femme comme « objet de transactions matrimoniales » (Pilon, M., 2001 b), donc source de revenus à marier au plus vite.

Mais au delà de l'identification de ces facteurs, l'apport des chercheurs du DSS sur la compréhension des déterminants de la scolarisation réside surtout dans la mise en relief de **l'interaction entre ces facteurs** : ainsi par exemple, le poids de l'Islam chez des notables qui en tirent leur pouvoir social et économique, ou encore l'intérêt d'un mariage précoce pour des familles en situation financière difficile (Pilon, M., 2001 b). Au final, à travers leurs stratégies de scolarisation de leurs enfants, les familles « entendent tirer avantage des deux types de société existants : le moderne à promouvoir à travers les garçons, et le traditionnel à conserver à travers les filles. » (Pilon, M., 2001 b).

### 3. Le droit à l'éducation.

Le **droit à l'éducation**, et son exercice, sont également largement étudiés, sous trois facettes différentes. Les instances internationales établissent en effet une distinction entre le droit à l'éducation (*right to education*), le droit au sein de l'éducation (*right within education*), et le droit à travers l'éducation (*right through education*) (EFA Global Monitoring Report 2003-2004.).

Le **droit à l'éducation** fait référence aux contraintes sociales (mariages précoces, conflits, SIDA, religion, tradition, etc) et familiales (préférence pour les fils, besoin du travail domestique des filles, difficulté à payer les frais de scolarité) limitant l'accès des filles à l'éducation.

Le **droit au sein de l'éducation** appelle à réfléchir sur les questions de contenu des curriculums, des méthodes et de l'environnement de l'enseignement, ainsi que sur les discriminations dont sont victimes les filles (harcèlement sexuel, violence, refus des filles enceintes, etc).

Enfin, le **droit à travers l'éducation** concerne la question des performances scolaires et des débouchés professionnels.

La question du **droit à l'éducation** permet bien d'illustrer la notion de « barrière de langage », évoquée dans l'introduction, que l'on rencontre dans les travaux sur le genre à l'IRD : le langage commun, proposé par les instances internationales, n'est pas utilisé ici, pourtant les trois formes de droit sont abordées dans les travaux IRD.

Les contraintes sociales et familiales restreignant le droit des filles à l'éducation ont été largement étudiées à l'IRD, comme mentionné plus haut (cf. A. 2.). Cependant, les chercheurs de l'IRD ont également essayé d'élargir cette réflexion sur le droit à l'éducation au poids des représentations de l'éducation féminine par les acteurs. Ainsi, comme le souligne Marie France Lange :

"En affirmant l'infériorité "naturelle" des filles (j'utilise le terme "naturel" pour désigner aussi bien l'infériorité déclarée d'origine biologique que celle

affirmée d'origine divine), les différents acteurs sociaux imputent le plus souvent aux filles des capacités scolaires inférieures à celles des garçons. C'est une façon implicite sinon de nier le droit à l'instruction des filles, du moins de limiter les ambitions éducatives que pourraient exprimer les filles. L'affirmation de compétences différentielles engendre aussi des possibilités restreintes de formation et un accès différentiel à l'instruction et à la formation que celle-ci soit générale ou professionnelle: l'offre scolaire se restreint ainsi en fonction du sexe de l'élève." (Lange, M.F., 2000 c) :173)

Cette « moindre capacité académique féminine », doublée de l'idée que l'école est inadaptée à la préparation des filles à leur rôle de femme (peur de leur émancipation, etc), « justifie » leur nonaccès à l'éducation.

Le **droit au sein de l'éducation** a également donné lieu à des questionnements au sein de l'IRD. Au delà de la dénonciation des **discriminations** dont sont victimes les filles scolarisées et de l'impact qu'ont ces discriminations sur leur développement personnel – Marie France Lange accuse l'école de pousser les filles à intérioriser « une vision réductrice des femmes, capables de ne parvenir ou ne réussir socialement, en tant qu'individu autonome (...) que par le biais des prestations sexuelles qu'elles sont censées rendre » (Lange, M.F., 2000 b) :15), notamment par le 'chantage' que leur font subir les professeurs masculins pour leur donner leurs examens -, les chercheurs du DSS s'attachent à définir un **environnement éducatif** adapté aux besoins des femmes. Ils réfléchissent ainsi sur l'intérêt de proposer des modules sexuellement spécifiques à l'école (cuisine, couture,...) (Lange, M.F., 2003 a) :160), ou encore sur les besoins en infrastructures proches de l'école :

« Ainsi le centre éducatif idéal (des femmes) serait relié à des activités rémunératrices, disposerait d'un point d'eau, serait adjacent à une infirmerie et à une maternité, et l'école primaire des enfants serait proche... C'est en quelque sorte leur conception du développement social et économique qui met bien en relief la difficulté des politiques sectorielles en vigueur pour répondre aux besoins fondamentaux des femmes. » (Lange, M.F., 2003 a) :158)

Enfin, le **droit à travers l'éducation** est abordé très régulièrement. Les entraves à la réussite scolaire<sup>29</sup> des filles sont ainsi dénoncées (négligence des professeurs, pratiques discriminantes : mauvaises notes, redoublements plus fréquents, etc.)<sup>30</sup>, de même que l'impact de ces pratiques discriminantes sur l'horizon professionnel des filles :

« Exclues le plus souvent des domaines scientifiques et mathématiques, elles sont orientées vers les domaines relatifs à l'éducation, la santé et l'administration (secrétariat), ce qui les rend moins compétitives, limite leur chance sur le marché du travail et les oriente vers des activités moins valorisées (Lange, 1998).» (Lange, M.F., 2001 a) :163)

Au delà de l'analyse de ces trois formes de droit, on trouve également beaucoup dans les travaux de l'IRD une réflexion sur l'existence d'un droit à l'éducation pour les filles. En effet, comme le souligne Marie France Lange, « ce sont surtout les femmes, bien plus que les hommes, qui semblent concevoir l'éducation comme un « droit » », étant donné que « le droit à l'éducation n'est jamais relié ou mis en relation avec les droits des femmes et les droits des

<sup>29</sup> M. F. Lange notamment milite pour un « droit à la réussite scolaire » pour les filles

<sup>30</sup> Notamment M. F. Lange, « Le droit à l'éducation des filles en Afrique : les limites des indicateurs »

enfants. Ceux-ci ne sont d'ailleurs pas perçus comme « individus », capables de faire usage de droits. » (Lange, M.F., 2003 a) :158).

Pourquoi, alors, tant d'efforts sont-ils faits au sud pour améliorer la scolarisation féminine ? La visée des gouvernements derrière ces efforts est moins humaniste qu'utilitariste: ils répondent à une volonté de développement (réponse aux exigences des organisations internationales en échange de flux d'aide, ou volonté de maximiser l'apport des femmes au développement).

## B. Qualité et adéquation des systèmes éducatifs

La question de la qualité et de l'adéquation des systèmes éducatifs aux besoins des deux genres a suscité la réflexion au sein des instances internationales autour de trois thèmes : le rôle de l'Etat et de ses choix en matière d'éducation, l'adéquation de l'environnement scolaire et la question de la pertinence des indicateurs grâce auxquels sont évalués les progrès en matière d'éducation.

### 1. *Le rôle de l'Etat*

Le questionnement sur le **rôle de l'Etat** dans la qualité de l'éducation a deux versants.

Le **versant économique** aborde le thème de l'efficacité des choix d'investissement du gouvernement en matière d'éducation. En effet, selon que l'Etat choisisse d'investir dans l'élargissement du réseau d'infrastructures ou dans les moyens à disposition des écoles existantes, dans l'éducation primaire, secondaire ou supérieure, en milieu urbain ou rural, ou encore dans les départements scientifique ou littéraire des universités, ces différents choix ont des implications différentes selon le genre (investir dans l'éducation primaire va ainsi plus profiter aux filles qu'investir dans l'éducation secondaire, où elles sont beaucoup moins nombreuses).

Le **versant politique** de l'intervention étatique se dessine dès lors clairement : l'Etat a un rôle décisif dans la définition du paysage éducatif du pays. En décidant d'accorder une place plus ou moins importante aux établissements privés (souvent confessionnels), en choisissant d'investir plus ou moins dans l'éducation (par exemple en exemptant les filles de frais de scolarité au Bénin) et sous des formes diverses, c'est lui qui va créer ou pas un environnement éducatif propice à la réduction des inégalités d'accès à l'éducation.

On retrouve dans les travaux de l'IRD des références au **rôle de l'Etat dans la définition d'un paysage éducatif favorable au rattrapage des filles**. Ces considérations sont principalement d'ordre **politique** : elles touchent le développement de l'offre scolaire (augmentation mais aussi diversification de l'offre : écoles gouvernementales, privées confessionnelles ou non, villageoises, communautaires, etc ; disparités régionales), l'impact

des changements de gouvernement<sup>31</sup> ou encore des politiques publiques encourageant la scolarisation des filles.

L'aspect **économique** du rôle de l'Etat semble un peu moins étudié. On insiste principalement sur l'importance de l'investissement de l'Etat dans l'éducation primaire, le besoin d'encourager financièrement les familles à scolariser leurs filles dans le secondaire. Un article (Pilon, M., 2001 c) va un peu plus loin et soutient le besoin d'adapter la réponse économique de l'Etat aux inégalités d'accès à l'éducation aux spécificités régionales. Ainsi, si le problème vient de l'offre de scolarisation, la stratégie du gouvernement devrait varier selon qu'il s'agisse de variances intrafamiliales (on ne scolarise pas tous les enfants de la famille ; il faut donc augmenter le nombre de places dans les écoles) ou interfamiliales (toutes les familles ne peuvent scolariser leurs enfants ; il faut donc élargir le réseau d'écoles). Si le problème vient de la demande d'éducation, l'Etat devrait réfléchir aux déterminants des choix familiaux afin de cibler son action.

Nous pensons que cet aspect économique de l'intervention de l'Etat justifierait de plus amples recherches. Il pourrait notamment être intéressant d'essayer de modéliser l'impact de l'intervention économique étatique sur les inégalités face à l'éducation en fonction de caractéristiques régionales récurrentes, afin d'influencer les politiques étatiques.

## *2. L'adéquation de l'environnement scolaire*

Le rôle de l'adéquation de l'**environnement scolaire** dans la réduction des inégalités de genre d'accès à l'éducation est également source de réflexions. Les interrogations se portent principalement sur le rôle des **infrastructures** (leur proximité, leur équipement sanitaire, etc), des **programmes** (matières enseignées, exemples choisis, valeurs transmises, etc) et des **conditions d'enseignement** (heures d'école, sexe du professeur, biais du professeur en matière de genre, etc) sur les choix de scolarisation des filles.

Concernant la question de l'**adéquation de l'environnement scolaire**, la réflexion au sein de l'IRD s'est principalement portée sur le rôle des **infrastructures** et des **conditions d'enseignement**.

Si la densité du réseau d'écoles et la diversité de l'offre sont des critères importants pour la scolarisation des filles (moindre distance implique plus de sécurité, un enseignement confessionnel strict peut rassurer certaines familles, d'autres privilégieront un enseignement gouvernemental moins onéreux, etc), la présence d'infrastructures annexes et leur qualité semble également déterminante. Nous avons évoqué plus haut les besoins des femmes en matière de « centre éducatif » (A.3.), mais des chercheurs se sont aussi penchés sur l'importance de la présence de latrines fonctionnelles par exemple (Pilon, M., 2003 b) ; cela expliquerait des écarts de plus de dix filles pour cent garçons) dans la réduction de la « gêne sociale » liée à la promiscuité entre les sexes à l'école.

---

<sup>31</sup> Notamment au Mali, voir M. F. Lange, « Inégalités de genre et éducation au Mali »

L'importance des conditions de l'enseignement a également été étudiée, notamment concernant la parité parmi les professeurs, l'impact de la présence d'enseignantes sur la scolarisation des filles, ou encore des biais sexistes existant chez les professeurs<sup>32</sup>.

Moins d'importance a été accordée au contenu des programmes scolaires, lequel vient cependant de faire l'objet d'un ouvrage au CEPED (C. Brugeilles, S. Cromer, Analyser les représentations du masculin et du féminin dans les manuels scolaires, CEPED, Paris, 2005).

### 3. La question des indicateurs

Enfin, les **indicateurs** permettant d'évaluer les progrès en matière d'éducation sont largement questionnés, dans leur capacité à **renseigner sur la réalité** du paysage éducatif comme dans leur capacité à **renseigner sur la qualité** de l'éducation ; notamment, parce que l'on ne sait même pas vraiment comment juger de cette qualité (est-ce une question de choix d'enseignements, de contenu de l'enseignement, d'impact sur la vie des élèves ?)

Les chercheurs du DSS ont beaucoup utilisé et critiqué les indicateurs existants sur l'éducation. Ceux-ci (taux bruts de scolarisation, rapport de féminité, indicateur d'espérance de vie scolaire, rendement interne, rendement externe), et principalement lorsqu'il s'agit d'indicateurs nationaux (Lange, M.F., 2001 c), ne peuvent en effet pas renseigner véritablement sur la **réalité du paysage éducatif** au sens où ils ne font que décrire des disparités, sans en prendre en compte les facteurs explicatifs. Au delà de données ventilées par sexe sur l'éducation, c'est d'analyses profondes des questions de genre dont il y a besoin.

De plus, la **méthodologie** même de ces indicateurs est contestée (Pilon, M., 2001 c). En effet, des chercheurs remettent en question l'unité d'analyse (pauvreté du concept de ménage pour décrire la diversité des modes de cohabitation en Afrique), le temps d'évaluation (différences de durée de la scolarité obligatoire, etc.), et même la fréquence des évaluations : le changement en matière de scolarisation s'effectue à un rythme différent selon que les déterminants sont de nature économique ou culturelle, par exemple.

La question de la capacité des indicateurs à **réfléter la qualité de l'éducation** fournie n'a pas été autrement investie.

### C. Impact de l'éducation

Les organisations internationales ont beaucoup réfléchi, en termes d'impacts de l'éducation, sur les liens existants entre éducation et pauvreté, développement et *empowerment*.

---

<sup>32</sup> Notamment M. Pilon, « Genre et scolarisation au Burkina Faso : enseignements d'une approche statistique » et M. F. Lange, « Le droit à l'éducation des filles en Afrique : les limites des indicateurs »

## 1. Education et Pauvreté

L'analyse des liens entre **éducation et pauvreté** montre deux facettes majeures du problème<sup>33</sup>.

D'un côté, l'éducation est perçue par de nombreux acteurs comme une **stratégie** de sortie de la pauvreté (principalement en améliorant les débouchés professionnels des individus).

De l'autre, la pauvreté est une **contrainte** à l'éducation, et ceci tant au niveau macro que micro (et particulièrement pour les filles).

Le lien entre **éducation et pauvreté**, s'il est souvent évoqué dans les travaux de l'IRD, n'a cependant pas donné lieu à une véritable analyse conceptuelle profonde. La pauvreté est présentée comme un déterminant des choix familiaux en matière de scolarisation (cf. plus haut). Mais le lien entre éducation et pauvreté apparaît surtout comme un thème sous-jacent dans des réflexions sur le travail des enfants<sup>34</sup>, les enfants de la rue (Marguerat, Y., 2003) ou encore les femmes chefs de ménage (Bisilliat, J., 1996).

## 2. Education et Développement

Le lien entre éducation et pauvreté ouvre la voie à la question des effets de l'éducation sur le **développement**.

Les **bénéfices individuels** liés à l'éducation (augmentation des compétences, des revenus, meilleure confiance en soi pour les femmes) apportent en effet de nombreux **bénéfices à la société** dans son ensemble (meilleure hygiène et nutrition dans la famille, scolarisation accrue des enfants, responsabilité civique accrue, etc), et ceci est d'autant plus vrai quand c'est les femmes qui reçoivent cette éducation, car ce sont elles qui gèrent, au quotidien, la famille.

Plus généralement, la réflexion se porte sur l'impact d'une hausse générale du niveau d'éducation sur le niveau de développement d'une société. La **théorie du Capital Humain** affirme qu'en augmentant les compétences des individus (rapidité, polyvalence, précision, etc), l'éducation leur permet d'être plus productifs, donc d'enrichir la communauté, avec pour conséquence l'amélioration générale du niveau de vie et des mentalités. La **théorie de la Correspondance** souligne au contraire le fait que l'éducation est destinée à permettre la reproduction des hiérarchies sociales et donc à conserver l'ordre existant, caractérisé par une moindre valorisation des femmes.

<sup>33</sup> Education and Poverty, Bridge.

<sup>34</sup> Voir notamment B. Schlemmer (éd.), 2000, The exploited child, Zed Books, London.

Les chercheurs de l'IRD ont adopté un angle de vue intéressant dans le traitement de la question des **bénéfices individuels** de l'éducation, au sens où ils ont essayé de différencier les bénéfices attendus de l'éducation par les acteurs (« apprentissages socialisants » plus que niveau culturel minimum » émancipateur (Lange, M.F., 2000 c), possibilité de travailler pour soutenir la famille/ se constituer une dot, meilleure possibilité de trouver un mari...) des bénéfices que nous y voyons en tant qu'occidentaux (meilleure confiance en soi, meilleures connaissances en termes de nutrition et de santé, émancipation, etc).

Étant donné la forte implication des femmes dans la vie quotidienne de la famille/de la communauté, ces bénéfices se transforment naturellement en **bénéfices sociaux** : meilleure nutrition, meilleure qualité des soins aux enfants, meilleure scolarisation des enfants, plus grande implication des femmes dans la vie économique du village, etc. Inversement, les inégalités d'éducation sont présentées comme une cause potentielle d'échec des politiques sociales (Vimard, P., 2004).

Concernant le lien plus général entre **éducation et développement** d'une société, les travaux de l'IRD ne semblent pas s'inscrire dans le cadre du débat théorie du capital humain/ théorie de la correspondance, dans la mesure où ils ne s'intéressent pas tant à un débat d'idées qu'aux évolutions perceptibles dans les sociétés étudiées. Ainsi, ils soulignent surtout que si la scolarisation des filles progresse, et si les inégalités garçons/ filles régressent, cela a peu à voir avec le niveau de développement du pays<sup>35</sup> et surtout cela a peu d'influence sur l'évolution des représentations du genre : l'école participerait même à construire une « infériorité féminine naturelle », en poussant les femmes à intérioriser leurs moindres capacités intellectuelles et leur besoin de monnayer sexuellement leur réussite (Lange, M.F., 2000 b :15).

### 3. *Éducation et Empowerment*

Cette ambiguïté de l'impact de l'éducation sur le développement appelle à réfléchir sur la possibilité pour l'éducation de favoriser l'**empowerment** des femmes. En effet, si l'éducation peut permettre aux femmes de prétendre à un travail salarié reconnu, donc à une indépendance financière et si elle peut ainsi favoriser leur confiance en elles et leur volonté de **rééquilibrer les relations de genre**, elle peut également constituer un **vecteur de stéréotypes sexués**, et donc entretenir les discriminations traditionnelles en matière de division des tâches, de rôles féminins/masculins, etc.

« So links between gender relations and educational inequality are complex. Current gender relations in society hamper girls' enrolment, yet when it increases it hardly changes them, since girls' education (especially in rural areas) very often remains confined to primary education, which mostly

<sup>35</sup> Contrairement à l'idée, longtemps prédominante, que l'égalité des sexes face à l'éducation viendrait avec le développement : "La faible scolarisation des filles fut longtemps considérée comme l'une des caractéristiques - plus ou moins "naturelle" - des sociétés non occidentalisées. [...] De l'avis général lorsque les sociétés africaines "évolueraient", auraient atteint un certain degré de développement, la scolarisation des filles irait de soi. [...] c'est cette politique du *laissez-faire* qui a finalement permis la reproduction des inégalités sexuelles, tout comme elle a favorisé la persistance des disparités régionales." (M. F. Lange, « L'évolution des inégalités d'accès à l'éducation en Afrique depuis 1960 », page 10)

reproduces the prevailing sexist attitudes (Sangaré et al., 1999). [...] The independence that education supposedly fosters in girls is the main reason parents give for not sending them to school. » (Lange, M.F., 2003 b: 23)

Ce paragraphe montre bien encore une fois la barrière de langage existant entre les travaux de l'IRD et ceux des agences internationales. Le terme d'*empowerment* est en effet rarement utilisé à l'IRD, et pourtant, à lui seul, ce paragraphe résume toute l'ambiguïté de la relation entre éducation et *empowerment*.

En effet, si l'éducation est un outil puissant pour lutter contre les inégalités de genre, en faisant évoluer les mentalités, cela ne peut se faire que sur une durée de scolarisation longue, et avec des professeurs sensibilisés à l'importance de faire évoluer ces relations.

## 9e Chapitre: Genre et violence

### A. La sexospécificité de la violence

#### 1. *Des phénomènes de violence basée sur le genre*

Le premier axe de réflexion des organisations internationales concernant la sexospécificité de la violence est **l'identification et la caractérisation de formes de violence basées sur le genre de l'individu.**

Une distinction est ainsi établie entre violences domestiques, s'exprimant dans la **sphère privée** (abus physiques, sexuels, psychologiques), et violences relevant de **l'espace public**, qu'elles soient institutionnalisées par celui-ci (*harmful practices* comme le mariage arrangé, l'excision, le favoritisme envers les garçons, etc.) ou non (traite des femmes, exploitation des domestiques, violence sexuelle, etc.).

Les organisations internationales cherchent aujourd'hui à **déterminer les profils des victimes** de violence de genre et appellent à développer la recherche à ce sujet (cf. IANWGE 2005).

Quelques écrits iridiens se sont intéressés à ces phénomènes de violence basée sur le genre, mais ils sont peu nombreux et proviennent essentiellement de l'UR151-LPED. Ils concernent des problèmes de santé liés aux pratiques comme l'excision ou le viol.

Il faut noter ici l'apport un peu différent d'Yves Marguerat, qui s'intéresse aux formes de violence spécifiques expérimentées par les filles dans la rue : viol systématique par les bandes de la rue ou les amants de la mère, prostitution forcée, etc. (Marguerat, Y., 2003). Il rapporte ces formes de violence à des questions d'intégration sociale et de rapports entre les sexes dans le monde de la rue.

Le colloque « Violences faites aux Femmes et santé de la reproduction dans les pays du sud » organisé par le Ceped en Novembre 2005 a permis de travailler notamment sur les questions de définition et de concepts en matière de violences faites aux femmes. Un groupe de réflexion à ce sujet est en cours de création, et la production iridienne devrait donc se déployer bientôt et couvrir le sujet de manière plus large.

#### 2. *Une construction sociale*

Afin de comprendre ces phénomènes de violence de genre, les organisations internationales s'attachent également à **déterminer leur ancrage dans des pratiques et normes sociales.**

Elles étudient ainsi ces phénomènes en lien avec le **fonctionnement de la société** (fiabilité des institutions, efficacité des systèmes judiciaires, degré d'activisme public concernant les questions de genre, etc), mais aussi avec les **bases « théoriques » de la société** (croyances traditionnelles ou religieuses, poids de la culture et des identités de genre notamment des caractéristiques de la masculinité, relations de genre, degré de violence tolérée, etc.).

Elles appellent à **approfondir cette compréhension** en s'intéressant aux environnements discriminatoires et aux réseaux de crime organisé et de corruption (cf. IANWGE 2005).

Si **l'ancrage de la violence de genre dans les normes et pratiques sociales** n'a pas été étudié exhaustivement à l'IRD, les travaux menés sur le monde de la rue (Marguerat, Y.) apportent cependant une perspective intéressante sur ce sujet, en montrant la violence exercée contre les femmes comme un rituel d'intégration sociale :

« A leur arrivée, elles sont systématiquement violées par tous, mais, par la suite, elles se mettent souvent en couple avec l'un deux de façon durable, avec les mêmes passions, les mêmes routines, les mêmes intermittences du cœur que tous les jeunes de leur âge » (Marguerat, Y., 2003 : 256).

Ils rapportent également des cas dans lesquels l'exercice de la violence par les femmes devient un moyen de contester les rapports de genre en vigueur : par exemple, au Guatemala, l'existence de bandes de filles se proclamant lesbiennes qui « se battent et volent aussi bien que les garçons, ce qui leur vaut une grande estime de la part de ces derniers » (Marguerat, Y., 2003 : 256).

Cette construction sociale de la violence de genre devrait être traitée plus extensivement dans le cadre du groupe de réflexion en cours de création sur les violences faites aux femmes ; le but de celui-ci étant en effet de proposer une réflexion sur l'approche des violences dans les pays du sud alliant questions de santé publique, de rapports de genre, et contextes sociaux et politiques des pays concernés.

## B. Violence de genre et développement

### 1. *Violence et inégalités de genre : un cercle vicieux*

Les organisations internationales se sont attachées à **comprendre la dynamique qui lie violence et inégalités de genre**. Les inégalités de genre favorisent en effet la violence de genre et sont elles-mêmes renforcées par celle-ci.

Ce cercle vicieux se nourrit des **normes de genre** (obéissance et dépendance de la femme au mari, silence, etc.), mais aussi des **conséquences de pratiques nocives** (par exemple les problèmes de grossesse précoce, d'isolation sociale, de manque d'éducation, de

réduction des choix de vie liés aux mariages précoces) qui représentent pour les femmes un fardeau très lourd, les empêchant de se rebeller contre cet ordre des choses.

Les organisations internationales s'intéressent donc beaucoup aux organisations féminines comme moyens d'enrayer cette dynamique.

Si ce sujet n'a pas donné lieu à une production abondante au sein du DSS, il convient néanmoins de mentionner l'apport d'Arlette Gautier, qui fait le lien entre degré d'inégalités de genre permises par la loi et degré de violence prévalent dans la société :

«Le niveau de violences envers les femmes varie significativement en fonction des prescriptions des droits du mariage: il est plus fort lorsque le droit reconnaît l'obéissance au conjoint, moyen lorsqu'il y a des inégalités et plus faible lorsque l'égalité entre les sexes est prescrite: les descriptions juridiques manifestent bien une certaine réalité, sans que l'on puisse inférer qu'il y ait causalité (Gautier 2004). » (Gautier, A., 2005 : 626)

Ce sujet mériterait néanmoins approfondissement dans le cadre du nouveau groupe de réflexion du Ceped.

## 2. *Violence et développement*

Enfin, le dernier axe majeur de questionnement des organisations internationales concernant la question de la violence de genre est la **façon dont celle-ci entrave le développement humain**.

En effet, si celle-ci se nourrit clairement de la pauvreté, du manque d'éducation et du manque d'application des droits humains, elle **rejaillit également sur tous les autres aspects de la vie**, de la santé (notamment reproductive), à la participation à la vie publique (cf. State of the World Population 2005, UNFPA). Et de fait, de par leur moindre considération sociale, les femmes sont les premières à souffrir de ces effets négatifs.

A l'inverse, elles soulignent **l'impact décisif que peut avoir l'éducation des femmes sur la réduction de la violence** domestique comme extérieure (refus de la tyrannie du mari, indépendance envisageable, conscience des droits, capacité de s'assumer économiquement autrement que par la prostitution, etc.) et donc sur le développement humain.

Concernant **l'impact de la violence contre les femmes sur le développement**, il a été étudié principalement dans son rapport avec la pauvreté (Yves Marguerat notamment montre le lien entre violences perpétrées contre les filles dans la famille et fuite vers la rue) et avec la santé.

C'est la thématique de la propagation du sida qui mobilise les chercheurs dans ce domaine (Garenne, M., 2001, etc.). Le programme CONGO (UR151, équipe POPSANTE)

s'intéresse par exemple au rôle des déplacements forcés et des violences sexuelles dans l'épidémie de sida.

Enfin, quant à **l'impact que peut avoir l'éducation féminine sur la réduction des violences de genre**, il est souvent sous-entendu mais jamais véritablement étudié et pourrait constituer un axe de recherche intéressant pour le groupe de réflexion du Ceped ou pour l'UR105.

## 10e Chapitre: Genre et conflits

Dans la mesure où nous n'avons trouvé aucun document à ce sujet dans la littérature irdienne, ce chapitre se contentera de résumer les axes de travail des organisations internationales.

### A. Le poids du genre dans la gestion quotidienne du conflit

#### 1. *L'exacerbation de la vulnérabilité féminine*

L'exacerbation de la vulnérabilité féminine en période de conflits est un point que les organisations internationales s'efforcent de dénoncer.

Celle-ci prend des **formes et une intensité différentes** selon que le conflit est interne (hausse de l'insécurité physique et du fardeau domestique) ou international (polarisation des identités de genre, militarisation de l'Etat, etc.). Elle leur est spécifique au sens où **elle prend appui sur des inégalités de genre déjà existantes**, et dans certains cas sur une représentation de la femme comme gardienne des valeurs et traditions d'une société donc porteuse d'une symbolique que l'on outrage à travers la femme.

Dans tous les cas, elle affecte aussi bien les **domaines politique, légal et humain** (violations des droits humains, problème des camps de réfugiés, etc.), que **démographique** (déséquilibre entre les sexes, déplacements forcés, etc.), **social** (plus d'éducation, de filets sociaux de sécurité, etc.), **économique** (informalisation, etc.), ou encore de la **santé** (propagation du sida, accès aux soins, violences, etc.).

Cette vulnérabilité accrue **affecte la capacité des femmes à faire face aux situations de conflit** (et leur corollaire de raréfaction des ressources, services, etc.).

Le programme CONGO de l'UR151 (équipe POPSANTE) pourrait éventuellement développer un pan de ce sujet dans le cadre de son travail sur le rôle des déplacements forcés et des violences sexuelles dans l'épidémie de sida.

#### 2. *Le rôle des institutions dans la limitation de cette vulnérabilité*

Les organisations internationales se sont également intéressées à la façon dont les institutions, nationales et internationales, peuvent interférer sur cette vulnérabilité.

Elles se sont notamment posé la question de **l'impact des réformes du secteur de la sécurité** (forces militaires, police, système judiciaire, services de renseignement...) sur la situation relative des femmes. Ce secteur est en effet clé dans la réalisation de l'égalité

effective entre les sexes (respect de la loi, traque des pratiques traditionnelles nocives, protection des droits des femmes...)

Elles ont également réfléchi sur les **enjeux de la prise en compte du genre par les institutions nationales et internationales** (gouvernements, ONU, ONGs...) dans leurs actions pour la fin des conflits ou la reconstruction. Le fait par exemple de considérer les violences contre les femmes en temps de guerre comme des problèmes culturels ou comme des violations des droits humains n'a pas du tout le même impact en termes de progrès vers l'égalité sociale des sexes. De la prise en compte de considérations de genre (accès différentiel aux ressources, relations de genre au sein des ménages, besoins des hommes et des femmes...) dépend également la rapidité et le succès des programmes de reconstruction.

Cet aspect pourrait éventuellement être développé au sein de l'UR102 par Antoine Pérouse de Montclos, dans le cadre de son travail d'analyse de l'action humanitaire en temps de guerre.

## B. L'impact des conflits sur les rôles de genre

### 1. *Le rôle des hommes et des femmes pendant le conflit*

Les conflits sont l'occasion d'une redéfinition des rôles féminin et masculin.

En effet, les hommes étant envoyés combattre, il revient aux femmes de jouer le **rôle de chef de ménage et de pourvoyeuse des ressources**. Elles ont donc un **rôle économique nouveau**, la division sexuelle du travail est modifiée au profit d'un plus grand rôle productif féminin, elles contrôlent l'utilisation des ressources du ménage, etc. Un **rôle décisionnel** se profile pour elles. À l'échelle du ménage, elles décident de la gestion des ressources en main d'œuvre, des questions d'éducation, de santé, etc. À l'échelle de la communauté, l'absence des hommes leur permet de participer aux décisions et débats publics.

Mais ce **transfert des prérogatives masculines vers les femmes s'accompagne de défis spécifiques aux femmes** : problèmes d'insertion dans l'économie formelle, d'accès aux ressources matérielles et financières, double rôle productif et reproductif impliquant pauvreté de temps, moindres options en termes de stratégies de survie (prédominance des relations sexuelles transactionnelles)...

### 2. *Le rôle des hommes et des femmes après le conflit*

Les organisations internationales se sont également attachées à comprendre l'évolution des rôles attribués aux hommes et aux femmes à l'issue des conflits.

**À l'échelle du ménage**, le retour des hommes implique souvent des conflits autour des rôles masculin et féminin, dont la nouvelle répartition dépend des capacités de négociation des femmes. Souvent, le retour à la situation d'avant conflit l'emporte, en raison du refus des hommes à céder leur place de pourvoyeur des ressources familiales, pilier de leur identité masculine déjà ébranlée par le conflit.

**À l'échelle de la communauté**, le fardeau de la reconstruction revient de manière disproportionnée sur les femmes. En effet, en raison de leur rôle traditionnel de mères, épouses, gardiennes des traditions et des valeurs, les femmes sont sollicitées pour reconstruire le lien social dans des sociétés fracturées et traumatisées, on les implique beaucoup dans les efforts de réconciliation. De plus, on leur demande une participation importante aux efforts de reconstruction du village/ quartier, les hommes devant assurer la subsistance des familles. (cf. UNFPA, State of the World Population 2005)

### C. L'impact des conflits sur les représentations de genre

#### 1. *Le renforcement des stéréotypes de genre*

Les situations de conflit se caractérisent par une polarisation des identités de genre et donc le **renforcement de stéréotypes de genre**.

Ainsi les hommes sont-ils catégorisés comme soldats, agresseurs, alors que les femmes sont mères, épouses, infirmières ou prostituées, victimes innocentes du conflit.

Même si statistiquement les femmes restent plus dans le domaine civil, et les hommes sont plus nombreux à mourir en tant que militaires, les organisations internationales appellent à remettre en question la vision essentialiste du genre rendant la guerre masculine et la paix féminine, et à **prendre en compte la diversité des comportements individuels** (cf. incitations à la violence et participation au génocide des femmes au Rwanda).

#### 2. *Tolérance des écarts vis-à-vis des représentations de genre*

Enfin, les organisations internationales s'intéressent à la marge de manoeuvre que créent les situations de conflits en termes de respect des comportements estimés acceptables chez les hommes et les femmes.

Ainsi, l'abandon de sa mission de pourvoyeur de ressources par les hommes est tolérée, de même que la nouvelle place que prennent les femmes au sein du ménage ; ces comportements peuvent donner lieu à des **négociations** lors du retour du mari et à des **changements durables dans l'image de la femme et de l'homme**.

Par contre, certaines transgressions des normes sociales comme des relations sexuelles occasionnelles des femmes avec d'autres hommes, qu'elles soient choisies (transactionnelles) ou subies (viols), ou l'abandon par l'homme de sa famille peuvent **exclure un individu de sa communauté de manière définitive** (cf. BRIDGE 1995).

### 11e Chapitre: Genre, coutumes et changement social

#### A. Poids de la tradition et statut des femmes

##### 1. *Culture de genre et immobilisme social*

Les organisations internationales se sont beaucoup intéressées à la façon dont tradition, religion, culture structurent et figent la place des hommes et des femmes dans la société.

Elles étudient donc le **poids des pratiques traditionnelles/ religieuses** (réclusion des femmes, dot, polygynie, excision, mariages précoces, etc.), ainsi que des **idées et modèles** véhiculés par les autorités traditionnelles **sur la constitution et la pérennisation des normes de genre**.

Elles essaient également d'**identifier les obstacles au changement des mentalités** en matière de genre. Ainsi, l'impact d'un tel changement sur la vie quotidienne des gens, sur les dynamiques de pouvoir au sein de la société, sur le confort de certains individus ou groupes sociaux, ainsi que des structures favorisant le *statu quo* sont soulignés comme poussant à l'immobilisme social (UNESCO 2003).

Les chercheurs du DSS ont fourni une production assez variée et très riche à ce sujet.

Ils ont notamment beaucoup travaillé sur **l'impact et la signification des pratiques matrimoniales** en termes de genre. Ainsi, ils ont essayé de comprendre le poids des pratiques de marchandisation du mariage sur le statut donné à la femme par exemple (Adjamagbo, A., Antoine, P., Dial, F.B., 2002 b) ; Pilon, M., 2002...) :

« L'acquiescement de la dot valide le mariage, et, sur le plan symbolique, permet à l'homme de revendiquer un certain nombre de prérogatives. La dot constituerait en effet une « sorte d'avance sur la rétribution d'un ensemble de services (domestiques et sexuels) à l'exclusivité du mari » (Diop, 1985; Werner, 1993). » (Adjamagbo, A., Antoine, P., Dial, F.B., 2002 b) : 5).

Ils se sont aussi interrogés sur l'impact des différentes formes de mariage sur les relations de genre (mariages arrangés, mariages intrafamiliaux en Inde dravidienne cf. Guilmoto, C., 2004 ; mariages par enlèvement, don, promesse, lévirat, travail, rapt, etc. chez les Moba Gurma, cf. Pilon, M., 2002 ; polygamie vs. monogamie, cf. Antoine, P., 1999, Quiminal, C., 1996 et 2003, etc.).

La façon dont certaines **pratiques de santé** sont conditionnées par le genre ou le conditionnent a également fait l'objet d'études, par exemple concernant les soins aux nourrissons et notamment les pratiques d'allaitement (Taverne, B., 2000), ou encore les soins aux malades :

« Il convient de garder à l'esprit que la division des tâches en matière de soins, (notamment ceux destinés aux personnes infectées par le VIH) selon laquelle les hommes paient les traitements et les femmes suivent les malades, se construit sur une image stéréotypée des rôles. Image que G. Seidel qualifie de "sexiste" puisqu'elle consiste à dire que la femme est "destinée" à soigner les hommes, les enfants, voire l'ensemble de la communauté, ceci gratuitement et quels que soient sa santé et son statut sérologique (Seidel 99). Comme elle a souffert pour accoucher, la femme se trouverait donc "naturellement" la mieux placée pour supporter, par la suite, ses propres souffrances et celles de tout son entourage. » (Vidal, L., Msellati, P., 2000 : 98)

**Le poids de la tradition et de la religion dans la construction et la pérennisation des normes de genre** a également donné lieu à de nombreux écrits (Selim, M., 2000, etc.). Le déséquilibre qu'instaure l'Islam entre les sexes est abondamment expliqué et dénoncé (Adjamagbo, A., Antoine, P., Dial, F.B., 2002 b) ; Dial, F.B., 2001 : 1), l'Islam « érige l'homme en chef de famille et oblige la femme à se soumettre à lui pour assurer un avenir radieux à ses enfants et également son entrée au paradis », etc.), de même que la volonté de la société de contrôler la sexualité de ses membres à des fins de reproduction sociale et communautaire (Guilmoto, C., 2004 ; Adjamagbo, A., Antoine, P., Dial, F.B., 2002 b), etc.).

Ces différents travaux ont permis également **d'identifier certains obstacles au changement social**. Ainsi, sont soulignés comme causes d'inertie, l'acceptation de ces systèmes par les femmes (Antoine, P., Dial, F.B., 2004, etc.) :

« La question de savoir si une mère pouvait prendre seule la décision de donner le biberon à son enfant a suscité l'étonnement tant il était évident pour toutes les femmes que le mari devait être consulté et donner son autorisation, non seulement à cause des implications financières mais aussi parce que traditionnellement, le mari a autorité sur la nourriture de l'enfant. » (Msellati, P., Caraël, M., 2000 : 339).

Sont soulignés également le poids de la religion (« Religion may give men a protective feeling, whereas for women it may be associated more with submission and lack of control over their personal risk of HIV infection. These women may feel unable to intervene about their partner's behaviour », Delaunay, V., 2000 : 2032), ou encore les relations de genre au sein du ménage (Dial, F.B., 2001 ; Vidal, L., Desgrées du Loû, A., 2001).

« Vouloir rapidement des changements radicaux dans les rapports entre les hommes et les femmes est parfois ambigu. Car, en réalité, ces changements immédiats sont demandés aux femmes, rarement aux hommes. En somme, sous prétexte de vouloir réhabiliter le « pouvoir de décision » de la femme, on l'investit du devoir de transformer les rapports noués avec les hommes : cela avec pour conséquence d'imputer aux femmes un éventuel échec de cette entreprise. » (Vidal, L., Desgrées du Loû, A., 2001 : 266).

## 2. Instrumentaliser la tradition pour réduire les inégalités de genre

Un deuxième axe de réflexion ayant mobilisé les organisations internationales est la question de **l'instrumentalisation de la tradition à des fins de progrès du statut de la femme**.

Cette instrumentalisation peut être **l'œuvre des femmes** (stratégies basées sur des prescriptions sociales ou religieuses pour protéger ou au contraire rompre une situation existante, etc.) ou bien une **œuvre extérieure** (par exemple des autorités publiques ; mobilisation de personnalités religieuses pour faire entrer une nouvelle loi dans les mœurs, etc.).

Elle se double d'une **réflexion en termes de droits humains**, sur la limite à poser entre respect de la diversité des cultures et refus des pratiques nocives basées sur le genre (cf. UNFPA, State of the World Population 2005).

C'est principalement la question de **l'instrumentalisation de la tradition par les individus** qui a mobilisé les chercheurs iridiens ici.

Ils se sont attachés à comprendre les stratégies élaborées par les femmes afin d'influer sur leur statut social autour du mariage (choix du conjoint, monogamie ou polygamie, etc., cf. travaux d'Antoine, P., Adjamagbo, A., Dial, F.B., etc.), des enfants (« les femmes ayant peu de pouvoir de décision et d'autonomie, avoir de nombreux enfants représentait le seul moyen pour elles d'acquérir pouvoir, respect, accès à la terre et aux ressources », Desgrées du Loû, A., 2005 a) : 223), du divorce et du remariage (travaux de Fatou Binetou Dial) et des normes associées à ceux-ci, légales ou coutumières (droit de répudiation, devoir d'entretien, de fidélité, etc.). Jouer sur ces normes leur permet de faire évoluer leur statut, leur degré d'autonomie, ou simplement de choisir leur vie : « le divorce apparaît comme une forme de résistance à une polygamie subie et le remariage permet une polygamie choisie » (Adjamagbo, A., Antoine, P., Dial, F.B., Fall, E., 2002 : 69).

Il est intéressant ici de noter l'apport d'Evelyne Micollier à ce sujet (Micollier, E., 2005), qui montre dans son étude des homosexuels chinois comment ceux-ci cherchent à concilier liberté en matière de genre et inscription dans le modèle familial classique et dans le système de reproduction biologique et sociale, négociant en ceci la tolérance de la société vis-à-vis de leur comportement sexuel.

## 3. Impulser le changement

Enfin, la question de la dynamique de changement et de son impulsion est un thème auquel les organisations internationales accordent une grande importance.

Si les cultures survivent grâce à une dynamique de résilience et d'adaptation, et portent donc le changement inscrit en elles, les dégâts provoqués par une tentative d'imposer

le changement à travers un modèle social occidental rappellent en effet la **nécessité de prendre en compte les spécificités de la culture locale** pour initier un véritable changement de mentalités.

Les organisations internationales s'intéressent donc aux **différentes formes que peut prendre le changement** en matière de genre (localisé ou global, etc.) (UNESCO 2003) et à la **manière dont on peut l'initier** (réformes légales, interaction d'organisations féminines avec le pouvoir, défier les stéréotypes de genre, etc.).

La **compréhension des mécanismes et dynamiques du changement en matière de genre** est un sujet qui a eu un certain écho parmi les chercheurs iridiens.

Certains chercheurs se sont concentrés sur l'**observation** et la détermination du changement (Guilmoto, C., 2004 a), Antoine, P., 2001 a), etc.).

D'autres ont eu une approche plus analytique, étudiant la **dynamique de changement par l'intérieur** (les individus) **ou par l'extérieur** (les autorités, la conjoncture, etc.).

Ainsi, les **mécanismes par lesquels les individus impulsent le changement** en matière de genre ont été largement décrits et analysés. Ceux-ci ont principalement trait aux pratiques matrimoniales : individualisation du choix du conjoint, maternité prémaritale (cf. Adjamagbo, A., Delaunay, V. et Mondain N., 2005), retardement de l'âge au mariage, divorce (« c'est précisément lorsque les individus n'arrivent plus à assumer leurs rôles prescrits que le divorce s'impose comme solution », Adjamagbo, A., Antoine, P., Dial, F.B., 2002 : 9), etc. (cf. travaux d'Antoine, P., Adjamagbo, A., Dial, F.B., etc.). Mais ils peuvent également avoir trait à la hausse de l'éducation féminine (cf. travaux de Lange, M.F., Pilon, M., Sandron, F., Gastineau, B., etc.) ; ou encore à l'évolution des relations entre les hommes et les femmes, permettant à celles-ci de refuser certaines pratiques traditionnelles comme le *runгри* par exemple (cf. analyse de Bernard Taverne qui présente ce refus comme une contestation à la fois des droits d'aînesse, de l'assujettissement de l'individu au groupe et de la maternité comme seule fonction sociale de la femme ; Taverne, B., 2000).

Cependant, les choix individuels et sociétaux ne sont pas séparables des conjonctures économique, politique et sociale, comme le rappelle Monique Selim :

« Beaucoup plus que les femmes [...] , l'Etat possède la capacité d'impulser, d'instaurer et de faire respecter des transformations capitales touchant le mariage et les rapports sociaux de sexe. Ainsi l'exemple de la Chine nationaliste et communiste est-il l'un des plus instructifs: l'hégémonie politique de l'Etat dotée des armes de répression a permis de rompre brutalement avec la coutume invalidante par excellence de bander les pieds des petites filles. Comparativement les dictatures militaires du Bangladesh, dénuées de légitimité politique et utilisant de manière croissante le métalangage religieux, n'ont jamais été en mesure de faire appliquer des interdits juridiques concernant le mariage des petites filles, la dot et les droits des femmes minimaux. (...)

L'Etat n'est cependant pas le seul en cause et les conditions économiques pèsent fortement sur la position des femmes et en particulier sur le mariage. [...] Les assignations et les contraintes statutaires subies par les femmes

obéissent plus aux normes hiérarchiques des groupes sociaux segmentés, qu'à une homogénéisation postulée [...]. » (Selim, M., 2000 : 362-363)

Des chercheurs se sont ainsi attachés à comprendre **l'impact de discours ou de politiques gouvernementales sur les inégalités de genre et les représentations de genre** au sein d'une société donnée, par exemple sur la société tunisienne sous Bourguiba (cf. travaux de Gastineau, B. et Sandron, F.) ou encore sur les sociétés indienne (Guilmoto, C., 2004) ou sénégalaise (notamment travaux de Dial, F.B., ...). L'importance de cet impact permet à d'autres chercheurs de se servir des valeurs soutenues au niveau national pour évaluer l'évolution du genre à l'échelle mondiale :

« Tous les pays européens affirment l'égalité des genres comme le principe fondamental de la vie conjugale, ce qui n'est le cas que du tiers des pays américains et asiatiques. La chefferie masculine reste préconisée dans 25 pays, dont la moitié en Afrique subsaharienne. L'obéissance au mari, qu'elle soit générale ou pratiquée seulement par certains groupes, reste avalisée par 33 pays [...]. Or, le devoir d'obéissance au mari n'est pas seulement une discrimination : il constitue un rapport de subordination. L'islam joue aujourd'hui le rôle de construction de la domination masculine que jouait en 1938 le code Napoléon. » (Gautier, A., 2004 : 624)

Le poids de la conjoncture économique dans l'évolution des relations et rôles de genre revient également très régulièrement dans la production irdienne, de même que (surtout dans le cadre de la pandémie de sida et de l'impact de son spectre sur les comportements sexuels et matrimoniaux en Afrique, cf. travaux de Vidal, L., Desgrées du Loû, A., ...), le poids de la conjoncture sanitaire et sociale.

Enfin, **les limites de ces dynamiques de changement social** sont régulièrement évoquées, notamment concernant l'absence d'effet d'entraînement de la modification d'une variable (éducation, travail des femmes...) sur les autres variables de genre et donc sur la situation relative des hommes et des femmes :

« On note en effet que parallèlement à cette progression du niveau de scolarisation des filles, le statut des femmes a peu changé dans de nombreux pays et les avancées au plan de l'idéologie sont sans cesse remises en cause. » (Lange, M.F. et Pilon, M., 2000 : 78)

## B. Enfants et adolescents, clés du changement

Les moins de 25 ans constituent près de la moitié de la population mondiale en 2003, et 87% d'entre eux vivent dans les pays en développement, tirillés entre « certitudes rurales » et « complexités urbaines » (UNFPA, State of the World Population 2003). Ils constituent un enjeu de développement majeur, notamment pour les OMD : ils sont particulièrement concernés par les questions d'extrême pauvreté, de scolarisation, de santé, etc.

Or, ils sont rarement pris en compte en tant que groupe à part et donc souvent absents des politiques nationales. D'où l'effort par les organisations internationales d'inverser la tendance et notamment de combler le manque de connaissances à leur sujet. Cet effort a un versant dans les études de genre.

## 1. Une phase formative, propice au changement

Les organisations internationales s'intéressent beaucoup à la période de l'enfance et de l'adolescence en raison du caractère clé de cette période dans la construction des individualités. Ce sont en effet des **années formatives** au cours desquelles on peut facilement faire **prendre conscience** aux individus des problèmes liés aux inégalités de genre.

L'enfance est par excellence la période de **socialisation** des individus (observation de la famille, école), lors de laquelle ils intériorisent les rôles et normes de genre. D'où l'enjeu de la **scolarisation** des enfants pour faire évoluer le genre.

L'adolescence quant à elle est une période de fort développement physique, émotionnel et relationnel et marque **l'entrée dans la vie adulte** : dans la sexualité (question des grossesses précoces, du sida...), dans les responsabilités civiques (notamment en cas de conflit), dans le monde du travail (question de compétences, d'intégration, d'argent,...), dans les « loisirs » comme la drogue, l'alcool ou encore le tabac.

La réflexion se porte donc sur comment encadrer ces jeunes, et **comment les mettre au service d'un changement social profond, ce qui implique de maîtriser leurs pratiques** (sexuelles, sociales, économique) **ainsi que leur construction de repères théoriques** (relations avec l'autre sexe, ...).

Si les jeunes constituent un sujet d'étude non négligeable au DSS, force est de constater que les travaux présentant une perspective de genre sur cette question sont rares.

Quelques études apportent cependant des éléments intéressants pour **comprendre les modalités et les enjeux de leur entrée dans la vie adulte, sociale, économique** (cf. Antoine, P., Razafindrakoto, M., Roubaud, F., 2001 ; Bocquier 2004...) **comme sexuelle et matrimoniale** (Ferry, B., 2001 ; Delaunay, V., 2001 ; Antoine, P., Razafindrakoto, M., Roubaud, F., 2001...).

Ce sujet mériterait néanmoins plus amples développements, ce qui pourrait se faire dans le cadre des programmes déjà existants sur les jeunes (JEREMI...).

## 2. Des défis spécifiques

Les organisations internationales se sont également penchées sur les défis spécifiques que rencontrent les enfants et adolescents.

Le plus notable est leur **vulnérabilité physique, sociale et matérielle** particulièrement forte. En effet, les enfants ou adolescents ont beaucoup moins d'options disponibles que des adultes pour sortir de la pauvreté. Les filles sont particulièrement désavantagées au sens où elles sont exposées à des abus physiques (viols, prostitution forcée...) qui peuvent avoir des conséquences dramatiques (corps immature incapable de supporter une grossesse, vulnérabilité plus forte au VIH/SIDA et de manière générale aux MST, etc.).

Ils se heurtent également au **manque d'information et de services adaptés**, notamment en matière de santé, les empêchant de faire des choix responsables et avec des conséquences importantes à long terme (épidémie de sida, grossesses précoces, traumatismes psychologiques...).

Face à cela, **l'éducation apparaît comme une solution efficace** mais elle ne peut survenir qu'à partir du moment où la subsistance de l'enfant est assurée, d'où l'effort de réflexion lancé par l'UNICEF sur la conciliation entre éducation, travail et vie décente pour les adolescents (UNICEF 2001).

Les travaux menés sur le monde de la rue au sein du DSS ont permis d'apporter des éléments descriptifs intéressants à ce sujet (Marguerat, Y., 2003).

Ainsi sur la **vulnérabilité sociale et économique des enfants de la rue et sur les risques liés à leurs stratégies de survie**, principalement pour les filles (prostitution bas de gamme aux conséquences sanitaires désastreuses : pas de protection contre les MST ou le SIDA, recours à la drogue pour supporter leur situation, etc.). La **question du manque d'informations et d'infrastructures sanitaires** pour ces jeunes est également abordée, mais sans beaucoup d'approfondissement.

D'autres travaux iridiens abordent ces défis spécifiques aux jeunes hommes et jeunes femmes, principalement en matière de santé (cf. chapitres suivants). Mais globalement, le traitement de ce sujet à l'IRD est relativement pauvre par rapport au standard posé par les organisations internationales et mériterait approfondissement.

### C. Le rôle des hommes dans l'évolution du genre

À ce jour, la production iridienne concernant cette thématique est pour ainsi dire inexistante. Le rôle potentiel des hommes dans la réduction des inégalités de genre ou l'évolution des relations de genre est éventuellement mentionné, mais l'analyse s'arrête là.

Cependant, la création récente au Ceped d'un programme de recherche sur le rôle des hommes dans les programmes de santé de la reproduction, dirigé par Annabel Desgrées du Loû, laisse présager d'un développement de cette thématique à l'IRD dans les années à venir. Ce programme, s'il constitue déjà un progrès énorme, ne peut cependant couvrir l'ensemble du sujet et il faudrait considérer élargir cette démarche aux champs économique et social pour permettre un traitement plus complet du sujet.

Pour l'instant, cette partie devra se contenter de présenter les axes de recherche adoptés par les organisations internationales sur cette thématique du rôle des hommes dans l'évolution du genre.

## 1. Affiner la compréhension de la catégorie « hommes »

L'intégration des hommes aux efforts en matière de genre est relativement récente et a donc impliqué tout un travail préalable pour mieux appréhender la catégorie « hommes ».

Ce travail est passé par une subdivision de cette catégorie ; on a défini trois approches, l'une s'intéressant aux **hommes comme clients** (et aux questions relatives à la santé de la reproduction), la deuxième aux **hommes comme partenaires** (et aux questions de violence domestique, de santé reproductive, de communication dans le couple) ; et la troisième aux **hommes comme agents de changement positif**, avec un champ de réflexion beaucoup plus large.

Cela a également impliqué de **comprendre les enjeux et difficultés spécifiques que les hommes pouvaient rencontrer dans leur remise en cause des inégalités de genre** traditionnelles. Ceux-ci sont principalement liés aux normes et rôles de genre et à la pression sociale poussant à s'y conformer.

## 2. Impliquer les hommes dans le changement

Le deuxième axe majeur de réflexion des organisations internationales à ce sujet concerne les modalités d'implication des hommes dans le changement en matière de genre.

Les **domaines des inégalités de genre en matière de travail et en matière de santé** (SIDA, santé reproductive) sont particulièrement propices à une implication masculine. En refusant les stéréotypes de genre, en acceptant de partager le fardeau du travail domestique, de s'occuper des enfants, ou encore en limitant les rapports sexuels à risque par exemple, les hommes peuvent en effet initier des changements profonds dans ces domaines.

La réflexion se porte donc actuellement sur comment convaincre les hommes de participer à cet effort, donc sur les **coûts et avantages pour eux d'un tel changement** (moindres services des femmes, moindre pouvoir sur elles ; mais aussi meilleures relations humaines, meilleur équilibre vie professionnelle/vie de famille, moindre pauvreté, etc.) ainsi que sur la **façon d'aborder les choses** : par exemple, parler aux hommes de s'occuper de leurs enfants comme d'un devoir ou comme d'un droit entraîne des perceptions très différentes du problème.

## THEME 3 : GENRE ET SANTE

En matière de santé, la recherche sur le genre est assez disparate, au sens où si seuls deux grands blocs de questionnement peuvent être distingués – concernant le SIDA et la santé de la reproduction -, elle porte également sur beaucoup de sujets plus transversaux comme le lien entre genre, santé et environnement ; genre, santé et travail ; ou encore sur la sensibilité à différentes maladies selon le genre. Ceux-ci pouvant difficilement être regroupés dans un axe cohérent, constituant un volume moindre dans la littérature des organisations internationales et ayant peu mobilisé les chercheurs au DSS, nous ne les aborderons pas ici.

Cependant, il convient de signaler ici l'apport très intéressant de Michel Garenne (1997, 2003, 2005) sur la sensibilité différente des genres à certaines maladies. A partir d'une analyse de l'impact des différences biologiques entre les hommes et les femmes sur leur réaction (morbidité/ mortalité) à certaines maladies, et de la mise en relief de ces résultats avec les observations démographiques sur le long terme, il remet en question la discrimination de genre dans l'accès aux soins comme justification de ces différences de genre face à la maladie. D'autres chercheurs (principalement dans l'UR024 : Benefice, E., Simondon, F., Remoué, F., etc.) s'attachent également à documenter ces réactions biologiques sexospécifiques. Cette thématique secondaire des organisations internationales connaît donc un certain écho à l'IRD et mériterait d'être mieux mise en valeur.

## THÉMATIQUES DE BEIJING

### 12e Chapitre: Genre et sida

#### A. La féminisation du VIH/SIDA

##### 1. *Une plus grande vulnérabilité des femmes au VIH/SIDA*

Face à la proportion croissante de femmes parmi les personnes infectées par le VIH/SIDA (sur les quarante millions de personnes vivant avec le VIH/SIDA en 2005, la moitié maintenant sont des femmes selon ONUSIDA), les organisations internationales se sont naturellement interrogées sur les spécificités de la vulnérabilité féminine.

Il s'agit d'abord d'une **vulnérabilité biologique**, liée principalement à la fragilité de l'organe sexuel féminin et à des risques accrus de co-infection.

Il s'agit également et surtout d'une **vulnérabilité socioculturelle**, qui s'exprime à la fois dans les domaines économique (pauvreté et prostitution), social (relations de genre et

violence de genre, statut de la femme, *powerlessness*) et politique (question de droits fondamentaux).

Ces deux dimensions de la vulnérabilité accrue des femmes au VIH/SIDA ont donné lieu à des recherches assez extensives au DSS (cf. travaux de Desgrées du Loû, A., Eboko, F., Vidal, L., etc.).

Si la **vulnérabilité biologique des femmes au VIH/SIDA** est quasi-systématiquement dénoncée dans les travaux sur le lien entre genre et SIDA, elle a aussi donné lieu à des études plus approfondies analysant par exemple le poids de différents facteurs biologiques, épidémiologiques et comportementaux (âge au premier rapport, rapports pendant les règles, excision, contraception hormonale, susceptibilité biologique des adolescentes, etc., cf. Garenne, M. et Lydié, N., 2001).

La **vulnérabilité socioculturelle des femmes au VIH/SIDA** a également été assez largement documentée à l'IRD.

D'un point de vue économique, les conséquences de la vulnérabilité matérielle des femmes sur leur risque d'infection au VIH/SIDA ont été étudiées notamment dans le cadre de la marchandisation des relations sexuelles (prostitution, multipartenariat, etc.) (cf. travaux d'Eboko, F., Vidal, L.) :

« Cette sensibilité [des prostituées] s'altère devant certains clients qui refusent l'existence de la maladie et qui font monter les enchères pour ne pas utiliser le préservatif. De fait, certaines cèdent sous la pression des CFA et se soumettent à une roulette russe dont elles saisissent les risques [...]. Leur vulnérabilité matérielle et les pesanteurs familiales ouvrent des brèches à une certaine inconscience masculine, dont on peut néanmoins penser qu'elle n'est plus majoritaire dans la population générale, sans être négligeable. »  
(Eboko, F., 1999 a) : 130)

D'un point de vue social, la place et le rôle attribués aux femmes dans la communauté et au sein du ménage ont des implications fortes sur leur vulnérabilité au VIH/SIDA. Les chercheurs iridiens se sont attachés à comprendre les ressorts et le degré de leur pouvoir de négociation dans le couple (« les femmes ont le pouvoir de négocier, de plaider, de supplier alors que l'homme, lui, a le pouvoir de refuser (Panos, 91) », Desgrées du Loû, A., 2002 :16 ; Adjamagbo, A., et Guillaume, A., 2001 ; travaux de Desgrées du Loû, A. ...), le poids des normes de genre (Micollier, E., 2004, Desgrées du loû, A. ...), de la place de l'individu dans la collectivité (LeCoeur, S., 2002) ou encore le poids de la religion dans la vulnérabilité féminine.

« Religion may give men protective feeling, whereas for women it may be associated more with submission and lack of control over their personal risk of HIV infection. These women may feel unable to intervene about their partner's behaviour. »  
(Delaunay, V., et al., 2000 : 2032).

## 2. La question de la place des femmes dans la dynamique de l'épidémie

Cette féminisation du VIH/SIDA a également incité les organisations internationales à réfléchir sur la place des femmes dans la dynamique de transmission de la maladie.

Une branche de la recherche s'oriente donc vers les questions de **transmission mère-enfant**. L'autre s'oriente vers la place des femmes dans la **transmission par voie sexuelle** de la maladie, que ce soit dans le cadre de la prostitution ou de relations hétérosexuelles socialement avalisées.

Dans ce dernier cas, la prise de conscience des **biais de genre existant dans les données disponibles sur la maladie** (sous-estimation de l'impact du VIH/SIDA sur les femmes, concentration sur les prostituées et les mères mais négligence des autres groupes, manque de connaissance et de compréhension des comportements sexuels et de leurs déterminants...) a poussé les organisations internationales à appeler à **développer la recherche sur ces sujets**, et notamment sur les comportements sexuels féminins et masculins.

Le **risque de transmission mère enfant**, s'il est évoqué souvent dans les travaux iridiens, y est étudié principalement à travers les questions qu'il pose en matière d'allaitement et de communication sur les questions de reproduction dans le couple (cf. travaux de Taverner, B., Desgrées du Loû, A. ...).

La place des femmes dans la **transmission par voie sexuelle** de la maladie a été plus longuement développée, en lien avec les pratiques matrimoniales (écarts d'âge au mariage, conceptions de la fidélité cf. Desgrées du Loû, A. et Vidal, L., 2001...) ou avec les migrations masculines ou féminines par exemple (cf. Micollier, E., 2004, Lalou, R., 2003, ...). Certains chercheurs se sont intéressés au poids des stéréotypes de genre et de la construction de « groupes à risques » par les gouvernements sur l'appréhension des problèmes spécifiques aux femmes liés à l'épidémie de SIDA :

« One example of the effect of the classification of 'risk groups' has been to identify and name a certain category of women, mainly mobile and working women [...] in a moralistic and largely Eurocentric category as 'prostitutes'. [...] Meanwhile, the risks to women as a whole, single or married, and rural or urban, because of their particular physiology, the social construction of gender and gender relations, women's structural position, and poor genital health generally, have not been adequately addressed. Indeed, in some national and health promotion programmes married women are not even regarded as being at risk, suggesting a moral agenda, with a glaring inadequate construction of sexuality, which, again, impacts on women. »  
(Vidal, L., 1997 : 64).

Pour répondre à ce problème, une réflexion a été menée à l'IRD sur les méthodes de recherche en sciences sociales concernant la question du SIDA (cf. Desgrées du Loû, A., et Vidal, L., 2001), qui souligne l'importance des choix méthodologiques et des biais de genre pouvant exister dans les notions de base de la recherche en matière de SIDA.

## B. Des inégalités de genre face à la gestion du VIH/SIDA

### 1. *Inégalités face à la connaissance de la maladie*

Les organisations internationales se sont beaucoup préoccupées des inégalités de genre face à l'information en matière de VIH/SIDA.

Les femmes ont un accès moindre à l'éducation et à l'information de manière générale, avec les conséquences que cela implique en termes de connaissances des questions de santé liées à la sexualité et en l'occurrence des **modes de transmission du SIDA et des méthodes de prévention** existantes. Cette difficulté d'accès à l'information a également des conséquences sur leur possibilité d'obtenir un **traitement** adéquat.

Les organisations internationales essaient donc de **comprendre les modes d'acquisition des connaissances relatives au SIDA** chez les hommes et chez les femmes afin de s'attaquer à ce déséquilibre.

Ces inégalités face à la connaissance de la maladie ont été étudiées de manière assez exhaustive au DSS.

Certains chercheurs ont essayé d'évaluer la **teneur de ces inégalités** :

« Les trois quart de la population interrogée (73%) déclarent ne pas se sentir personnellement concernés par le SIDA. Cette proportion est d'autant plus importante que le répondant est une femme (79%), qu'il est "sans instruction" (73,6%), ou inactif au cours des douze derniers mois (80,7%). Les hommes (34,2%) sont deux fois et demi plus nombreux que les femmes (13,3%) à exprimer un faible risque personnel. Paradoxalement, ce sont les personnes qui semblent le mieux connaître les modes de transmission et les moyens de prévention du SIDA qui sont les moins rassurés quant à leur risque personnel. »  
(Lalou, R., et al., 2003: 81).

D'autres s'intéressent plus aux **modes d'acquisition des connaissances** relatives au SIDA : associations de personnes séropositives (cf. Ouattara, F., 2002), systèmes de santé, messages gouvernementaux:

« Ces messages (« je suis contente, je dis « non » au sida; « les jeunes filles doivent apprendre à dire « non » aux hommes ») sont ambigus dans la mesure, où, finalement, ils sont plus destinés à des hommes - comme les camionneurs qui doivent et peuvent éviter les relations occasionnelles lors de leurs voyages - qu'à des jeunes femmes dont on connaît les pressions de nature sexuelle qui pèsent sur elles, au travail ou à l'école. Elles ne sont, souvent, pas en mesure de dire « non » au sida mais, pour autant, aucune femme ne dit « oui » au sida. »  
(Desgrées du Loû, A. et Vidal, L., 2001: 267).

Mais aussi, de manière beaucoup plus basique, activité économique, éducation, mobilité spatiale, nuptialité et fécondité constituent des déterminants majeurs de l'acquisition

de connaissances sur la maladie à l'échelle individuelle (voir analyse de De Loenzien, M., 2002). Ils jouent différemment selon le genre, ainsi le moment décisif pour obtenir l'information est-il la migration chez les hommes et le mariage/ la maternité chez les femmes (De Loenzien, M., 2002).

Enfin, ils se sont attachés à comprendre le **poids des modes d'information** (femmes: principalement par connaissances interpersonnelles ; hommes : médias, confrontation à la maladie, etc.) **sur la représentation de la maladie** (Lalou, R., et al., 2003, De Loenzien, M., 2002, etc.).

## 2. Inégalités face à l'accès à la prévention et au traitement du SIDA

Les inégalités de genre face à l'accès aux méthodes de prévention et aux soins pour les personnes atteintes de VIH/SIDA ont également retenu l'attention des organisations internationales.

Le constat est celui **d'une inégalité face à la gestion du risque SIDA** : en effet, la principale méthode de prévention, le préservatif, est contrôlée par les hommes et il est difficile pour les femmes d'en négocier l'utilisation de même qu'il leur est souvent difficile de négocier l'abstinence ou la fidélité de leur conjoint.

Mais la **question de l'accès aux structures de soin** mobilise aussi la réflexion des organisations internationales. En effet, cet accès est souvent conditionné par l'autorisation du mari et soulève donc de nombreuses questions notamment quant à la valeur accordée à la femme au sein de la société (comme femme, comme mère, etc.). Elles appellent ainsi à **développer la recherche sur les barrières de genre face à l'accès aux soins**, notamment pour la population adolescente.

Au DSS, cette question a été principalement abordée sous l'angle de la difficile **négociation autour de la prévention** du SIDA:

« D'un côté, les hommes sont relativement libres de leurs relations sexuelles, et prennent des risques en termes d'infection par le VIH, mais peuvent adopter le préservatif s'ils le désirent; d'un autre côté, les femmes ont peu ou pas de moyens de se protéger d'une éventuelle infection, même si elles sont conscientes du risque d'infection par le VIH, que ce soit au sein du couple marital, où elles peuvent difficilement exiger le préservatif car sexualité et procréation y sont étroitement associés, ou que ce soit dans des relations extraconjugales, où l'homme est le payeur donc bien souvent le décideur. » (Desgrées du Loû, A., 2002: 17).

La réflexion s'est donc portée sur les significations sociales des méthodes de prévention (association du préservatif aux prostituées, de la prévention à la suspicion d'infidélité, du SIDA aux « femmes de mauvaise vie », etc., voir notamment Vidal, L., 2000), sur l'importance de l'éducation des femmes et de la communication dans le couple (Desgrées du Loû, A., Vidal, L., etc.), ou encore sur la nécessité de méthodes de prévention contrôlées par les femmes (Vidal, L., 1997).

Quant à la **question de l'accès aux soins**, la discrimination à laquelle sont sujettes les femmes est régulièrement dénoncée dans les travaux sur le sida : nécessité de l'autorisation voire de l'accompagnement du mari, difficulté pour les femmes de se rendre discrètement dans les établissements de santé, etc. Ainsi c'est très souvent dans le cadre d'une grossesse que les femmes peuvent obtenir information, dépistage ou traitement. (cf. travaux de Desgrées du Loû, A., Guillaume, A., Adjamagbo, A., ...).

### C. Genre et impact du VIH/SIDA

#### 1. *Un impact différent selon le genre*

Les organisations internationales ont accordé beaucoup d'importance à l'analyse de l'impact du VIH/SIDA selon le genre.

D'un **point de vue économique**, le SIDA a un impact beaucoup plus fort sur les femmes que sur les hommes. En effet, la division sexuelle du travail impose aux femmes de s'occuper des malades, ce qui augmente encore le fardeau des activités domestiques pour elles. De plus, le décès des hommes du ménage peut les pousser à devenir chef de ménage et à ce titre à devoir assumer les besoins économiques et matériels du ménage.

D'un **point de vue social**, la stigmatisation liée au VIH/SIDA est également beaucoup plus forte à l'encontre des femmes (et des groupes vulnérables de manière générale : drogués, prostituées, homosexuels, etc., alors que la transmission se fait principalement dans le cadre de relations hétérosexuelles aujourd'hui) que des hommes. Elle est également auto-entretenu par les femmes (honte, peur du rejet social, silence, etc.).

Au DSS, **analyser l'impact économique du SIDA selon le genre** a signifié analyser la division sexuelle de la charge de la maladie (le mari paie les soins, la femme les dispense, cf. Vidal, L. et Msellati, P., 2000) mais aussi les liens entre SIDA et accès à l'emploi (Le Coeur, S., Vidal, L., Desgrées du Loû, A., etc.) et donc le cercle vicieux qui existe entre situations de pauvreté et SIDA.

Mais c'est surtout **l'impact social de l'infection au VIH/SIDA** sur les hommes et les femmes qui a mobilisé les chercheurs irdiens. Ainsi, certains chercheurs tentent-ils d'évaluer cet impact, par exemple en étudiant les conséquences de la séropositivité d'un individu sur ses relations familiales, son intégration dans les réseaux sociaux, les associations (Le Coeur, S., Ouattara, F., etc.). D'autres se sont plutôt intéressés aux mécanismes de stigmatisation. Ceux-ci comprennent notamment les stratégies individuelles de contournement de la maladie :

« Les hommes qui font état de la mise en œuvre de ce type de stratégies [de contournement du risque d'exposition au SIDA en associant ou en substituant à l'utilisation du préservatif le principe d'un « choix organisé » du partenaire] s'intéressent peu aux traits physiques de la femme, susceptibles d'être associés aux images du sida : alors qu'il y a quelques années, l'amaigrissement était redouté par les femmes, les hommes évitant

tout contact avec les femmes de faible corpulence, de nos jours, la connaissance de l'existence d'une séropositivité asymptomatique se répand et il est de plus en plus admis que l'amaigrissement ne signifie pas une infection au VIH et que l'embonpoint n'est pas un signe de non-infection. [...] La vaste question de la « réputation » de la femme est par ailleurs l'objet d'une attention particulière de l'homme. [...] L'homme s'inquiètera de savoir si la jeune femme à laquelle il s'intéresse « sort beaucoup », si elle a des amis. Éléments de choix qui renvoient explicitement moins au caractère personnel de la jeune femme qu'à son comportement sexuel. » (Vidal, L., 2001 : 251).

Mais cette stigmatisation liée au SIDA relève aussi du discours tenu par les autorités sur le SIDA (rôle des prostituées, des relations extraconjugales...) (cf. travaux de Vidal, L.) et se nourrit des sentiments de honte, de perte d'estime de soi, de peur de rejet du mari/de la famille que l'infection provoque, en particulier chez les femmes (Ouattara, F., 2002 ; Vidal, L. ; Desgrées du Loû, A., etc.). En effet, « plus que l'homme, la femme est prise dans le dilemme de la victime (contaminée par un homme alors qu'elle s'estime fidèle, par exemple) dans le même temps perçue 'coupable' (de contaminer son enfant en cas de grossesse ou d'allaitement) » (Desgrées du Loû, A. et Vidal, L., 2001 : 271).

Ceci étant, l'importance de cette stigmatisation des femmes est à nuancer, au sens où elle est souvent plus ressentie qu'effective :

« Lorsqu'ils ont été mis au courant [de la séropositivité de leur femme], la réaction des maris a dans l'ensemble été compréhensive : seul un mari est parti, les autres ont soutenu leurs femmes, psychologiquement et financièrement, venant même parfois aux rendez-vous cliniques, ou dans quelques cas ont choisi de nier l'infection par le VIH mais sans être hostiles ou méfiants vis-à-vis de leur femme. [...] Cependant, bien que le risque de rejet de la part du mari semble effectivement assez faible, la crainte de ce rejet social et affectif reste forte, et la moitié environ des femmes interrogées choisissent de se taire, faisant ainsi le choix de porter toutes seules le poids de ce secret, et de se retrouver seules face aux décisions qu'il faudra prendre en matière d'alimentation de l'enfant, de grossesses ultérieures, etc. » (Desgrées du Loû, A., 2000 : 396).

## 2. *L'impact du VIH/SIDA sur le genre*

Enfin, l'impact du VIH/SIDA sur le genre constitue également un centre d'intérêt important des organisations internationales.

D'une part, le VIH/SIDA peut **favoriser une accentuation des inégalités de genre**, à travers la stigmatisation des groupes marginaux vulnérables (femmes et notamment femmes pauvres, prostituées, homosexuels, etc.).

De l'autre, il peut également **induire des changements de long terme dans les relations de genre**, notamment en mettant au grand jour l'importance du travail des femmes et en rendant leur participation économique indispensable ou encore en remettant en cause certaines pratiques traditionnelles (lévirat, polygamie, etc., deviennent potentiellement ravageurs).

« Ainsi, une campagne de sensibilisation au VIH/SIDA peut avoir deux effets inverses sur les relations de genre selon son ampleur, ce qui peut paraître paradoxal. Si elle est peu importante, elle peut contribuer à renforcer une inégalité : seuls les hommes, privilégiés, y auront accès et en parleront peu avec les femmes. A l'inverse, une campagne massive peut faire prendre conscience aux femmes de l'urgence d'un changement de comportement et les aider à revaloriser leur position par rapport aux hommes. »  
(De Loenzien, M., 2002 : 249).

Cette **dualité de l'impact du VIH/SIDA sur le genre** ne se limite pas aux campagnes de sensibilisation. Les chercheurs iridiens ont montré ainsi comment la stigmatisation des prostituées construite par l'Etat chinois, si elle signifiait un début d'engagement de l'Etat dans le problème du SIDA, a aussi pu avoir un effet désastreux sur les prostituées, obligées de faire encore plus attention à rester dans la clandestinité pour éviter les centres de rééducation (Micollier, E., 2002). Ou encore, comment l'amélioration des conditions sociales et économiques des femmes peut paradoxalement les conduire dans des situations encore plus difficiles avec l'introduction du SIDA : divorces, rejet de la famille, perte des enfants, etc. (cf. Desgrées du Loû, A., 2002). Si la marginalisation des séropositives devrait les pousser à remettre en cause « cette idéologie insidieuse et réactionnaire que nous pouvons résumer par le triptyque : séniorité, masculinité, notabilité » (Eboko, F., 1999 b): 244), Fred Eboko remarque que celles-ci se retournent plutôt vers « une oscillation entre la médication et Dieu » (Eboko, F., 1999 b) : 244).

Cependant, le SIDA peut également agir comme **agent du changement en matière de genre**. Certains chercheurs ont ainsi montré le rôle qu'il pouvait jouer dans l'abandon de pratiques comme le lévirat (Vidal, L., 2000), ouvrant la possibilité pour les femmes de choisir leur vie, ou encore dans le refus de certaines femmes de subir les volontés de l'homme en matière de sexualité (Eboko, F., 1999 a), Vidal, L., 2000, etc.). Enfin, il peut agir comme révélateur de changements déjà en cours :

« Car, s'il est susceptible de mobiliser également des facteurs d'ordre strictement culturels, c'est-à-dire, tout ce qui, dans les traditions africaines, continue à fonder et à justifier la domination des hommes sur les femmes, rendant précisément difficilement négociable pour elles l'emploi du préservatif, ce problème a en effet bien davantage mis à jour toute une série d'évolutions récentes des relations de genre : au premier chef l'augmentation de l'instabilité matrimoniale, la croissance du nombre de jeunes femmes seules ou chefs de famille mais souvent exposées à la précarité économique, ou encore la façon dont quantité de jeunes femmes tentent de s'émanciper de leur milieu traditionnel. » (Dozon, J.P., 2001 : 220).

## 13e Chapitre: Genre et santé de la reproduction

### A. Le poids des normes sociales sur la gestion de la reproduction

#### 1. *Genre et sexualité*

Le poids des normes et comportements de genre sur la gestion de la sexualité des individus est un point qui a suscité une certaine mobilisation au sein des organisations internationales.

En effet, les **normes sociales veulent l'homme viril, dominant, actif, alors que la femme doit rester soumise et fidèle** bien que le multipartenariat soit encouragé chez les hommes.

Ces normes entretiennent des **discriminations de genre**, qui se manifestent notamment par des relations sexuelles forcées pour les femmes, avec leur corollaire de MST et de grossesses non désirées entre autres.

Si les **représentations traditionnelles des hommes et des femmes** en matière de sexualité sont vivement et régulièrement dénoncées au sein du DSS, elles ont cependant donné lieu à quelques études plus approfondies.

Certains chercheurs ont essayé de comprendre les **éléments culturels que laisse transparaitre la question des MST** : pudeur, manque de communication entre les hommes et les femmes, peur de voir son statut social menacé, etc. (Adjamagbo, A. et Guillaume, A., 2001). Ils dénoncent ainsi la difficulté de travailler sur les questions liées à la sexualité auprès de populations gênées, sceptiques voire méfiantes à l'égard du message porté :

« Les recommandations faites lors des campagnes de sensibilisation suscitent la méfiance des populations, en particulier des hommes qui sentent leurs valeurs menacées. En les mettant en garde contre les risques d'une sexualité à partenaires multiples, ils ont le sentiment qu'on cherche à leur enlever des prérogatives qui leur sont chères. »

(Adjamagbo, A. et Guillaume, A., 2001 : 19)

D'autres s'intéressent plutôt à comprendre les **normes sexuelles liés à l'accouchement et au post-partum**, et de comprendre l'impact que ces normes peuvent avoir sur la santé des femmes. Ainsi, les pratiques d'allaitement et de « tabou de lactation », les règles entourant la reprise des rapports sexuels après une naissance, etc., sont abondamment décrites et commentées (Taverne, B., 2000 ; Msellati, P., 2000 ; Desgrées du Loû, A., etc.). L'impact du SIDA sur la perception de ces normes a donné lieu à analyse ; ainsi, des chercheurs ont souligné les stratégies élaborées par les femmes autour de la reprise des relations sexuelles pour limiter les infidélités du mari et donc le risque qu'il ne s'infecte au VIH (Desgrées du Loû, A., 2004) par exemple. Le poids de la famille et notamment des femmes âgées sur la pérennisation de ces règles et pratiques est aussi régulièrement souligné.

## 2. Genre et prise de décision en matière de reproduction

Les organisations internationales se sont également intéressées aux inégalités de genre dans la prise de décision en matière de reproduction.

Si traditionnellement, **c'est le mari qui a autorité en matière de reproduction** (notamment en raison de son rôle de pourvoyeur des ressources du ménage), et décide donc du nombre et de l'espacement des enfants par exemple, **les femmes ont néanmoins une marge de manœuvre** (négociation, contraception/avortement à l'insu du mari, etc.) dont les organisations internationales s'efforcent de déterminer les modalités et l'importance à l'échelle du couple.

Elles s'intéressent également à **l'impact des changements dans les pratiques matrimoniales** (choix du conjoint, divorces, etc.) sur la répartition du pouvoir décisionnel au sein du couple.

Les chercheurs iridiens ont assez abondamment renseigné ces inégalités en matière de prise de décision au sein du couple.

Ainsi, ils ont notamment montré **l'ancrage profond de cette autorité du mari sur les questions reproductives**, soulignant par exemple la surprise que provoquait chez les hommes « l'idée qu'on puisse même s'interroger sur le nombre d'enfants qu'une femme peut désirer » (Adjamagbo, A. et Guillaume, A., 2001 : 23) ou chez les femmes « la question de savoir si une mère pouvait prendre seule la décision de donner le biberon à son enfant » (Msellati, P., Caraël, M., 2000 : 339). Cette autorité est telle qu'elle déborde sur les domaines de responsabilité féminine comme le soin à l'enfant :

« Bien qu'il incombe aux femmes de s'occuper des enfants, elles n'ont pas une totale autonomie de décision quant au type de soins à leur prodiguer : si elles décident de la façon de soigner leur enfant dans 52% des cas, c'est le père de l'enfant qui s'en charge dans 43% des cas (...). »  
(Adjamagbo, A. et Guillaume, A., 2001 : 17)

Cependant, les femmes disposent d'une certaine **marge de manœuvre** dans ces processus de prise de décision, par rapport à la protection des rapports, aux délais post partum (et donc à l'espacement des grossesses), etc. (cf. travaux de Desgrées du Loû, A.). Cette marge de manœuvre est reliée à leur pouvoir de négociation au sein du couple et est donc influencée par le statut de la femme (âge, instruction, type d'union, statut socio-économique du mari, etc. cf. Adjamagbo, A., 2001 a)).

« L'indice synthétique de fécondité (...) varie fortement selon la position de la femme dans le ménage, de 3,6 enfants lorsque la femme est elle-même chef de ménage à 6,4 enfants lorsqu'elle est une épouse du chef. Les autres catégories ont une fécondité intermédiaire : 4,8 enfants pour une parente (autre qu'épouse ou fille), 4,7 enfants pour une fille et 3,9 enfants pour une femme non apparentée. » (Vimard, P., Talnan, E., 2004 : 338).

Au delà de ce pouvoir de négociation, elles peuvent trouver une certaine indépendance en matière reproductive grâce à la contraception, dont les principales méthodes sont féminines et peuvent être suivies à l'insu du mari (Bonnet, D. et Guillaume, A., 2004).

Enfin, la question de **l'impact de l'évolution des pratiques matrimoniales sur la répartition du pouvoir de décision en matière reproductive** entre les hommes et les femmes a été principalement abordée au DSS à travers les travaux menés sur l'évolution du statut légal de la femme en Tunisie et son impact sur la vie reproductive des tunisiennes (travaux de Gastineau, B. et Sandron, F.).

## B. La sexospécificité des enjeux liés à la santé de la reproduction

### 1. *Des besoins et des contraintes spécifiques aux femmes*

Les femmes, par leur capacité à enfanter, ont des **besoins spécifiques** en termes de santé reproductive.

Les organisations internationales travaillent donc aussi bien sur les besoins spécifiques des **mères** (soins obstétriques, aide à l'accouchement, etc.) que sur les besoins des **femmes** en général (avortement, contraception, etc.).

Elles s'intéressent également aux **contraintes** que rencontrent les femmes en matière de santé reproductive : mariages précoces, mutilations génitales féminines, manque de contrôle de leur vie sexuelle et reproductive, etc.

Si les chercheurs iradiens ont mis l'**accent sur les besoins spécifiques des femmes en explorant les réalités des pratiques de santé reproductive** (accouchement, soin à la mère et à l'enfant, etc. cf. travaux de l'équipe POPSANTE) et leurs dangers, c'est surtout les besoins des femmes en matière de régulation de la fécondité et notamment d'avortement (cf. travaux de Guillaume, A.) qu'ils ont explorés. Ils se sont intéressés aux différentes méthodes de contraception, à leur signification sociale (notamment lien entre contraception et fertilité, expliquant la préférence fréquente pour l'avortement sur la contraception chimique par exemple, cf. Desgrées du Loû, A., 2000 a)), aux besoins des femmes auxquels le recours à la contraception répond (éviter une grossesse hors mariage, contraception d'arrêt, etc.).

« L'évocation d'un projet contraceptif différencie bien les points de vue masculin et féminin sur la maîtrise de la fécondité. Parmi les hommes qui répondent, 96% déclarent ne jamais vouloir utiliser la contraception, contre seulement 45% des femmes. Les raisons évoquées par les femmes pour une éventuelle pratique sont essentiellement la fatigue, l'âge, l'espacement des naissances et les accouchements difficiles. » (Delaunay, V. et Becker, C., 2000 b) : 142)

Quant aux **contraintes spécifiques aux femmes en matière de santé de la reproduction**, elles ont été étudiées à la fois sous un angle biologique (risque de grossesses non désirées, conséquences sanitaires des mutilations génitales féminines cf. Desgrées du

Loû, A. et Vimard, P., 2000<sup>36</sup>, etc.) et social (risque d'infidélité du mari en cas d'abstinence post-partum prolongée, problème des grossesses hors mariage, du devoir d'allaitement de l'enfant notamment quand la mère est séropositive et ne l'a pas annoncé à la famille, etc. (cf. notamment travaux de Desgrées du Loû, A.).

« Mais à ces risques biologiques s'ajoutent aujourd'hui des risques sociaux : alors que la plupart des grossesses chez les adolescentes provenaient avant de mariages précoces, on assiste aujourd'hui, avec le recul de l'âge au mariage dans les pays africains, à une augmentation des grossesses illégitimes chez les jeunes filles, qui sont de ce fait doublement à risque. En effet, l'analyse du recours à l'avortement montre que la majorité des avortements sont pratiqués par des jeunes filles, qui avortent soit pour continuer leurs études, soit pour échapper au courroux des parents, des tuteurs... » (Desgrées du Loû, A., Vimard, P., 2000 : 132)

## 2. *Les hommes et le changement en matière de santé de la reproduction*

La question de l'implication des hommes dans les problèmes de santé reproductive prend une place croissante dans la réflexion des organisations internationales.

Les associer aux accouchements, consultations médicales, etc. de leurs femmes, en leur faisant prendre conscience des risques qu'elles courent, de leurs besoins sanitaires, peut en effet aider à **réduire la mortalité maternelle et à améliorer la situation sanitaire des femmes** en général.

Les organisations internationales travaillent également sur **l'extension des programmes de planification familiale aux hommes comme moyen d'avancer vers l'égalité des sexes**. En effet, limiter ces programmes aux femmes revient à les charger d'une part disproportionnée de responsabilité en matière de santé reproductive. D'autre part, cela revient également à ignorer les besoins des hommes en la matière, et à entretenir leur désintérêt de ces questions.

Les impliquer dans ces programmes permettrait peut-être de développer la communication sur ces questions au sein du couple et d'améliorer les relations de genre plus généralement.

Nous avons trouvé relativement peu de documents à ce sujet dans la production récente du DSS.

Certains chercheurs **dénoncent l'absence des hommes des programmes de planification familiale** (Desgrées du Loû, A., Vimard, P., Bonnet, D., Guillaume, A., etc.) :

« Ainsi les services de planification familiale sont-ils souvent intégrés aux activités de santé maternelle et infantile et ils excluent généralement la

---

<sup>36</sup> « Faire dans de mauvaises conditions sanitaires, cette pratique (de l'excision) expose les fillettes à des risques, parfois mortels, d'infections et d'hémorragies, et à des problèmes sexuels, urinaires, génitaux et obstétricaux par la suite, sans compter d'éventuelles séquelles psychologiques. » (Desgrées du Loû, A. et Vimard, P., 2000 : 121).

population masculine. Cette situation ne peut que conforter certains comportements masculins réfractaires à la régulation des naissances, aussi bien ceux qui considèrent la fécondité comme un domaine réservé aux femmes que ceux qui sont favorables à une forte descendance et qui refusent l'accès à leurs épouses à la planification familiale car ils y voient souvent une prise de liberté des femmes et un risque d'infidélité conjugale.» (Bonnet, D. et Guillaume, A., 2004 : 19).

Ils soulignent également la **difficulté pour les hommes à l'heure actuelle de pousser au changement en matière de santé reproductive** : car ils sont tributaires de valeurs dominantes et ont du mal à les bousculer, car visiter le service de planification familiale est perçu comme un comportement déviant pour un homme et a donc un coût psychologique et social élevé (Adjamagbo, A. et Guillaume, A., 2001).

D'autres s'intéressent plutôt aux **cas d'implication des hommes dans les questions de santé reproductive**, par exemple concernant la période d'allaitement (ils veillent à la santé de la mère et de l'enfant, cf. Taverne, B., 2000) ou encore concernant la contraception. Ainsi, ils montrent par exemple la signification du développement de la vasectomie en termes d'évolution des mentalités sur le genre : volonté d'équilibrage du poids de la contraception dans le couple, préoccupation de la santé de la femme, etc. (Hamelin, P., 2000).

Cependant, ce sujet reste globalement sous-étudié. Mais il est amené à se développer sous peu, avec la création d'un programme de recherche « Rôle des hommes dans les programmes de santé de la reproduction », sous la direction d'Annabel Desgrées du Loû dans le cadre du Ceped.

### C. De besoins pratiques en intérêts stratégiques

#### 1. *Des inégalités de genre face à l'accès à l'information et aux soins*

Les organisations internationales s'efforcent d'identifier et de lutter contre les inégalités de genre dans l'accès à l'information et aux soins en matière de santé reproductive.

Elles dénoncent ainsi les **biais de genre présents dans les systèmes de santé**, offrant une information et des possibilités de traitement réduites aux femmes, soumettant le traitement à l'autorisation du mari, stigmatisant les femmes souffrant de MST, de grossesses non désirées ou encore les prostituées.

Elles s'intéressent également au **lien entre accès insuffisant aux soins et développement**. Elles montrent ainsi le lien entre biais de genre des systèmes de santé, recours aux tradipraticiens et morbidité/mortalité maternelle ; ou encore, le cercle vicieux entre mauvaise santé reproductive et pauvreté.

Concernant la question des **inégalités de genre face à l'accès à l'information et aux soins**, la réflexion s'est surtout portée dans le cadre de l'IRD sur les modalités d'accès à l'information en matière reproductive selon le genre et l'impact de celles-ci sur le niveau et

l'utilité de ces connaissances pour les hommes et les femmes (cf. Delaunay, V. et Becker, C., 2000). Le problème de l'insuffisance de l'offre sanitaire a également été évoqué (éloignement, transport, manque de médicaments, besoin de se tourner vers l'offre privée, onéreuse, etc.), de même que le problème de la nécessité de l'autorisation du mari pour accéder aux soins (notamment Adjamagbo, A. et Guillaume, A., 2001).

Si le **lien entre accès insuffisant aux soins et développement** est de temps en temps évoqué dans les travaux, il ne semble pas avoir été vraiment approfondi à l'IRD.

Globalement, le traitement de ce sujet est donc insuffisant et mériterait d'être approfondi. Il pourrait notamment être intéressant d'inclure une perspective de genre dans les travaux menés par l'UR002 sur la relation entre soignants et soignés, et sur la qualité des soins et l'accès aux soins.

## *2. L'importance d'une approche en termes de droits*

Enfin, les organisations internationales travaillent de plus en plus sur ces questions de santé reproductive en termes de droits.

Elles affirment ainsi un **droit à la santé reproductive** pour les femmes, qui passe principalement par le respect de **droits sexuels** : respect de l'intégrité corporelle, accès aux soins, à l'information et à l'éducation, droit de choisir son partenaire, d'avoir un mariage/des relations sexuelles consensuelles, droit au plaisir sexuel, droit de choisir le nombre et l'espacement des enfants, etc.

Cette dernière question n'appelle pas spécifiquement d'efforts de recherche, mais plutôt une réflexion sur la perspective de genre à adopter pour traiter des questions de santé reproductive.

Les chercheurs iridiens se sont relativement bien intégrés à cette démarche, et ont développé notamment une réflexion sur la signification de ces droits en termes de répartition des pouvoirs et responsabilités entre les sexes, d'autonomie des femmes (notamment la libre disposition de son corps, le droit de choisir le nombre et l'espacement des naissances, etc.) et d'équité entre les sexes. (Bonnet, D. et Guillaume, A., 2004 ; Adjamagbo, A. et Guillaume, A., 2001 ; etc.).

## CONCLUSION

La recherche sur le genre au DSS est **une recherche à deux vitesses**.

Si certaines **thématiques** ont donné lieu à d'amples recherches (pauvreté, travail, éducation, SIDA, santé de la reproduction...), en phase avec les préoccupations actuelles de la recherche internationale, d'autres par contre ont été traitées de manière très évasive.

Cette dualité se retrouve également parmi les **unités de recherche**. Si quelques UR (105, 151 notamment) ont véritablement développé une perspective de genre dans leurs travaux, force est de constater que la majorité d'entre elles ignorent cet outil d'analyse. Le fait que le genre soit un outil intrinsèquement transversal n'implique évidemment pas qu'une perspective genre soit systématiquement pertinente, quel que soit le thème de recherche. Mais bien des unités du DSS ont un fort potentiel (de par les thématiques abordées) en matière d'études de genre et le sous-exploitent visiblement (ainsi les UR002, 047, 095...).

Globalement, la recherche sur le genre à l'IRD est plus fonction de l'intérêt personnel de chercheurs que de programmes bien définis. Là encore, il y a vraiment deux vitesses parmi les **chercheurs** s'intéressant au genre : certains sont vraiment des spécialistes du genre dans leur domaine (Marie France Lange, Marc Pilon, Annabel Desgrées du Loû, Philippe Antoine, Agnès Adjamagbo, Jacques Charmes, etc) ; mais pour les autres, il s'agit principalement de contributions ponctuelles, parfois déconnectées de leurs domaines de recherche habituels.

Dans l'ensemble, si elle ne traite pas le sujet de manière exhaustive, la production irdienne apporte néanmoins **des éclairages enrichissants** aux thématiques abordées par les organisations internationales.

### Comment approfondir cette étude ?

- **Mener une analyse sexuée plus systématique**

Intégrer le paramètre « genre » dans les enquêtes menées, qu'elles soient d'ordre économique, social, ou de santé, est susceptible de révéler de nouvelles facettes d'un phénomène et d'en permettre une compréhension beaucoup plus fine.

- **Élargir les thèmes donnant lieu à une prise en compte du genre**

Comme évoqué précédemment, parmi les thématiques étudiées actuellement au DSS, beaucoup constituent des centres d'intérêt majeur pour les organisations internationales (thématiques sur l'accès aux soins et la relation soignant-soigné par exemple) mais ne proposent malheureusement aucune perspective de genre à l'heure actuelle.

- **Créer un réseau rassemblant les différentes recherches**

Le caractère disparate et ponctuel des recherches menées au DSS sur le genre rend ces dernières souvent difficiles à identifier. Nous pensons que la création d'un réseau d'études sur le genre au sein de l'IRD permettrait, en regroupant ces recherches, de leur donner sens, de les valoriser pleinement et de stimuler le développement de la réflexion à ce sujet.